



NATIONS
UNIES

HSP

HSP/GC/23/5

ONU HABITAT

Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains

Distr. générale
10 janvier 2011

Français
Original : anglais

Vingt-troisième session

Nairobi, 11–15 avril 2011

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**Programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
pour l'exercice biennal 2012-2013**

**Proposition de programme de travail et de budget pour
l'exercice biennal 2012-2013**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent document expose le projet de programme de travail et de budget intégré de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2012-2013 établi à partir du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013 approuvé pour six ans par le Conseil d'administration à sa vingt et unième session conformément à sa résolution 21/1 du 20 avril 2007. Le programme de travail et le budget sont fondés sur le cadre stratégique biennal pour la période 2012-2013, approuvé par le Comité du programme et de la coordination en juin 2010. Le budget a été préparé conformément aux règles financières 302.1–302.5 de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains. Les ressources budgétaires sont nécessaires pour mener à bien le programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour l'exercice biennal 2012-2013 et fournir l'appui au programme requis en vue de parvenir effectivement aux résultats des domaines d'intervention du plan stratégique et institutionnel à moyen terme. Sauf indication contraire, tous les chiffres sont exprimés en dollars des États-Unis.

Le Directeur exécutif recommande que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains approuve le programme de travail et le budget pour l'exercice biennal 2012-2013 tels qu'ils sont proposés ci-après.

* HSP/GC/23/1.

Table des matières

Acronymes	3
Introduction	4
A. Aperçu du programme	6
B. Partenaires coopérants	10
C. Enseignements tirés de la cinquième session du Forum urbain mondial	11
D. Aperçu financier	11
E. Plan d'utilisation des ressources	12
I. Organes directeurs.....	21
II. Direction exécutive et gestion	22
A. Objectif d'ensemble	22
B. Alignement du programme de travail relatif à la direction exécutive et à la gestion sur le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme	22
C. Stratégie	22
D. Facteurs externes	24
E. Chaîne des résultats	24
III. Programme de travail	32
A. Sous-programme 1 : logement et développement durable des établissements humains	32
B. Sous-programme 2 : Suivi du Programme pour l'habitat	53
C. Sous-programme 3 : Coopération régionale et technique	65
D. Sous-programme 4 : Financement des établissements humains	73
E. Division d'appui au Programme	89
Annexes	
I. Textes portant autorisation des travaux.....	98
II. Tableau sur la collaboration interne et externe de présentation des résultats du plan stratégique et institutionnel à moyen terme	102
A. Sous-programme 1. Logement et développement des établissements humains	102
B. Sous-programme 2. Suivi du Programme pour l'habitat.....	106
C. Sous-programme 3. Coopération régionale et technique	107
D. Sous-programme 4. Financement des établissements humains.....	109
F. Division de l'appui au programme	113
III. Structure organisationnelle et répartition des postes pour l'exercice biennal 2012-2013	114
IV. Hypothèses et méthodologie	115
A. Hypothèses pour l'exercice biennal 2012-2013.....	115
B. Méthodologie : budget d'appui biennal	115
V. Forum urbain mondial.....	117
Contributions du Forum urbain mondial au programme de travail pour l'exercice biennal 2012-2013.....	120
Informations supplémentaires sur les activités et le budget du Forum urbain mondial	122

Acronymes

AGRA	Alliance pour une révolution verte en Afrique
AGRED	Groupe consultatif d'experts sur la décentralisation
AIU	Association internationale des urbanistes
AMCHUD	Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain
APMCHUD	Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et l'urbanisme
BSCI	Bureau des services de contrôle interne
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDD	Commission du développement durable
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CESAO	Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CGLU	Cités et gouvernements locaux unis
CRDI	Centre de recherche pour le développement international
ECOSOC	Conseil économique et social
ERSO	Opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ remboursables
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIG	Fédération internationale des géomètres
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GTZ	Agence allemande de coopération technique
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HIC	Coalition internationale pour l'habitat
HSFD	Division du financement des établissements humains
IADB	Banque interaméricaine de développement
ICLEI	Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement
IHS	Institut d'études sur le logement et le développement urbain
IPSAS	Normes internationales pour le secteur public (normes IPSAS)
ISDR	Stratégie internationale de prévention des catastrophes
ISS	Section des services d'information
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
MRD	Division du suivi et de la recherche
N-AERUS	Réseau de chercheurs européens sur l'urbanisation dans les pays en développement
OIT	Organisation internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMU	Observatoire mondial urbain
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONU-Femmes	Entité des NU pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
PGI	Progiciel de gestion intégré
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PRE (Umoja)	Système de planification des ressources de l'entreprise
ROAAS	Bureau régional du Centre pour l'Afrique et les pays arabes
ROAP	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique
RTCD	Division de la coopération régionale et technique
SMART	Spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps
SUD-Net	Réseau pour un développement urbain durable
TCBB	Service de la formation et du renforcement des capacités
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UA	Union africaine
UESDB	Service de l'économie urbaine et du développement social
UNACLA	Comité consultatif des autorités locales auprès des Nations Unies
UNDESA	Département des affaires économiques et sociales de l'ONU
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

Introduction

1. Conformément à la règle de gestion financière 302.1 de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) soumet le présent projet de programme et de budget d'appui de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2012-2013. Le présent document expose le programme de travail et le budget intégrés de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2012-2013. Le programme de travail se fonde sur le cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013, tel qu'amendé et approuvé par le Comité du programme et de la coordination au cours de sa cinquantième réunion, en juin 2010.
2. Le programme de travail et le budget pour l'exercice 2012-2013 sont établis à partir du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013 approuvé par le Conseil d'administration pour six ans dans sa résolution 21/2 d'avril 2007. Par la même résolution, le Conseil d'administration priait ONU-Habitat de compléter le plan stratégique et institutionnel à moyen terme en établissant des indicateurs, des objectifs et des priorités correspondant aux critères appelés SMART (« Spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps ») à prendre en considération dans le cadre stratégique et le programme de travail et le budget. Le Plan a donc été modifié en conséquence et un cadre de gestion axée sur les résultats comportant un objectif, un résultat stratégique, des réalisations escomptées, des indicateurs de succès et des réalisations intermédiaires escomptées pour chaque domaine d'intervention, a été achevé en avril 2009.
3. Le plan est mis en œuvre progressivement grâce aux trois programmes de travail biennaux successifs pour 2008-2009, 2010-2011 et 2012-2013. Par sa résolution 22/7 du 3 avril 2009, le Conseil d'administration priait ONU-Habitat de préparer un cadre stratégique orienté vers des résultats et établissant des priorités et le programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2012-2013, tous deux étant alignés sur le plan stratégique et institutionnel approuvé pour une durée de six ans.
4. Dans le présent document, la chaîne des résultats a été harmonisée avec le cadre de gestion axée sur les résultats du plan stratégique et institutionnel à moyen terme à partir duquel elle a été établie. Chaque sous-programme indique les résultats du ou des domaine(s) d'intervention dont il est le responsable désigné, comme suit : le sous-programme 1 pour les domaines d'intervention 2 et 3; le sous-programme 2 pour le domaine d'intervention 1; le sous-programme 4 pour les domaines d'intervention 4 et 5 et la direction exécutive et la gestion et l'appui au programme pour le domaine d'intervention 6. À cet égard, l'objectif du sous-programme, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les réalisations intermédiaires escomptées sont établis à partir du cadre de gestion axée sur les résultats.
5. Le programme de travail a été préparé conformément aux six domaines d'intervention bien qu'il soit présenté par rapport à des unités administratives (divisions). Certaines des réalisations escomptées du cadre de gestion axée sur les résultats ont été associées dans les documents du cadre stratégique et du programme de travail afin d'en réduire le nombre dans chaque sous-programme. Un certain nombre d'indicateurs ont été modifiés pour leur donner un caractère qualitatif comme l'a recommandé le Comité des représentants permanents. Dans certains cas, des modifications ont dû être apportées parce qu'il était apparu que les données nécessaires ne seraient pas facilement disponibles, alors que d'autres ont été modifiés suite à la recommandation du Bureau du Contrôleur de l'ONU, par exemple tous ceux comprenant les termes « mesuré au nombre de ... ».¹
6. La structure du présent document s'écarte de la pratique passée. Premièrement, le programme de travail a été structuré conformément aux recommandations faites par le Comité des représentants permanents lors de la préparation du rapport sur le programme de travail et le budget 2010-2011. De plus, il a été rationalisé afin de le rendre plus convivial et il intègre les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) présentées dans son rapport (HSP/GC/22/5/Add.1). Conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats, les résultats attendus déterminent les ressources financières nécessaires et sont liés aux produits. Le rapport présente des tableaux pour les sous-programmes indiquant la chaîne des résultats, y compris les résultats intermédiaires, appelés également « réalisations intermédiaires escomptées » ce qui établit un lien entre résultats stratégiques de niveau supérieur et produits.

¹ Le paragraphe 2 montre le lien entre le plan stratégique et institutionnel à moyen terme 2008-2013 et le programme de travail et le budget pour l'exercice biennal 2012-2013.

7. Deuxièmement, le descriptif du budget et les tableaux sont maintenant présentés à la fin du descriptif de chaque sous-programme afin d'en permettre l'examen complet et logique. Le budget est établi sur la base des estimations des contributions volontaires escomptées aux fonds généraux et spéciaux, et sur les estimations du niveau de dépenses requis pour compléter le budget ordinaire des Nations Unies et les ressources de coopération technique pour la réalisation intégrale du programme de travail biennal d'ONU-Habitat et en définitive l'obtention efficace des résultats dans les domaines d'intervention. Le projet couvre les recettes et les dépenses afférentes aux activités du programme prévues et les dépenses d'appui au programme de la Fondation. Il est présenté de manière conforme aux règlements, règles, politiques et pratiques des Nations Unies en matière budgétaire.

8. Outre qu'il tient compte des recommandations du CCQAB, le présent document a été examiné par le Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains dont les vues et contributions ont été prises en considération.

9. Le programme-budget proposé a été soumis au CCQAB pour examen et observations conformément à la règle de gestion financière 302.2 de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains. Le rapport reçu du CCQAB en réponse a été publié dans le document HSP/GC/23/5/Add.1.

10. Depuis 2008, ONU-Habitat a mis l'accent sur le renforcement de la collaboration interne entre unités administratives afin de parvenir aux résultats voulus dans les domaines d'intervention. À cet effet et pour garantir l'utilisation optimale des compétences et des capacités internes de l'Organisation, les mesures suivantes ont été adoptées :

a) Un sous-programme principal a été désigné pour chaque domaine d'intervention, le Directeur de la Division, qui est aussi chef du sous-programme, étant responsable des résultats pour ce domaine d'intervention;

b) Des chargés de liaison du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme ont été nommés pour chacun des quatre sous-programmes et des trois bureaux régionaux pour coordonner les fonctions de planification, suivi et établissement de rapports pour leurs domaines d'intervention et harmoniser les efforts dans l'ensemble du programme afin d'obtenir les résultats attendus dans le domaine d'intervention;

c) Les équipes spéciales du plan stratégique et institutionnel à moyen terme ont été remplacées par six équipes pour les domaines d'intervention et une équipe normative et opérationnelle renforcée dans le but d'améliorer la coordination et la collaboration entre unités administratives pour assurer l'efficacité de la mise en œuvre du Plan. L'équipe normative et opérationnelle renforcée est dirigée par le Directeur de la Division de la coopération régionale et technique qui assure la coordination des activités et la collaboration au niveau national avec l'aide des administrateurs des programmes d'Habitat;

d) Les directeurs de division sont responsables de l'obtention des résultats dans les domaines d'intervention du Plan, avec l'aide de ceux auxquels ils délèguent leurs pouvoirs et celle des cadres de responsabilisation;

e) La collaboration interne fait partie des tâches du Comité d'examen du Programme et de ses outils consistant à assurer la consultation et la collaboration entre les unités administratives sur tous les programmes et projets d'ONU-Habitat;

f) La nouvelle stratégie et infrastructure de gestion des connaissances facilite et appuie le partage des connaissances entre unités administratives.

11. Comme l'a demandé le Conseil d'administration dans sa résolution 22/7, le document du programme de travail et du budget établit des priorités. Alors qu'ONU-Habitat prévoit de mettre en œuvre le programme de travail dans son ensemble, s'il n'est pas en mesure d'obtenir les ressources nécessaires, l'établissement des priorités facilitera la prise de décision sur l'allocation des ressources disponibles. L'établissement des priorités a été entrepris au niveau des réalisations intermédiaires escomptées sur la base des critères suivants :

a) Priorité [1] : Réalisations intermédiaires escomptées prescrites par le Conseil économique et social, l'Assemblée générale ou le Conseil d'administration;

b) Priorité [2] : Réalisations intermédiaires escomptées ayant une importance stratégique (c'est-à-dire se rapportant à une tendance mondiale ou à un problème d'importance croissante) et susceptible de contribuer considérablement à des réalisations escomptées;

c) Priorité [3] : Réalisations intermédiaires escomptées ayant une moindre importance stratégique ou moins susceptible de contribuer aux résultats attendus.

A. Aperçu du programme

12. Au sein du système des Nations Unies, la responsabilité du programme relatif aux établissements humains incombe au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) qui en coordonne la mise en œuvre. Le mandat d'ONU-Habitat découle du double objectif énoncé dans le Programme pour l'habitat adopté à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), à savoir : « un logement convenable pour tous » et « des établissements humains viables dans un monde de plus en plus urbanisé ». Il trouve aussi sa source dans les résolutions 3327 (XXIX) et 32/162 de l'Assemblée générale, par lesquelles celle-ci a créé, respectivement, la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). Par sa résolution 56/206, l'Assemblée a transformé le Centre en Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Le programme de travail d'ONU-Habitat découle aussi d'autres objectifs de développement internationalement convenus, dont ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies – notamment la cible 11, qui consiste à améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, et la cible 10, concernant l'eau et l'assainissement du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. L'Assemblée générale a par la suite réaffirmé ce double objectif dans le Document final du Sommet mondial de 2005, qui a fait de la lutte contre la prolifération des taudis une priorité en matière d'établissements humains. ONU-Habitat s'acquitte en outre des tâches qui lui sont confiées par les organes délibérants compétents et par des résolutions de son Conseil d'administration. Le Programme est dirigé par ce Conseil d'administration, qui fait rapport à l'Assemblée générale tous les deux ans par l'intermédiaire du Conseil économique et social, et par son Comité des représentants permanents, qui fait office d'organe officiel entre les sessions.

13. Dans sa résolution 21/2, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a approuvé le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013 et, au paragraphe 3 du dispositif de la résolution, approuvé les six domaines d'intervention et le cadre normatif et opérationnel renforcé du plan stratégique et institutionnel à moyen terme et prié le Directeur exécutif, en consultation avec le Comité des représentants permanents, d'élaborer un processus en vue d'améliorer le plan, y compris en adoptant des indicateurs « SMART » spécifiques, des objectifs et des priorités afin de préciser encore chacun des domaines d'intervention, et d'en tenir compte dans le cadre stratégique, le programme de travail et le budget d'ONU-Habitat.

14. Conformément à la décision susmentionnée de son Conseil d'administration, ONU-Habitat a entrepris de préciser son Plan en concevant un cadre global de gestion axée sur les résultats comportant un objectif « SMART », un résultat stratégique, des réalisations escomptées et des indicateurs de succès ainsi qu'une note stratégique pour chacun des six domaines d'intervention évoqués dans le Plan. Ce processus, qui a bénéficié de l'accompagnement d'un spécialiste de la gestion axée sur les résultats, a duré huit mois et s'est achevé en avril 2009.

15. Au paragraphe 6 de sa résolution 22/7, le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif de veiller à tenir des consultations étroites et en temps utile avec le Comité des représentants permanents au cours de l'élaboration d'un cadre stratégique indiquant les priorités et axé sur les résultats ainsi que du programme de travail et du budget pour l'exercice biennal 2012-2013, tous deux étant alignés sur le plan stratégique et institutionnel à moyen terme approuvé pour six ans. Le cadre stratégique pour la période 2012-2013 s'inspire donc de ces travaux de redéfinition du cadre de gestion axée sur les résultats découlant du plan stratégique et institutionnel à moyen terme.

16. Les principes de la gestion axée sur les résultats continueront de guider ONU-Habitat dans la planification des programmes, le suivi des résultats, le développement des connaissances et l'application du principe de responsabilité. Une évaluation à mi-parcours du plan stratégique et institutionnel à moyen terme sera entreprise en 2010. En fonction de ses résultats, ce cadre stratégique devra éventuellement être révisé pour l'adapter aux nouvelles réalités et aux décisions qui auront été prises. Dans ce cas, l'application des dispositions de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale sera primordiale. Les choix stratégiques opérés dans le présent plan-programme biennal s'inspirent largement des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques optimales découlant du rapport sur l'exécution du programme relatif à l'exercice biennal précédent, de rapports de suivi et d'évaluation et des observations des partenaires stratégiques du Programme.

17. Comme ONU-Habitat l'a indiqué dans ses rapports phares, les villes constituent l'habitat de la moitié de l'humanité et, d'ici à 2050, 70 % de la population mondiale vivra en zone urbaine. Cinq millions de nouveaux habitants viennent s'ajouter chaque mois, en moyenne, à la population urbaine des régions en développement, où vont apparaître nombre de nouvelles mégavilles de 10 millions d'habitants, voire d'hyper villes de 20 millions d'habitants. Dans les pays en

développement, cette urbanisation entraîne une croissance rapide des taudis et des implantations sauvages, qui regroupent actuellement près d'un milliard d'habitants, soit 32 % de la population urbaine mondiale. Il apparaît de plus en plus clairement que les populations urbaines pauvres sont exposées, parfois au péril de leur vie, à l'inégalité, à la pauvreté, aux catastrophes écologiques et aux crises sociales. L'un des principaux problèmes tient à ce que cette croissance urbaine rapide et incontrôlée a lieu, dans sa majeure partie, dans les pays dont les gouvernements sont les moins à même d'offrir les conditions de logement, les équipements urbains et les services de base. Sur le plan social, cette urbanisation désordonnée a notamment les conséquences suivantes : mauvaises conditions de logement, périurbanisation chaotique, manque de services de base, notamment l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, absence de sécurité d'occupation, exposition aux catastrophes d'origine naturelle et humaine et à la criminalité, emploi précaire et exclusion sociale des populations pauvres et vulnérables et autres groupes défavorisés, y compris les handicapés, les jeunes et les personnes âgées. La crise économique récente a exacerbé la pauvreté des populations urbaines, aggravé le chômage et favorisé l'expansion rapide de l'économie informelle urbaine, qui se caractérise par des activités peu rentables effectuées, pour une part disproportionnée, par des femmes. À sa quatrième session, le Forum urbain mondial a noté la vulnérabilité particulière des populations autochtones face aux effets de cette urbanisation chaotique. Malgré ces difficultés, on s'accorde de plus en plus à voir dans l'urbanisation un phénomène positif indispensable pour renforcer l'accès aux services et promouvoir le dynamisme économique et social et une meilleure qualité de vie.

18. Les changements climatiques, qui constituent un problème environnemental majeur, sont particulièrement préjudiciables aux habitants des taudis, dont le nombre est estimé à un milliard. Outre qu'ils ne sont pas suffisamment protégés par la réglementation de la construction et l'aménagement du territoire, ces habitants n'ont pas les moyens d'améliorer eux-mêmes leurs conditions de vie. Les questions indissociables de l'urbanisation rapide et des changements climatiques produisent des effets multiples pour les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les miséreux. Les changements climatiques ont des effets préjudiciables sur les plans de la santé, de l'accès à l'eau et de la sécurité alimentaire et exposent encore plus les populations urbaines pauvres aux risques d'inondation et de glissement de terrain. Dans nombre de pays en développement, les effets sur la productivité agricole des conditions météorologiques liées aux changements climatiques et les rivalités suscitées par l'insuffisance des ressources chassent de nombreux ruraux vers les zones urbaines. L'expérience montre que, dans les pays en développement, la plupart des villes n'ont pas la capacité de formuler et d'appliquer des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets ou d'acquérir la capacité de résistance nécessaire pour faire face efficacement aux catastrophes liées aux changements climatiques.

19. Pour relever ces défis, ONU-Habitat a noué des liens étroits de concertation et de collaboration avec les gouvernements et avec de nombreux partenaires du Programme pour l'habitat, et lutte contre la pauvreté urbaine et l'exclusion sociale et physique en défendant le droit de tous, notamment les femmes, les jeunes, les handicapés et autres groupes vulnérables et défavorisés, à un niveau de vie suffisant, avec, notamment, l'accès à l'eau et à l'assainissement. Le quatrième Forum urbain mondial, qui s'est tenu en 2008, a souligné combien il était important, aux fins d'une urbanisation durable et harmonieuse, de placer l'homme au centre du développement et de procéder à un aménagement équilibré du territoire. Il a aussi montré que la création de logements abordables était l'une des clefs de la réalisation des cibles énoncées dans la Déclaration du Millénaire. Pour relever les défis liés aux changements climatiques, ONU-Habitat est particulièrement qualifié, grâce aux liens étroits et solides noués avec les autorités locales, pour aider les villes à s'étendre de façon plus compacte, à mesurer leur potentiel en matière de sources d'énergie renouvelable et d'infrastructures vertes, à sélectionner les écotecnologies innovantes voulues, notamment dans les secteurs de l'énergie, du bâtiment et du transport, et à intégrer l'exploitation de ces innovations dans la réglementation applicable aux secteurs de l'urbanisme et du bâtiment. Outre qu'elles favoriseront l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, ces interventions permettront l'essor d'une économie verte propice à la création d'activités économiques nouvelles et dynamiques, d'emplois de qualité et à une augmentation des revenus. L'urbanisme, l'aménagement du territoire, la politique du logement et les équipements de base peuvent influencer de façon importante sur la façon dont les villes s'adaptent aux changements climatiques et en atténuent les effets.

20. Dans ce contexte, le plan stratégique et institutionnel à moyen terme d'ONU-Habitat énonce les conditions nécessaires aux efforts concertés devant être menés à l'échelle nationale et internationale pour stabiliser l'expansion des taudis et réduire ce faisant le nombre de leurs habitants. Il distingue cinq domaines d'intervention : 1) sensibilisation, suivi et partenariats; 2) planification, gestion et gouvernance urbaines participatives; 3) gestion des terres et des logements favorables aux pauvres; 4) mise en place d'équipements de base respectueux de l'environnement et de services abordables; 5) renforcement des mécanismes de financement des établissements humains. La mise en œuvre du

Plan continuera de se faire aux échelons mondial et national, conformément aux réformes approuvées par le système des Nations Unies, notamment pour ce qui est de promouvoir le renforcement de l'harmonisation et de la cohérence des mesures d'aide internationale au développement. La promotion de l'excellence dans la gestion, qui constitue le sixième domaine d'intervention du Plan, favorisera la mise en œuvre des efforts menés dans les cinq domaines d'intervention précédents. ONU-Habitat s'attache, en particulier, à renforcer et à généraliser la gestion axée sur les résultats de façon à renforcer sa responsabilité effective, son efficacité et son efficacité.

21. Les activités d'ONU-Habitat pour la période 2012-2013 constituent la phase finale du Plan, comme l'indique clairement la feuille de route pour cette période. La période 2008-2009 constituait la phase de lancement, et la période 2010-2011 la phase de déploiement. Le processus de mise en œuvre sera suivi de près et fera l'objet de rapports semestriels aux États membres. ONU-Habitat s'emploiera à parvenir à un équilibre régional dans l'exécution de tous les programmes et projets et favorisera aussi l'échange de l'information et des bonnes pratiques/pratiques optimales, surtout entre pays du Sud.

22. Le programme de travail d'ONU-Habitat sera mis en œuvre à travers quatre sous-programmes interdépendants, à savoir : le sous-programme 1, logement et développement durable des établissements humains; le sous-programme 2, suivi du Programme pour l'habitat; le sous-programme 3, coopération régionale et technique; le sous-programme 4, financement des établissements humains. Les sous-programmes sont exécutés dans le cadre d'une coopération et d'une collaboration étroites selon une démarche intégrée et synergique où chacun d'eux correspond à un domaine d'intervention particulier tout en contribuant à la réalisation de tous. Cette démarche est source de cohésion, d'harmonisation et de cohérence, notamment grâce au cadre normatif et opérationnel renforcé dont s'inspirent les descriptifs de programmes de pays, auxquels tous les sous-programmes contribuent au profit des États membres. Un mécanisme renforcé de suivi des programmes permettra de généraliser la gestion axée sur les résultats et de renforcer la cohésion interne et le partage de l'information entre les différentes composantes d'ONU-Habitat.

23. S'agissant de la prise en compte de l'égalité entre les sexes, les efforts déployés par le Programme pour faciliter l'accès des femmes au logement continueront d'être renforcés, conformément au Document final du Sommet mondial de 2005 (par. 58 de la résolution 60/1), qui garantit aux femmes le droit de posséder des biens et d'hériter en toute liberté et égalité et leur assure la sécurité d'occupation des terres et du logement. Pour remédier aux disparités entre les hommes et les femmes concernant la prise de décisions à tous les niveaux, l'accès à la terre et au logement et les retombées des programmes mis en œuvre, ONU-Habitat évaluera les incidences sur les femmes de toutes les activités normatives et opérationnelles prévues, conformément à son Plan d'action pour l'égalité des sexes. En interne, le Groupe de l'intégration du souci de l'égalité des sexes travaillera auprès de tous les services, notamment dans le cadre du mécanisme d'examen des programmes, pour veiller à ce que toutes les interventions tiennent compte de l'égalité entre les sexes.

24. ONU-Habitat coopérera aussi avec les gouvernements, les autorités locales, les institutions financières internationales, les banques régionales de développement, les partenariats public-privé, les comités nationaux pour l'habitat, les établissements d'enseignement et de recherche et nombre d'autres partenaires du Programme pour l'habitat. Le Forum urbain mondial, qui a lieu tous les deux ans et qui est consacré à des problèmes urgents liés aux établissements humains, et la Campagne urbaine mondiale sur l'urbanisation durable, lancée fin 2008, constituent des mécanismes de mobilisation internationale autour des questions liées aux établissements humains, et de coopération avec les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat. Le Forum urbain mondial tiendra sa sixième session en 2012.

25. En mettant en œuvre le plan stratégique et institutionnel à moyen terme, ONU-Habitat s'emploiera à parvenir à un équilibre régional dans l'exécution de tous les programmes et projets et favorisera l'échange d'expériences, d'informations et de pratiques optimales entre les régions, surtout entre pays du Sud. De plus, ONU-Habitat s'efforcera d'atteindre un équilibre régional dans le recrutement du personnel, des consultants et des participants aux réunions de groupes d'experts et autres.

1. Sous-programme 1 : logement et développement durable des établissements humains

26. Ce sous-programme aboutira à la mise en œuvre des domaines d'intervention 2 et 3, à savoir : promotion d'une approche participative de la planification, de la gestion et de la gouvernance urbaines et promotion de systèmes de gestion des terres et des logements favorables aux pauvres. Comme souligné dans le plan stratégique et institutionnel à moyen terme, il poursuivra les travaux relevant des programmes mondiaux portant sur la sécurité d'occupation, le droit au logement et à la propriété, l'administration des terres et des biens, la gestion de l'environnement urbain, la gouvernance urbaine,

y compris la décentralisation, la prévention et la gestion des catastrophes et des villes plus sûres. On mettra davantage l'accent sur le rôle de la planification et de la gouvernance urbaines pour favoriser l'avènement de villes plus sûres et atténuer les effets des changements climatiques, et ce dans le cadre d'un développement urbain durable. On s'efforcera davantage de développer la collaboration avec les autorités locales, en suivant les directives sur la décentralisation dont l'approbation par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat en avril 2007 fera date. Des travaux seront entrepris pour développer l'éducation et la formation dans le domaine du logement et du développement durable des établissements humains dans des établissements post-scolaires responsables de la formation des planificateurs et décideurs de demain.

2. Sous-programme 2 : suivi de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat

27. Ce sous-programme aboutira à la mise en œuvre du premier domaine d'intervention, à savoir : renforcement de l'efficacité en matière de sensibilisation, de suivi et de partenariat. La plupart des activités relevant de ce sous-programme sont des activités transversales qui seront réalisées en collaboration et en coopération avec d'autres divisions. ONU-Habitat continuera de suivre l'évolution de l'état des établissements humains au niveau mondial et à faire rapport sur cette question ainsi que sur les progrès faits dans la réalisation des objectifs et cibles convenus au niveau international, en concentrant son attention sur le développement durable des établissements urbains, conformément au plan stratégique et institutionnel à moyen terme. L'organisation continuera également à renforcer ses partenariats stratégiques et à développer ses activités visant les jeunes, tout en favorisant et en suivant l'autonomisation des femmes ainsi que la prise en compte de la sexospécificité dans le cadre des établissements humains. Il sera prêté attention au rôle que jouent les partenariats public-privé dans la fourniture de logements et de services connexes. L'on mettra davantage l'accent sur la gestion des connaissances, notamment le transfert et l'échange entre régions des enseignements tirés de l'application des meilleures pratiques dans le domaine des établissements humains.

3. Sous-programme 3 : coopération régionale et technique

28. La principale orientation de ce sous-programme, qui sera à l'œuvre dans les cinq domaines d'intervention, consistera à fournir une assistance technique, à renforcer les capacités et à mettre en œuvre les projets de démonstration. Par leur contribution, les responsables de programme d'Habitat mettront en relief les questions touchant les établissements humains et favoriseront leur prise en compte par les cadres d'aide au développement des Nations Unies, les stratégies d'atténuation de la pauvreté et autres documents relatifs aux politiques nationales de développement. Ils continueront à jouer un rôle important au sein des équipes de pays des Nations Unies. Les descriptifs de programme de pays élaborés par Habitat en étroite consultation avec les gouvernements et d'autres parties prenantes, contribueront à la cohérence de la programmation au niveau national tandis que les bureaux régionaux continueront à coordonner les activités menées à bien par toutes les divisions aux niveaux régional et national, y compris le développement des activités dans le domaine de la prévention et de la gestion des catastrophes. Les travaux entrepris par ONU-Habitat dans les pays au lendemain de conflits ont montré que la planification des établissements humains peut faciliter l'établissement de liens plus solides et un passage plus harmonieux du stade des secours à celui du développement. L'admission récente d'ONU-Habitat au sein du Comité permanent interorganisations pour les affaires humanitaires en qualité de correspondant pour le logement, les terres et la propriété foncière, facilitera sa pleine participation aux mécanismes de coordination des équipes d'évaluation interorganisations. L'organisation sera en mesure de donner des avis sur les questions de logement à l'issue des catastrophes pour les périodes transitoires et le long terme.

4. Sous-programme 4 : financement des établissements humains

29. Ce sous-programme est la pièce principale de la mise en œuvre des domaines d'intervention 4 et 5 du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, à savoir les domaines concernant la fourniture des infrastructures et des services urbains de base écologiquement rationnels et le renforcement des systèmes de financement des établissements humains. ONU-Habitat collaborera avec ses partenaires pour concevoir et mettre en œuvre des mécanismes novateurs de financement aux fins de mobilisation des ressources nécessaires à la construction de logements abordables pour les pauvres ainsi qu'à la mise en place des infrastructures et des services connexes écologiquement rationnels. La mise en œuvre du programme pilote quadriennal novateur, lancé en 2008, portant sur l'expérimentation d'opérations d'octroi de capitaux de départ remboursables aux fins de construction de logements et d'infrastructures à bas prix se poursuivra. Les travaux entrepris au titre des programmes « De l'eau pour les villes africaines et asiatiques » continueront en étroite coopération avec les banques africaines et asiatiques de développement; l'accent sera mis en particulier sur les régions du lac Victoria et du Mékong. En matière d'énergie, ONU-Habitat favorisera les transports urbains écologiquement viables,

notamment pour les pauvres, procèdera à des audits sur les économies d'énergie des compagnies d'approvisionnement en eau et favorisera les programmes d'électrification des bidonvilles.

30. Le Bureau de la direction exécutive et de la gestion coordonnera et supervisera la mise en œuvre de l'ensemble du plan stratégique et institutionnel à moyen terme et jouera un rôle prépondérant dans la mise en œuvre du sixième domaine d'intervention, à savoir la promotion de l'excellence dans la gestion. La mise en œuvre intégrale de ce domaine d'intervention aura une incidence importante sur la gestion, l'efficacité institutionnelle et la culture d'entreprise d'ONU-Habitat. Le renforcement d'une gestion axée sur les résultats, élément essentiel de ce domaine d'intervention, aura en particulier pour effet d'améliorer considérablement le sens des responsabilités, l'efficacité et l'efficacité de l'organisation. Un Comité d'examen du programme renforcé facilitera la mise en œuvre efficace de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats, favorisera l'harmonisation et la cohésion des programmes et aura également pour tâche de faire en sorte que les enseignements tirés du suivi et de l'évaluation orientent systématiquement la planification et la conception des nouveaux programmes et projets.

B. Partenaires coopérants

31. ONU-Habitat centre son action sur les pays en développement, les pays à économie en transition et ceux qui, sortant d'un conflit ou d'une catastrophe, ont besoin d'une assistance internationale spécialisée à des fins de reconstruction et de relèvement. En tant que coordonnateur de la mise en œuvre du programme relatif aux établissements humains au sein du système des Nations Unies, ONU-Habitat continuera à coopérer avec des partenaires au sein de l'ONU et en dehors pour réaliser son programme de travail. Conformément au cadre de cohérence à l'échelon du système, ONU-Habitat collaborera avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour les questions de gouvernance, de formation, de renforcement des capacités et de réduction des risques de catastrophes; avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour le Programme de développement économique local; avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), à la réalisation au niveau local des objectifs du Millénaire pour le développement; avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Banque mondiale au Réseau mondial d'outils fonciers; avec l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (ONUDC) et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) au programme Villes plus sûres; avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) au Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau et au Programme conjoint de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement; avec le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies (UNDESA), à différents programmes sociaux et économiques, notamment aux travaux de la Commission du développement social; avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, au Programme des droits au logement; avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, à la reconstruction et au relèvement après des situations de crise; avec le PNUE, aux problèmes relatifs à l'environnement urbain et avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), aux problèmes relatifs aux changements climatiques; avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et UNDESA, à différents programmes sociaux et économiques et au programme Villes du Millénaire; avec la Banque mondiale, au Programme de l'Alliance des villes et avec International Finance Coopération, à des questions de financement urbain et de logement. ONU-Habitat collaborera aussi étroitement avec les équipes de pays des Nations Unies aux programmes nationaux et avec le PNUD en relation avec les activités des responsables de programme d'Habitat.

32. En dehors des Nations Unies, ONU-Habitat coopérera et collaborera avec les gouvernements, les autorités locales et leurs associations, les institutions multilatérales de développement, les banques régionales, les organisations de la société civile, le secteur privé et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat, notamment les institutions de recherche, de formation et d'enseignement. Il continuera à travailler en étroite collaboration avec l'association Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), le Comité consultatif des autorités locales auprès des Nations Unies (UNACLA) et le Groupe consultatif d'experts sur la décentralisation (AGRED). Il améliorera également sa collaboration avec les organismes suivants : Metropolis, Pouvoirs locaux pour un monde durable (ICLEI) (anciennement Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement), CityNet et l'Association internationale des maires francophones. ONU-Habitat encouragera l'urbanisation durable par des conférences ministérielles régionales, notamment la Réunion ministérielle régionale sur le logement et l'urbanisation en Amérique latine et dans les Caraïbes, la Conférence ministérielle africaine sur le

logement et le développement urbain (AMCHUD) et la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et l'urbanisme (APMCHUD) (voir annexe II du présent document).

C. Enseignements tirés de la cinquième session du Forum urbain mondial

33. La cinquième session du Forum urbain mondial sur le thème « Le droit à la ville : réduire la fracture urbaine » a suscité des discussions passionnées et des échanges d'informations entre un large éventail de partenaires du Programme pour l'habitat. Les principaux enseignements tirés des discussions qui sont à la base du programme de travail pour la période biennale 2012-2013 sont notamment les suivants :

a) La nature des villes du monde aujourd'hui exige un examen et une analyse approfondis des institutions de gouvernance et de leur renouveau, notamment les changements de comportement et de relations politiques;

b) L'inégalité urbaine ne se limite pas aux différences de revenus mais comprend d'autres dimensions importantes. Pour réduire la fracture urbaine, une approche intégrée assurant la cohérence des formes économiques, sociales, politiques et culturelles de l'inclusion est indispensable;

c) Les pauvres ont le droit de donner leur avis dans les décisions ayant une incidence sur leurs conditions de vie et le droit de se soulever, outre le droit à une assistance juridique pour ce faire;

d) Pour que nos villes soient plus résilientes et résistantes au climat, il faut un aménagement plus rationnel du territoire, des codes de construction plus verts et plus résistants et des infrastructures et des services bien conçus. Une meilleure exploitation de tout le potentiel technologique de réduction de l'empreinte écologique de nos villes permettra d'y arriver tout en rendant nos infrastructures et services publics plus accessibles et plus abordables.

34. L'annexe V du présent document donne un aperçu général du Forum, notamment son origine et sa place dans le programme d'ONU-Habitat. Elle décrit également les principaux résultats du Forum inclus dans le programme de travail et le budget pour 2012-2013.

D. Aperçu financier

35. Le cadre financier d'ONU-Habitat comprend trois sources de financement : les allocations provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies approuvées par l'Assemblée générale; les contributions de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains dont les allocations à des fins générales sont approuvées par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat et les contributions à des fins spécifiques sont approuvées par le Directeur exécutif; les contributions au titre de la coopération technique dont les allocations sont également approuvées par le Directeur exécutif.

36. Les ouvertures de crédits du budget ordinaire sont approuvées par l'Assemblée générale et se répartissent en deux grandes catégories, à savoir, section 15 : établissements humains, et section 22 : programme ordinaire de coopération technique aux fins de services consultatifs sectoriels dans le domaine des établissements humains.

37. Les contributions de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains sont de deux types : contributions à des fins générales et contributions à des fins spécifiques. Les contributions à des fins générales sont des contributions volontaires non affectées fournies par les gouvernements et pour lesquelles les allocations budgétaires sont approuvées par le Conseil d'administration conformément aux priorités convenues pour appuyer la mise en œuvre du programme de travail d'ONU-Habitat. Les contributions à des fins spécifiques sont des contributions volontaires provenant des gouvernements et d'autres donateurs affectées à des activités déterminées inscrites au programme de travail et conformes au mandat d'ONU-Habitat.

38. Les contributions aux fins de la coopération technique sont des ressources volontaires affectées à des fins déterminées provenant de gouvernements et d'autres donateurs qui ont pour objet la réalisation d'activités techniques déterminées au niveau des pays, conformes au mandat et programme de travail d'ONU-Habitat.

39. Le budget-programme récapitulatif harmonisé pour l'exercice 2012-2013 a été établi après une analyse des recettes prévues en provenance des trois sources de financement pour ledit exercice biennal, compte tenu des ressources nécessaires pour mettre en œuvre le programme de travail proposé.

E. Plan d'utilisation des ressources

40. Les prévisions pour l'ensemble des besoins de ressources d'ONU-Habitat pour l'exercice biennal 2012-2013 sont de 393,2 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 10 % par rapport aux estimations de 357 millions de dollars pour l'exercice biennal 2010-2011. Les changements proposés sont indiqués aux tableaux 1 a) et 1 b).

Tableau 1 a)

Ressources nécessaires par source de financement

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)					Postes*		
	Montant effectif 2008-009	Crédits ouverts 2010-2011	Ajustement	Ajustement en %	Montants 2012-2013	2010-2011	Ajustement	2012-2013
Fondation, fonds à des fins générales								
Dépenses de personnel	22 259,1	33 253,3	6 192,6		39 445,9	130	-	130
Autres dépenses	15 879,9	32 937,2	(2 161,6)		30 775,6	-		-
Total partiel	38 139,0	66 190,5	4 031,0	6 %	70 221,5	130	-	130
Budget ordinaire								
Dépenses de personnel	20 422,2	19 934	-		19 934	75	-	75
Autres dépenses	2 391,0	2 516,8	-		2 516,8	-		-
Total partiel	22 813,2	22 450,8	-	0 %	22 450,8	75	-	75
Fondation, fonds à des fins spéciales								
Dépenses de personnel	4 286,6	6 930,8	2 477,0		9 407,8	38	(8)	30
Autres dépenses	93 375,4	88 786,9	12 330,1		101 117,0	-		-
Total partiel	97 662,0	95 717,7	14 807,1	15 %	110 524,8	38	(8)	30
Coopération technique								
Dépenses de personnel	9 332,0	13 707,5	(1 573,2)		12 134,3	60	(14)	46
Autres dépenses	151 285,0	158 886,4	19 009,5		177 895,9	-		-
Total partiel	160 617,0	172 593,9	17 436,3	10 %	190 030,2	60	(14)	46
Total par catégorie								
Dépenses de personnel	56 299,9	73 825,6	7 096,4		80 922,0	303	(22)	281
Autres dépenses	262 931,3	283 127,3	29 178,0		312 305,3			
Total	319 231,2	356 952,9	36 274,4	10 %	393 227,3	303	(22)	281

Note A : Les postes financés par des fonds affectés (y compris les fonds d'affectation spéciale) ont été exclus des tableaux concernant le personnel en 2012-2013. Ces postes sont temporaires, les montants soumis à de fréquents changements selon les besoins des activités des programmes et projets.

Note B : Les comptes d'appui au programme correspondants (frais généraux) sont inclus dans les ressources de la Fondation, à des fins spéciales et pour la coopération technique.

Tableau 1b)

Ressources nécessaires par catégorie de financement

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars)</i>		
	<i>Montant effectif 2008-2009</i>	<i>Crédits ouverts 2010-2011</i>	<i>Montants estimatifs 2012-2013</i>
Ressources de base			
Fondation, fonds à des fins générales	38 139,0	66 190,5	70 221,5
Budget ordinaire	22 813,2	22 450,8	22 450,8
Fondation, fonds à des fins spéciales – compte d'appui au programme (frais généraux)	5 280,3	9 717,7	12 988,0
Coopération technique – compte d'appui au programme (frais généraux)	12 062,1	17 593,9	15 929,4
Total partiel	78 294,6	115 952,9	121 589,7
Ressources affectées (y compris fonds d'affectation spéciale)			
Fondation, fonds à des fins spéciales	92 381,7	86 000,0	97 536,8
Coopération technique	148 554,9	155 000,0	174 100,8
Total partiel	240 936,6	241 000,0	271 637,6
Total	319 231,2	356 952,9	393 227,3

a) Fondation, fonds à des fins générales

41. Le budget proposé pour la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains à financer par des contributions à des fins générales pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élève à 70,2 millions de dollars. Cela représente un accroissement nominal de 6 % par rapport à l'exercice biennal précédent ou une évolution des coûts de moins de 3 % par an (2,9 et 2,8 % respectivement) par rapport aux 66,2 millions de dollars approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011. En termes réels, il s'agit donc d'un budget à croissance zéro qui reflète l'approche conservatrice adoptée à la lumière de la situation financière mondiale actuelle. Comme le montre le tableau 4, un montant de 45 millions de dollars est alloué aux activités du programme, 5,5 millions sont alloués à l'appui au programme et 19,7 millions aux activités de la direction exécutive et de la gestion, ce qui comprend une allocation spéciale de 3,9 millions de dollars pour tenir compte des incidences budgétaires découlant de l'examen de la structure de l'organisation ayant pour objectif d'assurer l'harmonisation du programme et de fournir un cadre pour la mise en œuvre des mandats de l'organisation.

b) Budget ordinaire

42. Le budget des dépenses a été maintenu au même niveau, à savoir 22,5 millions de dollars, en attendant que soient examinées les propositions à présenter à l'Assemblée générale pour approbation. Étant donné que les crédits ouverts au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies doivent être approuvés par l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session, en décembre 2011, les montants correspondant à l'exercice 2012-2013 sont provisoires et ont été maintenus au niveau inscrit au budget de l'exercice biennal en cours. En conséquence, il n'a été procédé à aucun ajustement des dépenses pour cette partie du plan d'utilisation des ressources car ces ajustements seront effectués au Siège de l'Organisation des Nations Unies au moment où le budget sera adopté par l'Assemblée générale.

c) Fondation, fonds à des fins spéciales

43. Le montant estimatif des ressources budgétaires pour l'exercice biennal 2012-2013 est de 110,5 millions de dollars dont 97,9 millions pour les activités du programme, 5,8 millions pour l'appui au programme et 6,8 millions pour la direction exécutive et la gestion (voir tableaux 1 et 4). Cela représente une augmentation prévisionnelle de 15 % par rapport aux estimations de 95,7 millions de dollars pour l'exercice biennal 2010-2011. Les effectifs proposés à l'appui des activités prévues sont de 30 postes (10 administrateurs et 20 agents des services généraux), tous étant rémunérés sur le compte d'appui au programme correspondant. Des personnels de terrain temporaires seront également

recrutés pour faciliter la mise en œuvre des projets et leur rémunération sera imputée à titre de coûts directs au budget affecté aux projets respectifs (y compris les fonds d'affectation spéciale) selon que de besoin (voir tableau 6).

44. Comme l'indique le tableau 2, la composante comptes à des fins spécifiques de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains comprend le budget d'appui au programme correspondant de 13 millions de dollars, dont 4,7 millions prévus au titre des activités du programme pour financer les activités des responsables de programme d'Habitat dans les pays (2,5 millions) et 2,2 millions alloués aux activités de gestion des programmes notamment évaluation, formulation, suivi et appui à la mise en œuvre des projets; 5,8 millions sont alloués aux activités d'appui au programme de caractère administratif et le solde de 2,5 millions aux activités de la direction exécutive et de la gestion, notamment négociation d'accords, collecte de fonds, gestion de l'information et suivi global.

Tableau 2

Fondation, fonds à des fins spéciales : compte d'appui au programme (frais généraux)

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Montants estimatifs 2012-2013
	Montant effectif 2008-2009	Crédits ouverts 2010-2011	Ajustement	
1. Activités du programme	-	-	4 662,7	4 662,7
2. Appui au programme	5 280,3	8 354,6	(2 516,3)	5 838,3
3. Direction exécutive et gestion	-	1 363,1	1 123,9	2 487,0
Total	5 280,3	9 717,7	3 270,3	12 988,0

d) Coopération technique

45. Il a été prévu que le montant du budget pour les activités de coopération technique serait de 190 millions de dollars pour l'exercice biennal 2012-2013, ce qui représente un accroissement de 10 % par rapport aux estimations de 172,6 millions de dollars pour l'exercice biennal 2010-2011. Cette composante comprend les budgets affectés aux projets (y compris les fonds d'affectation spéciale) d'un montant de 174,1 millions de dollars et le budget correspondant d'appui au programme de coopération technique (frais généraux) de 15,9 millions de dollars. Pour appuyer les activités prévues, il est proposé de porter l'effectif du personnel, dont la rémunération est assurée par ce fonds, à 46 postes (36 administrateurs et 10 agents des services généraux), tous étant rémunérés sur le compte d'appui au programme de coopération technique correspondant. En outre, on recrutera également du personnel local temporaire qui fournira un appui direct aux projets sur le terrain, selon que de besoin; leur rémunération sera imputée à titre de coûts directs au budget affecté aux projets respectifs (y compris les fonds d'affectation spéciale) (voir tableau 6).

Tableau 3

Coopération technique : compte d'appui au programme (frais généraux)

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Montants estimatifs 2012-2013
	Montant effectif 2008-2009	Crédits ouverts 2010-2011	Ajustement	
1. Activités du programme	7 830,3	11 800,1	997,2	12 797,3
2. Appui au programme	3 117,8	4 361,3	(1 229,2)	3 132,1
3. Direction exécutive et gestion	1 114,0	1 432,5	(1 432,5)	-
Total	12 062,1	17 593,9	(1 664,5)	15 929,4

46. Comme le montre le tableau 3, l'élément coopération technique comprend le budget correspondant d'appui au programme de 15,9 millions de dollars, dont 12,8 millions inscrits au budget au titre des activités du programme pour le financement des activités de gestion y relatives, notamment évaluation, formulation, suivi et appui à la mise en œuvre des projets et 3,1 millions pour les activités d'appui au programme de caractère administratif.

Tableau 4
**Plan récapitulatif d'utilisation des ressources : montants estimatifs 2010-2011 et plan
proposé 2012-2013 (en milliers de dollars)**

	Plan d'utilisation des ressources 2010-2011					Plan d'utilisation des ressources 2012-2013				
	Fondation, fonds à des fins générales	Budget ordinaire	Fondation, fonds à des fins spéciales	Coopération technique	Total ressources	Fondation, fonds à des fins générales	Budget ordinaire	Fondation, fonds à des fins spéciales	Coopération technique	Total ressources
Utilisation des ressources										
Organes directeurs		59,6			59,6		59,6			59,6
Ressources du programme										
Logement et développement durable des établissements humains	12 228,7	6 253,5	15 000,0	-	33 482,2	12 570,3	6 253,5	22 361,0	-	41 184,8
Suivi du Programme pour l'habitat	12 265,8	5 785,7	15 000,0	-	33 051,5	12 833,5	5 785,7	12 205,1	-	30 824,3
Coopération régionale et technique	11 868,1	2 904,6	10 000,0	166 800,1	191 572,8	10 211,5	2 904,6	11 897,7	186 898,1	211 911,9
Financement des établissements humains	9 996,6	2 563,1	41 000,0	-	53 559,7	9 369,4	2 563,1	51 387,0	-	63 319,5
Total ressources du programme	46 359,2	17 506,9	81 000,0	166 800,1	311 666,2	44 984,7	17 506,9	97 850,8	186 898,1	347 240,5
Appui au programme	6 192,9	345,4	8 354,6	4 361,3	19 254,2	5 552,1	345,4	5 838,3	3 132,1	14 867,9
Direction exécutive et gestion										
Bureau du Directeur exécutif	5 964,1	935,2	3 413,1	1 432,5	11 744,9	4 857,1	935,2	1 600,9	-	7 393,2
Suivi et évaluation	1 494,8	428,4	250,0		2 173,2	1 440,3	428,4	1 381,3		3 250,0
Relations extérieures et bureaux de liaison (sensibilisation)	6 179,5	3 175,3	2 700,0		12 054,8	9 487,3	3 175,3	3 853,5		16 516,1
Harmonisation de l'organisation avec le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme						3 900,0				3 900,0
Total	66 190,5	22 450,8	95 717,7	172 593,9	356 952,9	70 221,5	22 450,8	110 524,8	190 030,2	393 227,3

47. ONU-Habitat continuera de mettre en œuvre ses activités aux niveaux régional et national conformément aux objectifs du cadre normatif et opérationnel renforcé, tel qu'esquissé dans le plan stratégique et institutionnel à moyen terme. Avec l'accroissement des activités aux niveaux régional et national, l'accent sera mis sur l'établissement de structures formelles et de mécanismes améliorés de collaboration afin de promouvoir le mandat normatif de l'organisation au niveau des pays. On ne saurait trop insister sur la signification de l'examen structurel imminent pour améliorer l'alignement du programme, comme l'indique le paragraphe 41.

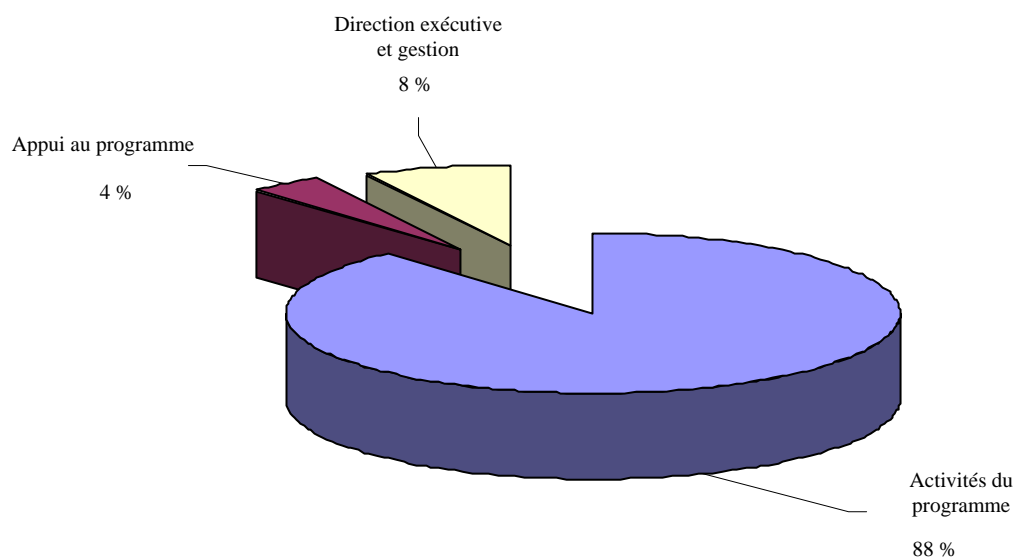
48. En sa qualité de membre de plein droit du Comité permanent interorganisations, ONU-Habitat préside le sous-groupe logement, terre et propriété du Groupe de travail sur la protection. La participation d'ONU-Habitat a pour but de rehausser le niveau de compétences des neuf partenaires du Comité permanent en matière d'identification, d'évaluation et de réaction aux politiques importantes dans le secteur foncier et celui du logement et d'élaboration de programmes pour réagir aux crises urbaines dans les secteurs immobilier et foncier. Ceci a conduit directement à une amélioration de la

capacité d'intervention et a eu un impact sur la conception des programmes nationaux de secours en Haïti, au Kirghizistan, au Pakistan et au Soudan dans ces domaines importants. En sa qualité de Président du Groupe spécial du Comité permanent interorganisations chargé de relever les défis humanitaires dans les zones urbaines, ONU-Habitat, avec ses compétences techniques uniques en matière de problèmes urbains, a été l'initiateur de l'élaboration d'une stratégie lui permettant de contribuer plus efficacement aux activités visant à atténuer la gravité des catastrophes, aux secours à l'issue des catastrophes et des crises et aux initiatives en matière de redressement et de reconstruction d'urgence dans des domaines d'importance cruciale tels que régime foncier et droits d'accès au logement et à la reconstruction des moyens de subsistance, services sanitaires et approvisionnement en eau en milieu urbain et partenariats avec les autorités et les communautés locales pour renforcer la résilience et cibler la conception et la fourniture de l'aide aux plus vulnérables.

49. Un appui technique à l'élaboration de programmes de secours, de redressement et de reconstruction a été fourni grâce aux 88 millions et aux 155 millions de dollars mobilisés à cette fin en 2009 et 2010, respectivement. De plus, l'organisation a levé des ressources par des appels d'urgence consolidés, des appels éclairs et le Fonds central d'intervention d'urgence.

Figure 1

Utilisation de la totalité des ressources 2012-2013



50. La plus grande partie du budget de l'organisation – 347,2 millions de dollars, soit 88 % – est réservée aux activités du programme tandis que 14,9 millions de dollars, soit 4 %, sont prévus pour les activités d'appui au programme, 31,1 millions, soit 8 %, aux fonctions de la direction exécutive et de la gestion, ce qui comprend le suivi et l'évaluation, le Bureau des relations extérieures, le secrétariat du Conseil d'administration, la Section des services d'information, la mobilisation des ressources et une allocation spéciale de 3,9 millions à utiliser suite à l'examen de la structure de l'organisation afin d'améliorer l'alignement du programme prévu pour la seconde moitié de l'exercice biennal 2010-2011 (tableau 4 et figure 1).

51. Avec la proposition d'une allocation spéciale de 3,9 millions de dollars, les incidences budgétaires pour le programme de l'examen de la structure de l'organisation, élément clé des réformes institutionnelles du plan stratégique et institutionnel à moyen terme prévues pour 2011, ont été intégrées dans le budget. Le CCQAB et le groupe d'examen par des pairs du plan stratégique et institutionnel à moyen terme ont insisté sur l'importance de cet examen et de ses conséquences pour la planification stratégique des ressources humaines. Le CCQAB a recommandé qu'ONU-Habitat entreprenne une analyse de sa structure administrative générale afin d'identifier les possibilités de redéploiement des postes de haut niveau existants dans des domaines hautement prioritaires afin de garantir que cette structure est bien adaptée à la mise en œuvre des activités prescrites. Tout en reconnaissant les progrès déjà accomplis, l'examen par les pairs a mis en lumière la nécessité de mettre davantage l'accent sur la composition, la compétence et l'engagement du personnel à tous les niveaux, conditions préalables à la réussite future de la mise en œuvre du Plan.

52. L'examen organisationnel à venir, qui a pour objectif d'aligner la structure de l'organisation sur le plan stratégique et institutionnel à moyen terme et de garantir la solidité, la souplesse, l'adaptabilité de l'organisation et sa capacité à exécuter effectivement et efficacement son mandat dans un cadre normatif et opérationnel renforcé, devrait avoir des incidences sur la planification des ressources humaines. L'allocation spéciale permettra à l'organisation, en consultation avec le Comité des représentants permanents, d'appliquer les recommandations de cet examen pendant l'exercice biennal 2012-2013.

53. ONU-Habitat continue à mettre en conformité ses ressources et les six domaines d'intervention du plan stratégique et institutionnel à moyen terme. Le tableau 5 compare les estimations des ressources nécessaires pour appuyer la mise en œuvre de chacun des six domaines d'intervention du Plan, selon les sources de financement, pour les exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013. Pour l'exercice biennal 2012-2013, les coûts ont fait l'objet d'une analyse plus poussée sur la base des dépenses de personnel et des autres dépenses, comme l'indique la figure 2.

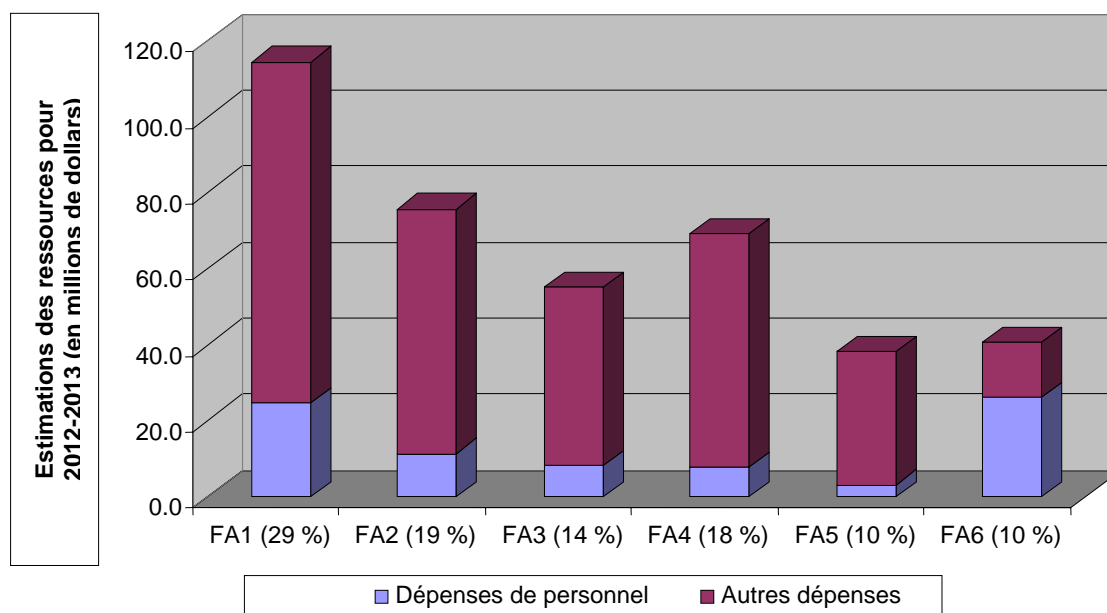
Tableau 5

Ressources nécessaires par source de financement pour les domaines d'intervention du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme (en milliers de dollars)

	<i>Domaine d'intervention 1</i>	<i>Domaine d'intervention 2</i>	<i>Domaine d'intervention 3</i>	<i>Domaine d'intervention 4</i>	<i>Domaine d'intervention 5</i>	<i>Domaine d'intervention 6</i>	<i>*Non alignés sur le plan stratégique et institutionnel à moyen terme</i>	<i>Total</i>	
<i>Domaines d'intervention</i>	<i>Sensibilisation, suivi et partenariat</i>	<i>Approche participative de la planification, de la gestion et de la gouvernance urbaines</i>	<i>Système de gestion des terres et des logements favorables aux pauvres</i>	<i>Infrastructures et services urbains de base écologiquement rationnels et abordables</i>	<i>Renforcement des systèmes de financement des établissements humains</i>	<i>Excellence dans la gestion</i>			
Crédits approuvés 2010-2011	Source de financement								
	Budget ordinaire	7 487,4	3 281,1	3 593,8	3 274,7	2 877,3	1 936,5	-	22 450,8
	Fondation, fonds à des fins générales	18 455,8	9 049,6	9 661,4	11 333,7	10 066,9	7 623,1	-	66 190,5
	Fondation, fonds à des fins spéciales	14 357,7	12 443,3	13 400,5	16 272,0	10 528,9	3 828,7	24 886,6	95 717,7
	Coopération technique	25 889,1	22 437,2	24 163,1	29 341,0	18 985,3	6 903,8	44 874,4	172 593,9
	Total	66 190,0	47 211,2	50 818,8	60 221,4	42 458,4	20 292,1	69 761,0	356 952,9
	Catégorie de dépenses								
	Dépenses de personnel	18 834,7	10 966,9	11 587,3	12 943,1	10 101,2	9 451,9	-	73 885,1
	Autres dépenses	47 355,3	36 244,3	39 231,5	47 278,3	32 357,2	10 840,2	69 761,0	283 067,8
	Total	66 190,0	47 211,2	50 818,8	60 221,4	42 458,4	20 292,1	69 761,0	356 952,9
Budget proposé pour 2012-2013	Source de financement								
	Budget ordinaire	7 784,7	4 693,2	3 030,1	1 983,2	1 108,9	3 850,7	-	22 450,8
	Fondation, fonds à des fins générales	18 279,8	11 611,3	6 681,5	6 780,0	4 935,3	21 933,6	-	70 221,5
	Fondation, fonds à des fins spéciales	17 414,3	19 541,8	8 170,7	21 682,3	130,3	11 585,4	-	110 524,8
	Coopération technique	70 994,3	39 872	37 401,8	38 630,0	-	3 132,1	-	190 030,2
	Total	114 473,1	75 718,3	55 284,1	69 075,5	38 174,5	40 501,8	-	393 227,3
	Catégorie de dépenses								
	Dépenses de personnel	24 718,4	11 314,4	8 054,8	7 614,2	3 154,9	26 065,3	-	80 922,0
	Autres dépenses	89 754,7	64 403,9	47 229,3	61 461,3	35 019,6	14 436,5	-	312 305,3
	Total	114 473,1	75 718,3	55 284,1	69 075,5	38 174,5	40 501,8	-	393 227,3

54. Les évolutions importantes, indiquées au tableau 5, dans l'allocation des ressources par domaine d'intervention pour les exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013, représentent l'effet net de l'alignement de toutes les ressources affectées pendant l'exercice biennal 2012-2013, par rapport à l'exercice biennal 2010-2011 au cours duquel un montant de 69,8 millions de dollars n'était pas aligné sur le plan stratégique et institutionnel à moyen terme. L'allocation des ressources par domaine d'intervention est résumée à la figure 2.

Figure 2
Allocation des ressources par domaine d'intervention



55. *Compte à des fins générales de la Fondation* : le budget proposé s'élève à 70,2 millions de dollars (voir tableau 7), dont 39,4 millions, soit 56 %, sont alloués aux dépenses de personnel, tandis que 30,8 millions, soit 44 %, le sont aux autres dépenses. L'augmentation proposée de 4 millions de dollars, soit 6 %, par rapport au budget de l'exercice biennal 2010-2011 représente l'effet net d'une augmentation de 6,2 millions des coûts afférents aux dépenses de personnel et une diminution de 2,2 millions pour les coûts afférents aux autres dépenses. L'augmentation des dépenses de personnel est une combinaison de l'augmentation proposée de 2,8 millions de dollars pour les dépenses de personnel dans le cadre de l'allocation spéciale pour l'alignement de l'organisation et de l'augmentation de 3,4 millions de dollars pour pourvoir aux effets de l'inflation. Conformément aux recommandations du CCQAB, des postes gelés seront redéployés dans les domaines d'intervention hautement prioritaires à la suite de l'examen organisationnel. La diminution totale de 2,2 millions de dollars des coûts afférents aux autres dépenses peut être attribuée aux économies découlant des gains d'efficacité opérationnelle.

56. Les efforts que déploie ONU-Habitat en matière de mobilisation des ressources ont considérablement progressé comme l'indique la mesure dans laquelle les objectifs relatifs aux ressources affectées et non affectées nécessaires au financement sont atteints. En conséquence, 92 % et 96 % des objectifs annuels des ressources non affectées en 2008 et 2009 respectivement ont été atteints. Pour les contributions affectées, les objectifs annuels ont été dépassés de 36 % en 2008 et de 29 % en 2009.

57. Encouragé par les progrès réalisés à ce jour dans les partenariats à long terme avec les principaux donateurs mais conscient que la crise financière mondiale peut avoir des effets négatifs sur les budgets d'aide au développement, l'organisation se propose de poursuivre avec rigueur l'application de sa stratégie de mobilisation des ressources afin de soutenir la durabilité et la prévisibilité des ressources de financement, tout en élargissant et en consolidant simultanément la base des donateurs par des relations améliorées avec les partenaires au développement, l'utilisation de la tribune offerte par la Campagne urbaine mondiale pour exploiter des sources de financement non conventionnelles, une meilleure communication avec les donateurs, notamment en exposant plus clairement les produits et services d'ONU-Habitat et le développement de systèmes améliorés, notamment la fourniture de ce que l'on pourrait appeler « un guichet unique » pour informer les donateurs afin de coordonner les efforts de mobilisation de ressources.

Tableau 6
Estimation de la répartition des postes d'ONU-Habitat par source de financement

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Services généraux			Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Agents locaux	Autres échelons	
2010-2011 révisé												
Budget ordinaire	1	-	1	4	9	16	14	5	50	23	2	75
Fondation, fonds à des fins générales	-	1	4	8	16	23	24	4	80	46	4	130
Fondation, fonds à des fins spéciales	-	-	-	1	2	4	7	2	16	22	-	38
Coopération technique	-	-	-	3	15	6	7	13	44	15	1	60
Total 2010-2011	1	1	5	16	42	49	52	24	190	106	7	303
Évolutions : (diminution)/augmentation												
Budget ordinaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fondation, fonds à des fins générales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fondation, fonds à des fins spéciales*	-	-	-	(1)	(1)	(1)	(3)	-	(6)	(2)	-	(8)
Coopération technique*	-	-	-	-	-	-	-	(8)	(8)	(6)	-	(14)
Évolutions nettes	-	-	-	(1)	(1)	(1)	(3)	(8)	(14)	(8)	-	(22)
2012-2013												
Budget ordinaire	1	-	1	4	9	16	14	5	50	23	2	75
Fondation, fonds à des fins générales	-	1	4	8	16	23	24	4	80	46	4	130
Fondation, fonds à des fins spéciales	-	-	-	-	1	3	4	2	10	20	-	30
Coopération technique	-	-	-	3	15	6	7	5	36	9	1	46
Total 2012-2013	1	1	5	15	41	48	49	16	176	98	7	281

Note : *les dépenses de personnel financées par des contributions affectées (notamment les fonds d'affectation spéciale) ont été exclues des tableaux d'effectifs de l'exercice biennal 2012-2013. Ces postes sont temporaires et les montants soumis à de fréquents changements selon les besoins des activités des programmes et projets.

58. Il convient de noter que dans la mesure où les contributions à des fins générales versées à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains constituent l'essentiel des fonds de l'organisation, cela aura pour effet de continuer à faciliter la mise œuvre efficace d'un programme de travail ciblé, cohérent et hiérarchisé conforme aux objectifs du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, grâce principalement au financement d'activités normatives pour lesquelles l'attribution de fonds affectés n'est pas imminente.

59. Conscient de sa structure de financement, ONU-Habitat s'efforce d'établir un équilibre favorable entre les dépenses de personnel et les autres dépenses. Pour l'exercice biennal 2012-2013, le rapport entre ces dépenses est 56:44 par rapport à 50:50 pour l'exercice biennal 2010-2011; ceci est dû principalement à la diminution relativement faible du budget total vis-à-vis de l'incidence de l'inflation sur les dépenses de personnel. Il convient de mentionner qu'avec un complément de 281 personnels de base, l'organisation continuera à gérer de grands projets sur le terrain et à superviser plus de 2 000 personnels de projet sur le terrain.

60. ONU-Habitat exerce continuellement une évaluation rigoureuse de ses activités. Il procède à une redistribution de son personnel conformément aux priorités et objectifs du plan stratégique et institutionnel à moyen terme tout en conservant une approche prudente pour pourvoir les postes créés sous réserve de la disponibilité de fonds des donateurs comme l'a recommandé le CCQAB dans son rapport (HSP/GC/22/5/Add.1). En outre, le CCQAB a recommandé qu'ONU-Habitat entreprenne une analyse de sa structure administrative générale pour s'assurer qu'elle est adaptée à la mise en œuvre de ses activités prescrites.

61. Nonobstant les modifications déjà apportées à la structure administrative pour faciliter la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, il est encore possible de mieux l'aligner sur le Plan comme l'a souligné le rapport d'examen par des pairs sur la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme.

62. Compte tenu des recommandations qui précèdent, il est proposé que le niveau des effectifs au titre du budget à des fins générales de la Fondation pour l'exercice biennal 2012-2013 reste le même en attendant l'examen organisationnel prévu pour 2011. Conformément aux recommandations du rapport d'examen par des pairs sur le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme, les critères pour l'alignement de l'organisation seront les suivants :

- a) Analyse attentive de la structure de financement et des compétences nécessaires;
- b) Détermination de la place la plus appropriée des différents groupes au sein de la structure administrative dans le contexte du cadre stratégique;
- c) Simplification de la nouvelle structure en vue de promouvoir l'efficacité.

63. Par la suite, des modifications concernant les effectifs suivant les priorités seront apportées en consultation avec le Comité des représentants permanents et conformément aux provisions budgétaires pour l'exercice biennal 2012-2013.

Tableau 7

Budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2012-2013 (fonds à des fins générales uniquement)

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes*	
	2010-2011	Ajustement	2012-2013	2010-2011	2012-2013
A. Programme de travail					
1. Logement et développement durable des établissements humains					
Dépenses de personnel	6 787,0	(192,2)	6 594,8	30	27
Autre dépenses	5 441,7	533,8	5 975,5		
<i>Total partiel</i>	<i>12 228,7</i>	<i>341,6</i>	<i>12 570,3</i>	<i>30</i>	<i>27</i>
2. Suivi du Programme pour l'Habitat					
Dépenses de personnel	6 599,2	40,3	6 639,5	28	27
Autres dépenses	5 666,6	527,4	6 194,0		
<i>Total partiel</i>	<i>12 265,8</i>	<i>567,7</i>	<i>12 833,5</i>	<i>28</i>	<i>27</i>
3. Coopération régionale et technique					
Dépenses de personnel	4 731,2	16,4	4 747,6	9	8
Autres dépenses	7 136,9	(1 673,0)	5 463,9		
<i>Total partiel</i>	<i>11 868,1</i>	<i>(1 656,6)</i>	<i>10 211,5</i>	<i>9</i>	<i>8</i>
4. Financement des établissements humains					
Dépenses de personnel	4 614,2	654,7	5 268,9	20	20
Autres dépenses	5 382,4	(1 281,9)	4 100,5		
<i>Total partiel</i>	<i>9 996,6</i>	<i>(627,2)</i>	<i>9 369,4</i>	<i>20</i>	<i>20</i>
B. Direction exécutive et administration					
Dépenses de personnel	7 438,0	5 639,8	13 077,8	31	36
Autres dépenses	6 200,4	406,5	6 606,9		
<i>Total partiel</i>	<i>13 638,4</i>	<i>6 046,3</i>	<i>19 684,7</i>	<i>31</i>	<i>36</i>
C. Appui au programme					
Dépenses de personnel	3 083,7	33,6	3 117,3	12	12
Autres dépenses	3 109,2	(674,4)	2 434,8		
<i>Total partiel</i>	<i>6 192,9</i>	<i>(640,8)</i>	<i>5 552,1</i>	<i>12</i>	<i>12</i>
Total, fonds à des fins générales de la Fondation					
Dépenses de personnel	33 253,3	6 192,6	39 445,9	130	130
Autres dépenses	32 937,2	(2 161,6)	30 775,6		
Total	66 190,5	4 031,0	70 221,5	130	130

Note : les postes ont été redéployés pour 2012-2013 afin de garantir que les ressources correspondent aux activités du programme de travail et de répondre aux priorités et besoins importants et nouveaux du programme.

64. Avec l'aide des gouvernements, ONU-Habitat continuera à appuyer la présence de 40 responsables de programme d'Habitat, attachés aux bureaux des représentants résidents du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans les pays, qui continueront à faire partie intégrante des bureaux régionaux. Conformément à la résolution 21/2 du Conseil d'administration relative au Plan stratégique et institutionnel à moyen terme, les responsables de programme d'Habitat continueront à prendre une part active à la prise en compte par les politiques de

développement national d'un développement urbain durable ainsi qu'à la promotion du mandat normatif d'ensemble de l'organisation, de ses programmes et de ses campagnes et à appuyer les activités opérationnelles d'ONU-Habitat aux niveaux national et local. Cela renforcera l'engagement d'ONU-Habitat auprès des pouvoirs publics nationaux et des équipes de pays des Nations Unies, dans la mesure où un plus grand nombre de responsables de programme seront intégrés à ces équipes, ainsi qu'au processus des Plans-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Pour promouvoir l'intégration des politiques et la cohérence de la programmation au niveau des pays, et en collaboration avec les bureaux régionaux, ils continueront à contribuer à l'élaboration des descriptifs de programme de pays d'Habitat et à coordonner l'établissement de forums urbains nationaux avec les parties prenantes dans les pays.

Répartition des responsables de programme d'Habitat par région

Afrique et États arabes	25
Asie et Pacifique	8
Amérique latine et Caraïbes	7
Total	40

65. Conformément à la règle de gestion financière 304.3.2 b), sur recommandation du Directeur exécutif, le Conseil d'administration détermine, lorsqu'il y a lieu, le niveau de la réserve financière à des fins générales. Vu le montant des dépenses prévues pour l'exercice biennal 2010-2011, un nouvel accroissement de la réserve statutaire, qui passerait de 6 618 100 à 7 022 150 dollars (soit 10 % du budget à des fins générales), est recommandé. Il s'agit d'assurer la liquidité du fonds à des fins générales de la Fondation, de palier les aléas de la trésorerie et de pouvoir faire face à diverses autres obligations en matière de gestion prudente du Fonds.

I. Organes directeurs

66. Par sa résolution 56/206, l'Assemblée générale a transformé la Commission des établissements humains en Conseil d'administration d'ONU-Habitat, organe subsidiaire de l'Assemblée, à la date du 1^{er} janvier 2002. Le Conseil d'administration fait rapport à l'Assemblée par l'intermédiaire du Conseil économique et social et fournit des avis de politique générale et des orientations et supervise ONU-Habitat. Le Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat a également été transformé en un organe subsidiaire intersessions du Conseil d'administration. Les objectifs, fonctions et responsabilités du Conseil d'administration sont énoncés dans la résolution 32/162 de l'Assemblée générale et au paragraphe 222 du Programme pour l'Habitat adopté lors de la Conférence Habitat II.

67. Le Conseil d'administration est composé de 58 États membres, dont le mandat est d'une durée de quatre ans. Il tient ses sessions ordinaires tous les deux ans au siège d'ONU-Habitat à Nairobi et examine le programme de travail biennal d'ONU-Habitat, le budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et les activités opérationnelles menées à bien par ONU-Habitat. Les sessions rassemblent des représentants des États membres, ainsi que des partenaires du Programme pour l'habitat, qui sont des représentants des pouvoirs locaux, d'organisations non gouvernementales, du secteur privé, ainsi que des Parlementaires mondiaux pour l'habitat, de groupes de femmes et de jeunes pour l'habitat, des syndicats, d'associations professionnelles et des chercheurs, des fondations et d'académies scientifiques. Le Comité des représentants permanents se réunit normalement à huit reprises au cours de chaque exercice biennal, tandis que ses quatre groupes de travail tiennent environ 72 réunions par exercice biennal. Le Bureau du Conseil d'administration, celui du Comité des représentants permanents et ses quatre groupes de travail bénéficient des services du secrétariat du Conseil d'administration.

68. Le Forum urbain mondial bénéficie également des services du secrétariat du Conseil d'administration. Le Forum est un forum technique non législatif convoqué par le Directeur exécutif auquel les experts, notamment les représentants des gouvernements, des autorités locales, du secteur privé, des organisations non gouvernementales, des organisations communautaires (groupes culturels, de femmes et de jeunes), des organisations des médias, des académies scientifiques et des chercheurs se réunissent pour échanger leurs vues au cours des années pendant lesquelles le Conseil d'administration d'ONU-Habitat ne se réunit pas. Il a pour objectif de faciliter les discussions et de fournir des occasions de partager les enseignements tirés de l'expérience, meilleures pratiques et bonnes politiques en matière de logement et d'urbanisation durable. Le Forum est une tribune de sensibilisation et ses résultats sont soumis par un Groupe consultatif établi par le Directeur exécutif à l'occasion de chacune de ses sessions pour le conseiller; celui-ci, à son tour, communique ces résultats au Conseil d'administration. Les nouvelles informations de base qui ressortent des comptes rendus du Forum enrichissent la base des connaissances et sont prises en considération dans les programmes de travail ultérieurs.

Ressources nécessaires

69. Les ressources nécessaires estimées par source de financement pour ce domaine figurent au tableau 8.

Tableau 8

Ressources nécessaires par source de financement (59 600 dollars)

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes	
	2010-2011	Ajustement	2012-2013	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire					
Dépenses de personnel	-	-	-	-	-
Autres dépenses	59,6	-	59,6		
Total partiel	59,6	-	59,6	-	-
Total	59,6	-	59,6	-	-

70. La provision de 59 600 dollars au budget ordinaire couvre les coûts relatifs aux heures supplémentaires et aux frais de réception pour les réunions du Conseil d'administration et de ses organes subsidiaires. Les ressources nécessaires ont été maintenues au même niveau en attendant les conclusions de l'examen des propositions qui doivent être soumises à l'Assemblée générale pour approbation dans le cadre du programme-budget pour 2012-2013.

II. Direction exécutive et gestion

A. Objectif d'ensemble

71. Assurer la mise en œuvre efficace des mandats d'ONU-Habitat et se conformer aux politiques et procédures de l'Organisation des Nations Unies concernant la mise en œuvre du programme de travail et du budget et du plan stratégique et institutionnel à moyen terme ainsi que la gestion des ressources humaines et financières.

B. Alignement du programme de travail relatif à la direction exécutive et à la gestion sur le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme

72. La direction exécutive et la gestion assurent la supervision de la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour aboutir à la réalisation du domaine d'intervention 6 du Plan, à laquelle contribue également la Division de l'appui au programme. Sur les sept réalisations escomptées du domaine d'intervention 6 du Plan, trois et les indicateurs de succès correspondants sont établis à partir du cadre de gestion axée sur les résultats du Plan. Les quatre autres réalisations escomptées et les indicateurs correspondants sont fournis par le Bureau du Contrôleur de l'ONU et sont obligatoires.

C. Stratégie

73. La direction exécutive et la gestion incombent au Directeur exécutif qui exerce cette fonction avec le concours du Directeur exécutif adjoint, du Groupe du suivi et de l'évaluation, des bureaux de liaison et du Bureau des relations extérieures. ONU-Habitat a des bureaux de liaison à New York, Genève, Bruxelles et Washington. Le Directeur exécutif assure la direction de la formulation et de la mise en œuvre du programme de travail biennal et du budget de l'organisation dans son ensemble et, avec les États membres, les bureaux, programmes, fonds et organismes des Nations Unies ainsi que d'autres partenaires, il coordonne la mise en œuvre du Programme pour l'habitat, des objectifs de la Déclaration du Millénaire, du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme et des décisions des organismes intergouvernementaux.

74. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau de la Direction exécutive et de la gestion coordonnera, conduira, suivra et évaluera la mise en œuvre des activités figurant dans le programme de travail biennal et le budget. La direction exécutive et la gestion continueront à diriger et orienter la mise en œuvre du domaine d'intervention 6 du Plan, promotion de l'excellence dans la gestion, en consolidant une série de changements stratégiques et institutionnels portant sur l'alignement et la cohérence programmatique.

75. Le Bureau des relations extérieures supervisera les fonctions de la Section des services d'information, du Groupe de la mobilisation des ressources et du Conseil d'administration (les responsabilités et le programme de travail du Conseil d'administration sont décrits dans la section relative aux organes directeurs). Le Groupe de la mobilisation des ressources mettra en œuvre la politique d'ONU-Habitat en matière de mobilisation des ressources conformément aux priorités définies dans le Plan et appuiera l'élaboration et l'application d'accords de financement pluriannuels. Il renforcera également le rôle de catalyseur d'ONU-Habitat et son aptitude à faire face aux situations environnementales et humanitaires d'urgence. À cet effet, il s'associera aux États membres et à ses partenaires pour répondre aux besoins en matière de financement et développer les partenariats et les alliances entre ONU-Habitat et les institutions internationales et régionales en vue d'accroître les financements et les investissements nécessaires pour le développement des établissements humains.

76. La Section des services d'information favorisera et soutiendra les activités de sensibilisation d'ONU-Habitat en assurant la diffusion d'informations et la communication avec la presse et les médias, en planifiant et en organisant de grandes manifestations médiatiques mondiales, régionales et nationales, notamment la Journée mondiale de l'Habitat, le Forum urbain mondial et la Campagne urbaine mondiale pour renforcer la sensibilisation aux problèmes d'urbanisation durable. Conformément à la nouvelle stratégie en matière d'image de marque, au cours de l'exercice biennal on procédera à une commercialisation ciblée des publications d'ONU-Habitat et des nouveaux produits afin de renforcer les partenariats. De nouveaux systèmes de gestion des connaissances, y compris un portail urbain mondial et un système de gestion du contenu des entreprises, seront mis au point pour faciliter la gestion des archives et enregistrements. Les outils reposant sur Intranet et l'infrastructure des technologies de la communication et de l'information (TIC) de l'institution feront l'objet d'une consolidation plus poussée afin d'améliorer la collaboration et l'efficacité du personnel.

77. Le Groupe du suivi et de l'évaluation est chargé d'améliorer les systèmes de suivi et d'évaluation et de coordonner les activités d'ONU-Habitat en la matière. Il coordonnera le suivi et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du programme de travail biennal et du budget et du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme et appuiera les activités d'évaluation d'ONU-Habitat. Le Système intégré de suivi (SIS) permettra de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail biennal et du budget et d'établir des rapports à ce sujet. Le Groupe coordonnera, orientera et appuiera toutes les autres évaluations internes, indépendantes et stratégiques et assurera le suivi de l'application des recommandations, notamment celles du Bureau des services de contrôle interne. Les évaluations permettront d'apprécier la pertinence, l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme et de déterminer dans quelle mesure ONU-Habitat parvient aux résultats prévus. Le Groupe veillera à ce que les conclusions des évaluations soient prises en compte pour améliorer le déroulement du programme, le sens des responsabilités, la planification et l'acquisition de connaissances administratives et à ce que les personnels chargés du suivi et de l'évaluation disposent des outils et des directives nécessaires pour assumer leur tâche. En outre, le Groupe assurera la formation nécessaire pour permettre au personnel d'acquérir les capacités requises pour procéder à des autoévaluations et faciliter les évaluations externes.

78. Les Bureaux de liaison d'ONU-Habitat de New York, Genève, Bruxelles et Washington continueront à assumer leurs fonctions de coordination, d'harmonisation et de représentation du Programme. Les Bureaux de liaison participeront aux travaux de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et d'autres organismes intergouvernementaux ainsi qu'aux réunions interdépartementales et interinstitutions pour préconiser la fourniture d'un appui spécialisé aux réunions et concertations portant sur les établissements humains tout en menant à bien des activités de sensibilisation et de communication, notamment en matière de reconstruction et de relèvement à l'issue d'une crise.

79. La Campagne urbaine mondiale continuera à servir utilement de véhicule aux activités de plaidoyer, d'information et de sensibilisation. La mobilisation des partenaires du Programme pour l'habitat dans le cadre d'une campagne offrira des possibilités d'acquisition de connaissances, de partage d'expériences et de renforcement de l'innovation grâce à un processus dirigé de gestion des connaissances, de meilleures pratiques et de recherche de normes d'excellence. La Campagne générera effectivement davantage d'activités et de partenariats du fait que l'offre et la demande correspondront mieux à un développement urbain plus durable. Certaines des initiatives de la Campagne serviront de points clés d'ancrage des opérations sur le terrain potentiellement susceptibles de mobiliser les parties prenantes au niveau le plus bas et d'interagir avec des dirigeants, acteurs, innovateurs et autres parties prenantes dans les processus de réforme de la viabilité.

80. Les conférences ministérielles régionales permanentes constitueront un mécanisme d'interaction avec les décideurs et les experts des gouvernements au-delà des organes statutaires du Conseil d'administration. Elles offriront un moyen d'engagement au niveau le plus élevé du processus décisionnel et serviront de tribunes pour échanger des expériences, valider des choix stratégiques ainsi que pour faciliter l'identification des points d'accès sur le terrain. Les conférences peuvent servir de forums pour les réunions préparatoires aux réunions statutaires et pour des consultations entre décideurs de haut niveau des États. Les activités de suivi des réunions des conférences s'ajouteront au travail de programmation d'ONU-Habitat.

81. ONU-Habitat s'efforcera de réaliser toutes les activités inscrites au programme et tous les projets en veillant à assurer un équilibre régional et à faciliter l'échange de données d'expérience, de connaissances et de meilleures pratiques entre les régions, notamment Sud-Sud. En outre, ONU-Habitat veillera à respecter un équilibre régional en matière de recrutement du personnel, de consultants et de membres des groupes d'experts participant aux réunions.

D. Facteurs externes

82. Le Bureau de la Direction exécutive et de la gestion devrait atteindre ses objectifs et parvenir aux réalisations escomptées sous réserve que :

- a) Les États membres continuent à soutenir effectivement ONU-Habitat en lui fournissant les ressources nécessaires et par des mesures institutionnelles et politiques d'appui;
- b) Les gouvernements et autres partenaires du Programme pour l'habitat continuent à donner la priorité aux problèmes relatifs aux établissements humains;
- c) Des femmes ayant les qualifications requises et des femmes de pays non représentés et sous-représentés fassent acte de candidature à des postes.

E. Chaîne des résultats

83. Le tableau I présente une chaîne de résultats établissant des liens entre les réalisations escomptées, les réalisations intermédiaires escomptées et les produits qui contribuent à la réalisation de l'objectif d'ONU-Habitat pour la direction exécutive et la gestion. Les réalisations escomptées sont les résultats de niveau plus élevé auxquels une contribution importante sera apportée pendant une période plus longue, généralement de cinq ans au moins. Les réalisations intermédiaires escomptées sont les résultats de niveau intermédiaire qu'ONU-Habitat et ses partenaires sont raisonnablement en droit d'attendre au cours d'une période biennale sous forme de produits. Il s'agit des produits et services sur lesquels ONU-Habitat exerce un contrôle et qui résultent de ses contributions et activités. Plus le niveau des résultats est élevé, moins ONU-Habitat et les autres partenaires en ont le contrôle. Dans la gestion axée sur les résultats, on suppose que si les produits prévus sont effectivement fournis, les réalisations intermédiaires escomptées seront positives; le potentiel d'obtention des réalisations escomptées prévues est alors nettement plus élevé. Les indicateurs de succès sont appliqués à la contribution et/ou à l'exécution des réalisations escomptées, et les progrès dans cette voie sont mesurés. Afin de faciliter l'évaluation progressive des modifications de développement qui se produisent suite aux interventions d'ONU-Habitat et de ses partenaires, toutes les mesures de performance sont présentées cumulativement.

Tableau I
Direction exécutive et gestion

Réalisations escomptées	Réalisations intermédiaires escomptées	Produits
<p>Réalisation escomptée</p> <p>a). Renforcement de la cohérence des politiques en matière de gestion des activités du système des Nations Unies concernant les établissements humains</p> <p>Indicateur de succès</p> <p>i) Augmentation du nombre de documents et de rapports politiques à l'échelon du système des Nations Unies intégrant systématiquement les questions relatives aux établissements humains, notamment les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social</p> <p>Mesures de performance :</p> <p>Référence 2009 : 35 documents/rapports politiques</p> <p>Estimation 2011 : 35 documents/rapports politiques</p> <p>Objectif 2013 : 40 documents/rapports politiques</p>	<p>a).1 Questions relatives aux établissements humains dûment prises en compte dans les réunions et conférences internationales et intergouvernementales [1]²</p> <p>a). 2 Amélioration de la sensibilisation et de la participation des partenaires du Programme pour l'habitat à des activités de plaidoyer et à la formulation des politiques [1]</p>	<p><i>Service des réunions</i></p> <p>a) Vingt-quatrième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat (1)</p> <p>b) Sixième session du Forum urbain mondial (1)</p> <p>c) Huit réunions ordinaires du Comité des représentants permanents (8)</p> <p>d) Réunions interministérielles régionales (1)</p> <p><i>Manifestations spéciales</i></p> <p>a) Coordination de la Journée mondiale pour l'habitat (1)</p> <p><i>Supports techniques</i></p> <p>a) Contributions à la Commission du développement durable (2)</p> <p><i>Documentation destinée aux organes directeurs</i></p> <p>a) Documentation pour la sixième session du Forum urbain mondial (1)</p> <p>b) Documentation pour la vingt-quatrième session du Conseil d'administration (6)</p> <p>c) Documentation pour le Conseil économique et social sur la coordination et la mise en œuvre du Programme pour l'habitat (2)</p> <p>d) Rapports du Secrétaire général aux soixante-sixième et soixante-septième sessions de l'Assemblée générale sous le point de l'ordre du jour relatif aux établissements humains (2)</p> <p>e) Rapports du Directeur exécutif sur la coopération au sein du système des Nations Unies et avec les partenaires du Programme pour l'habitat (2)</p> <p><i>Publications en série</i></p> <p>a) Le monde urbain (8)</p> <p>b) Rapport annuel d'ONU-Habitat (C, E, F, R, S) (2)</p> <p><i>Publications isolées</i></p> <p>a) Catalogue des publications (2)</p>

- 2
1. Ordre de priorité des réalisations intermédiaires escomptées :
 - Priorité [1]** : réalisations intermédiaires escomptées prescrites par le Conseil économique et social, l'Assemblée générale et le Conseil d'administration;
 - Priorité [2]** : réalisations intermédiaires escomptées ayant une importance stratégique (c'est-à-dire portant sur une tendance ou un problème d'importance croissante à l'échelon mondial) et susceptibles de contribuer largement à des réalisations escomptées.
 - Priorité [3]** : réalisations intermédiaires escomptées ayant une moindre importance stratégique ou moins susceptibles de contribuer à des réalisations escomptées.
 2. Les chiffres entre crochets [] après les réalisations intermédiaires escomptées indiquent le degré de priorité.
 3. Les chiffres entre parenthèses () après produits indiquent la quantité de produits à produire.
 4. Les lettres **A, C, E, F, R, S** entre parenthèses indiquent les langues des publications comme suit : **A-** Arabe, **C-** Chinois, **E-** Anglais, **F-** Français, **R-** Russe, **S-** Espagnol.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits</i>
		<p>b) Rapport de la sixième session du Forum urbain mondial (1)</p> <p><i>Autres activités de fond</i></p> <p>a) Brochure d'ONU-Habitat (C, E, F, R, S) (2)</p> <p>b) Contribution d'ONU-Habitat à l'Annuaire des Nations Unies, au rapport d'Alliance des villes, à la Chronique des Nations Unies et à d'autres publications de l'ONU (8)</p> <p><i>Supports techniques</i></p> <p>a) Portail Internet urbain pour le partage et l'échange de connaissances entre les partenaires du Programme pour l'habitat (1)</p> <p>b) Site Internet multilingue, multimédia et outils Internet interactifs (e-discussions, enquêtes et médias sociaux) (1)</p> <p>c) Base de données des partenaires (y compris les partenaires de la presse et des médias) (1)</p> <p>d) Stratégie de commercialisation y compris le programme Ambassadeurs de bonne volonté (1)</p> <p>e) Stratégie de communication sociale avec les médias (1)</p> <p><i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i></p> <p>a) Ateliers pour les médias sur l'urbanisation destinés aux journalistes et membres de la direction (1)</p> <p><i>Autres activités de fond</i></p> <p>a) Matériel pour les médias, notamment communiqués de presse, matériel audiovisuel et conférences de presse pour l'organisation (30)</p> <p>b) Appui à la sensibilisation pour la Campagne urbaine mondiale (1)</p> <p>c) e-débats à l'appui du Forum urbain mondial (6)</p> <p><i>Services de conférence</i></p> <p>a) Déclarations et discours du Directeur exécutif (30)</p>
<p>Réalisations escomptées</p> <p>b). Amélioration des délais de présentation de la documentation et des rapports de performance aux organes directeurs</p> <p>Indicateur de succès</p> <p>i) Augmentation du pourcentage de documents pré-sessions soumis dans les délais</p> <p>Mesures de performance</p> <p>Référence 2009 : 80 %</p>	<p>b).1 Mise en place de systèmes de suivi de l'information pour garantir que toute la correspondance et la documentation internes et externes sont présentées ou reçoivent réponse en temps utile [3]</p>	<p><i>Supports techniques</i></p> <p>a) Système de technologie d'information et de communication (TIC) à l'appui des réponses à la correspondance en temps utile (par ex. systèmes de suivi de la correspondance) (1)</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits</i>
Estimation 2011 : 87 % Objectif 2013 : 90 %		
<p>Réalisations escomptées</p> <p>c). Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les sexes pour le personnel ayant les qualifications et l'expérience requises</p> <p>Indicateur de succès</p> <p>i) Augmentation du pourcentage de personnels ayant les qualifications et l'expérience requises recrutés dans des États membres non représentés ou sous-représentés</p> <p>Mesures de performance</p> <p>Référence 2009 : 28 % Estimation 2011 : 40 % Objectif 2013 : 45 %</p> <p>Indicateur de succès</p> <p>ii) Augmentation du pourcentage de femmes appartenant à la catégorie des administrateurs ou fonctionnaires de rang supérieur recrutées pour une durée d'un an ou plus</p> <p>Mesures de performance</p> <p>Référence 2009 : 42 % Estimation 2011 : 46 % Objectif 2013 : 48 %</p>	<p>c).1 Programme actif pour encourager les candidats qualifiés, en tenant particulièrement compte de l'équilibre entre les sexes et les régions, à se présenter à des postes d'ONU-Habitat [1]</p> <p>d).1 Mise en place d'un système efficace de gestion des ressources humaines et d'établissement de rapports [3]</p>	<p><i>Gestion des ressources humaines</i></p> <p>a) Plan d'action d'ONU-Habitat pour la gestion des ressources humaines assorti d'un plan de mesure de la performance, y compris représentation géographique et des sexes (1)</p> <p>b) Rapports de situation sur les ressources humaines (2)</p> <p>c) Fichier de consultants en ligne (1)</p> <p><i>Gestion des ressources humaines</i></p> <p>a) Rapports de situation sur les ressources humaines au Comité des représentants permanents (4)</p> <p>b) Politiques et procédures en matière de ressources humaines (1)</p>
<p>Réalisation escomptée</p> <p>d). Recrutement et placement du personnel en temps utile</p> <p>Indicateur de succès</p> <p>Réduction du nombre moyen de jours de vacance de poste dans la catégorie des administrateurs</p> <p>Mesure de performance</p> <p>Référence 2009 : 12 mois Estimation 2011 : 10 mois Objectif 2013 : 8 mois</p>		

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits</i>
<p>Réalisation escomptée</p> <p>e). Disponibilité des ressources financières nécessaires pour parvenir aux résultats du plan stratégique et institutionnel</p> <p>[Domaine d'intervention 6 du Plan]</p> <p>Indicateur de succès</p> <p>i) Mesure dans laquelle les objectifs relatifs aux ressources provenant de fonds affectés et non affectés sont atteints</p> <p>Mesures de performance</p> <p>Référence 2009 : non affectées 93 %, affectées 100 %</p> <p>Estimation 2011 : non affectées 95 %, affectées 100 %</p> <p>Objectif 2013 : non affectées 97 %, affectées 100 %</p>	<p>e).1 Mobilisation effective de ressources pour parvenir aux résultats du Plan [2]</p> <p>e).2 Allocation de ressources aux résultats prioritaires du Plan dans le cadre d'un système transparent [2]</p>	<p><i>Manifestations spéciales</i></p> <p>a) Réunions avec les donateurs pour la mobilisation de ressources (2)</p> <p><i>Supports techniques</i></p> <p>a) Catalogue actualisé des produits et services d'ONU-Habitat comme outil de mobilisation des ressources (2)</p> <p><i>Services d'appui centraux</i></p> <p>a) Base de données opérationnelle et régulièrement mise à jour pour gérer les projets à l'étude (1)</p> <p>b) Système d'information des donateurs actualisé (1)</p> <p><i>Administration générale</i></p> <p>a) Rapports sur le suivi du financement (4)</p> <p>b) Mobilisation de ressources auprès de particuliers ou de donateurs (1)</p>
<p>Réalisation escomptée</p> <p>f) Gestion efficace du programme de travail</p> <p>Indicateur de succès</p> <p>i) Augmentation du pourcentage des activités prévues du programme de travail effectivement réalisées et en temps utile comme indiqué dans le rapport de performance du programme biennal et les rapports d'activité présentés au Comité des représentants permanents</p> <p>Mesure de performance</p> <p>Référence 2009 : 93 %</p> <p>Estimation 2011 : 95 %</p> <p>Objectif 2013 : 98 %</p>	<p>f).1 Systèmes de gestion des connaissances effectivement utilisés [1]</p>	<p><i>Services d'appui centraux</i></p> <p>a) Application des technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'appui de la mise en œuvre du Plan (2)</p> <p>b) Systèmes de gestion des archives et des enregistrements, y compris système de gestion du contenu des entreprises (1)</p> <p>c) Amélioration de la galerie d'images et du dossier de marque (1)</p> <p>d) Outils d'appui à l'échange des connaissances et à la collaboration interne (1)</p> <p>e) Dossier sur les communications afin de rationaliser toutes les communications externes (1)</p> <p>f) Infrastructure reposant sur les TIC pour améliorer la connectivité avec les bureaux hors siège (1)</p>
<p>Réalisation escomptée</p> <p>g) Alignement de l'institution pour obtenir les résultats du Plan</p> <p>[Domaine d'intervention 6 du Plan]</p> <p>Indicateur de succès</p>	<p>g).1 Rationalisation de la structure administrative [2]</p> <p>g).2 Mise en place du système nécessaire pour parvenir aux résultats des domaines d'intervention du Plan [2]</p>	<p><i>Services de contrôle</i></p> <p>a) Rapport sur la mise en œuvre de l'examen relatif à la gouvernance (1)</p> <p>b) Rapport sur la mise en œuvre de l'examen administratif d'ONU-Habitat prévu dans le Plan (1)</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits</i>
i) Nombre de décisions importantes en matière de restructuration mises en œuvre comme recommandé par l'examen administratif		
Mesures de performance		
Référence 2009 : examen administratif inachevé		
Estimation 2011 : nouvelle enquête sur le personnel qui donnera des informations pour l'examen administratif		
Objectif 2013 : mise en œuvre de toutes les recommandations résultant de l'examen administratif acceptées par ONU-Habitat		

Ressources nécessaires (31 059 300 dollars)

Tableau 9 a)

Ressources nécessaires par source de financement

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			Postes*	
	2010-2011	Ajustement	2012-2013	2010-2011	2012-2013
Fondation, fonds à des fins générales					
Dépenses de personnel	7 438,0	5 639,8	13 077,8	31	36
Autres dépenses	6 200,4	406,5	6 606,9		
Total partiel	13 638,4	6 046,3	19 684,7	31	36
Budget ordinaire					
Dépenses de personnel	3 926,5	-	3 926,5	14	14
Autres dépenses	612,4	-	612,4		
Total partiel	4 538,9	-	4 538,9	14	14
Fondation, fonds à des fins spéciales					
Dépenses de personnel	-	2 148,8	2 148,8	-	9
Autres dépenses	6 363,1	(1 676,2)	4 686,9		
Total partiel	6 363,1	472,6	6 835,7	-	9
Coopération technique					
Dépenses de personnel	-	-	-	-	-
Autres dépenses	1 432,5	(1 432,5)	-		
Total partiel	1 432,5	(1 432,5)	-	-	-
Total par catégorie					
Dépenses de personnel	11 364,5	7 788,6	19 153,1	45	59
Autres dépenses	14 608,4	(2 702,2)	11 906,2		
Total	25 972,9	5 086,4	31 059,3	45	59

Note : les postes ont été redéployés pour 2012-2013 afin que les ressources correspondent aux activités du programme de travail et pour répondre aux priorités et besoins importants et nouveaux du programme.

84. Comme le montrent les tableaux 9 a) et 9 b), le budget proposé pour les fonctions de direction exécutive et de gestion est estimé à 31 millions de dollars, comme indiqué dans les tableaux 9 a) et 9 b) et il comprend 19,7 millions provenant des fonds à des fins générales de la Fondation, 4,5 millions du budget ordinaire et 6,8 millions des fonds à des fins spéciales de la Fondation. Cette composante comprend le Bureau exécutif, le Bureau des relations extérieures, le Groupe du suivi et de l'évaluation et les bureaux de liaison.

1. Fondation, fonds à des fins générales

85. Le montant de 13,1 millions de dollars assure le maintien de 31 postes et le redéploiement interne de cinq postes conformément aux recommandations du CCQAB de revoir les structures actuelles afin de garantir que les ressources correspondent aux activités du programme de travail et de redéployer les postes pour répondre aux priorités et besoins importants ou émergents du programme; il comprend aussi une allocation spéciale pour la restructuration de l'organisation. La somme de 6,6 millions de dollars couvre les autres dépenses nécessaires pour appuyer les activités décrites dans cette section, notamment les dépenses correspondant aux postes suivants : consultants, frais de voyage du personnel, services contractuels, y compris la mise en œuvre par des partenaires, dépenses de fonctionnement générales, fournitures et accessoires, mobilier et matériel ainsi qu'aux remboursements au titre des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

86. La répartition des postes est la suivante : neuf (un SGA, deux D-1, un P-5, un P-4, deux P-3, deux agents locaux) au Bureau exécutif; un (D-2) au Bureau des relations extérieures; quatre (un P-5, un P-3, deux agents locaux) au secrétariat du Conseil d'administration; trois (un P-5, un P-4 et un agent local) à la Section de la mobilisation des ressources; huit (deux P-4, trois P-3, trois agents locaux) à la Section des services d'information; trois (un P-4, un P-3, un agent local) au Groupe du suivi et de l'évaluation; huit dans les bureaux de liaison; trois (un P-4, un P-3, un autre échelon) au

Bureau de New York; quatre (un D-1, un P-5, deux autre échelon) au Bureau de Genève; un (autre échelon) au Bureau de Bruxelles. Ces postes en comprennent cinq qui ont été redéployés comme suit :

- a) Un spécialiste des établissements humains de rang supérieur (spécialiste du domaine foncier) (P-5) transféré du sous-programme logement et développement durable des établissements humains au Bureau de Genève;
- b) Un spécialistes des établissements humains (P-4) transféré du sous-programme sur la coopération régionale et technique au Bureau de New York;
- c) Un spécialiste des établissements humains (P-3) transféré du sous-programme sur le suivi du Programme pour l'habitat au Bureau de New York;
- d) Deux assistants administratifs (deux autres classes) transférés du sous-programme sur le logement et le développement durable des établissements humains aux Bureaux de Genève et de Bruxelles, respectivement.

2. Budget ordinaire

87. Le montant de 4,5 millions de dollars assure le maintien de 14 postes : 3,9 millions pour trois postes (un SSG et deux agents locaux) au Bureau exécutif; six au Bureau des relations extérieures, dont quatre (un D-1, un P-3, deux agents locaux) au secrétariat du Conseil d'administration et deux (un P-5, un P-3) à la Section des services d'information; un (P-5) au Groupe du suivi et de l'évaluation; quatre (un D-1, un P-5, deux autre échelon) au Bureau de New York; une allocation de 612 400 dollars est prévue pour les autres dépenses correspondant aux postes suivants : autres personnels, voyages, services contractuels, dépenses générales de fonctionnement, fournitures et accessoires et mobilier et matériel. Les ressources nécessaires ont été maintenues au même niveau en attendant les conclusions de l'examen des propositions qui seront soumises à l'Assemblée générale pour approbation dans le cadre du programme-budget pour l'exercice biennal 2012-2013.

Tableau 9 b)

Prévisions des ressources par unité administrative : direction exécutive et gestion

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			*Postes	
	2010-2011	Ajustement	2012-2013	2010-2011	2012-2013
A. Bureau du Directeur exécutif					
Fondation, fonds à des fins générales					
Dépenses de personnel	2 708,8	264,6	2 973,4	9	9
Autres dépenses	3 255,3	(1 371,6)	1 883,7		
<i>Total partiel</i>	<i>5 964,1</i>	<i>(1 107,0)</i>	<i>4 857,1</i>	<i>9</i>	<i>9</i>
Budget ordinaire	935,2	-	935,2	3	3
Fondation, fonds à des fins spéciales	3 413,1	(1 812,2)	1 600,9	-	2
Coopération technique	1 432,5	(1 432,5)	-	-	-
Total partiel	11 744,9	(4 351,7)	7 393,2	12	14
B. Suivi et évaluation					
Fondation, fonds à des fins générales					
Dépenses de personnel	704,7	35,6	740,3	3	3
Autres dépenses	790,1	(90,1)	700,0		
<i>Total partiel</i>	<i>1 494,8</i>	<i>(54,5)</i>	<i>1 440,3</i>	<i>3</i>	<i>3</i>
Budget ordinaire	428,4	-	428,4	1	1
Fondation, fonds à des fins spéciales	250,0	1 131,3	1 381,3		
Total partiel	2 173,2	1 076,8	3 250,0	4	4

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			*Postes	
	2010-2011	Ajustement	2012-2013	2010-2011	2012-2013
C. Relations extérieures					
Fondation, fonds à des fins générales					
Dépenses de personnel	3 423,5	695,5	4 119,0	16	16
Autres dépenses	1 662,5	(602,5)	1 060,0		
<i>Total partiel</i>	<i>5 086,0</i>	<i>93,0</i>	<i>5 179,0</i>	<i>16</i>	<i>16</i>
Budget ordinaire	1 831,1	-	1 831,1	6	6
Fondation, fonds à des fins spéciales	2 700,0	1 153,5	3 853,5	-	7
Total partiel	9 617,1	1 246,5	10 863,6	22	29
D. Bureaux de liaison					
Fondation, fonds à des fins générales					
Dépenses de personnel	601,0	1 857,1	2 458,1	3	8
Autres dépenses	492,5	1 357,7	1 850,2		
<i>Total partiel</i>	<i>1 093,5</i>	<i>3 214,8</i>	<i>4 308,3</i>	<i>3</i>	<i>8</i>
Budget ordinaire	1 344,2	-	1 344,2	4	4
Total partiel	2 437,7	3 214,8	5 652,5	7	12
E. Redéploiement organisationnel					
Fondation, fonds à des fins générales					
Dépenses de personnel	-	2 787,0	2 787,0	3	8
Autres dépenses	-	1 113,0	1 113,0		
<i>Total partiel</i>	<i>-</i>	<i>3 900,0</i>	<i>3 900,0</i>	<i>3</i>	<i>8</i>
Total	25 972,9	5 086,4	31 059,3	45	59

Note : les postes ont été redéployés pour 2012-2013 afin que les ressources correspondent aux activités du programme de travail et pour répondre aux priorités et besoins importants et nouveaux du programme.

3. Fondation, fonds à des fins spéciales

88. Le montant de 2,1 millions comprend neuf postes de la Division d'appui au programme qui ont été redéployés, dont deux ont été transférés au Bureau exécutif et sept à la Section des services d'information, renforçant ainsi les activités de ces services, et une allocation pour services temporaires d'assistance générale; l'allocation réduite de 4,7 millions de dollars se rapporte au budget affecté à des projets projetés afin d'appuyer les activités décrites ci-dessus conformément aux tendances passées et aux besoins de ce bureau.

4. Coopération technique

89. La réduction de 1,4 million est imputée à la nouvelle répartition des dépenses relatives au remboursement des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi au sous-programme coopération régionale et technique dans lequel les activités couvertes par cette allocation sont indiquées.

III. Programme de travail

A. Sous-programme 1 : logement et développement durable des établissements humains

1. Objectif

90. Améliorer les conditions de logement des pauvres dans le monde et assurer le développement durable des établissements humains dans un monde de plus en plus urbanisé par la promotion de la planification, de la gestion et de la gouvernance urbaines participatives et de systèmes de gestion des terres et des logements favorables aux pauvres.

2. Alignement du programme de travail du sous-programme 1 sur le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme

91. Ce sous-programme aboutit à la mise en œuvre des domaines d'intervention 2 et 3 du Plan mais contribue à tous les autres en collaborant avec différentes unités administratives de toutes les divisions. L'objectif du sous-programme a été adapté à partir des résultats stratégiques des deux domaines d'intervention tandis que les réalisations escomptées, les indicateurs de succès, les réalisations intermédiaires escomptées et les sections concernant la stratégie ont été établis à partir du cadre de gestion axée sur les résultats des domaines d'intervention du Plan. Le programme de travail relatif à ce sous-programme a été établi sur la base des documents stratégiques pour les domaines d'intervention 2 et 3. Le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme a considéré que le cadre normatif et opérationnel renforcé était une approche nouvelle permettant de mieux aider les pays à obtenir un impact plus fort. Les réalisations escomptées dans les domaines d'intervention ont été associées afin d'en réduire le nombre dans le programme de travail et certains des indicateurs ont été modifiés pour leur donner un caractère qualitatif.

3. Stratégie

92. La responsabilité du sous-programme incombe à la Division du logement et du développement durable des établissements humains. Étant donné son avantage comparatif et conformément au Plan, le sous-programme sera le chef de file pour la mise en œuvre du domaine d'intervention 2, promotion d'une approche participative de la planification, de la gestion et de la gouvernance urbaines, et du domaine d'intervention 3, promotion de systèmes de gestion des terres et des logements favorables aux pauvres; il contribuera aussi aux trois autres domaines d'intervention du fait qu'ils sont tous transversaux. Cette stratégie, qui repose largement sur les meilleures pratiques ayant fait leurs preuves et les enseignements tirés de l'expérience, contribuera de manière fondamentale et progressive à la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg relatifs aux taudis, à l'eau et à l'assainissement. La stratégie de mise en œuvre du programme de travail est la suivante :

a) S'agissant de l'objectif qui consiste à favoriser une planification, une gestion et une gouvernance urbaines sans exclusive aux niveaux national et local, ONU-Habitat privilégiera, au cours de l'exercice biennal, trois angles d'attaque (défis thématiques) pour parvenir aux résultats systémiques escomptés, en s'employant à renforcer les capacités locales d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, à accroître la sécurité urbaine et à réduire la vulnérabilité face à la criminalité et aux catastrophes d'origine naturelle et humaine et à promouvoir le développement économique. Toutes ces activités seront menées conformément au principe de décentralisation énoncé dans les Directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales et d'autres documents clefs d'ONU-Habitat;

b) S'agissant de l'objectif qui consiste à améliorer l'accès à la terre et au logement, des mesures de réformes seront systématiquement préconisées pour favoriser l'accès à la terre et au logement pour tous. Dans ce cadre, ONU-Habitat s'appuiera sur trois stratégies transversales : la gestion des connaissances et la sensibilisation, le renforcement des capacités à l'échelle mondiale et régionale et l'assistance à la mise en œuvre à l'échelle nationale et locale. Les questions liées à l'égalité entre les sexes, aux jeunes et aux autres groupes vulnérables et défavorisés seront systématiquement prises en compte. Ces stratégies seront appliquées en parallèle et de façon non linéaire. Ainsi, des connaissances et des enseignements seront tirés des expériences menées avec succès et pourront être utilisés dans les campagnes de sensibilisation et activités de renforcement des capacités par le truchement du cadre normatif et opérationnel renforcé. Par ailleurs, les nouveaux outils qui se révéleront nécessaires seront élaborés, testés au niveau national, présentés dans le cadre d'actions de sensibilisation, pris en compte dans les politiques puis utilisés aux fins du renforcement des capacités;

c) Le renforcement des capacités sera entrepris aux échelons mondial, national et local pour favoriser un développement urbain durable et assurer l'efficacité de la planification, de la gestion et de la mise à disposition de logements, de terres, d'équipements et de services. Cette action s'appuiera sur des stratégies et programmes spécifiques, notamment en matière de ressources humaines, d'élaboration d'outils et de valorisation des ressources, de développement organisationnel et de consolidation des institutions;

d) Le dialogue avec les pays touchés par des crises (liées tant à des conflits qu'à des catastrophes naturelles) constitue une part importante du programme pour les établissements humains. Il s'agit notamment de renforcer la capacité de résistance des pays, d'aider les pays et les villes à s'adapter aux crises et à en atténuer les effets et d'agir au niveau des établissements pour les aider à se remettre des crises. ONU-Habitat tire son mandat dans ce domaine de sa politique stratégique sur les

établissements humains et les crises et du Cadre de secours et de reconstruction à long terme qui énoncent clairement quels sont les éléments du Programme pour l'habitat et du plan stratégique et institutionnel à moyen terme qui intéressent spécifiquement la prévention des crises et le relèvement d'après crise;

e) ONU-Habitat jouera un rôle de catalyseur dans la mise en œuvre des domaines d'intervention 2 et 3 en renforçant les partenariats existants et en établissant de nouvelles collaborations stratégiques avec des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, des établissements d'enseignement, des organismes scientifiques et des établissements financiers disposant, collectivement, des ressources, des infrastructures, des compétences spécialisées et des moyens financiers de coopérer avec lui;

f) Toutes les actions menées dans le cadre du sous-programme seront conformes au plan d'action pour l'égalité des sexes d'ONU-Habitat et intégreront les besoins et la nécessaire participation des jeunes pour favoriser la prise en compte de l'égalité entre les sexes dans les actions et les politiques menées; une analyse des projets sera effectuée en tant que de besoin pour déterminer s'ils entraînent une disparité entre les sexes et définir les politiques et les stratégies permettant d'y remédier. De plus, pour que les hommes et les femmes participent aux programmes et en tirent profit dans des conditions d'égalité, toutes les données relatives aux programmes seront, dans la mesure du possible, ventilées par sexe. On s'emploiera à mettre en place des conditions favorables aux femmes et à promouvoir les activités qui contribuent à l'autonomisation et à la participation des femmes.

4. Facteurs externes

93. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et permettre d'obtenir les réalisations escomptées sous réserve que :

a) Les risques associés à des changements de gouvernements et de politiques connexes qui pourraient freiner les initiatives en matière de terres et de logements, soient réduits au minimum;

b) Les États membres réagissent favorablement aux directives et recommandations fournies et veillent à ce que les bénéficiaires prévus disposent de ressources régulières et de cadres juridiques, institutionnels et politiques favorables pour mettre en œuvre les politiques et stratégies adoptées grâce aux activités d'ONU-Habitat.

5. Chaîne des résultats

94. Le tableau II présente une chaîne des résultats établissant un lien entre les réalisations escomptées, les indicateurs de réalisation et leurs mesures de performance, les réalisations intermédiaires escomptées et les produits qui contribueront finalement à la réalisation de l'objectif du sous-programme 1.

Tableau II
Sous-programme 1 : logement et développement durable des établissements humains

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits</i>
<p>Réalisation escomptée</p> <p>a). L'amélioration des politiques, des dispositions législatives et des stratégies favorise une planification, une gestion et une gouvernance urbaines sans exclusive</p> <p>[Domaine d'intervention 2 du Plan]</p> <p>Indicateur de succès</p> <p>i) Prise en compte des principes de l'urbanisation durable dans les politiques, dispositions législatives et stratégies des pays cibles bénéficiant de l'aide d'ONU-Habitat, mesurée au nombre de pays ayant partiellement ou largement pris en compte, de façon intégrée, les principes de l'équité, de l'économie et de l'écologie dans leurs politiques, dispositions législatives et stratégies³</p> <p>Mesures de performance</p> <p>Référence 2009 : 19 pays et 21 pays prennent, respectivement, largement et partiellement en compte les principes de l'équité, de l'économie et de l'écologie dans les politiques, dispositions législatives et stratégies de planification, gestion et gouvernance urbaines</p> <p>Estimation 2011 : 22 pays et 22 autres prennent, respectivement, largement et partiellement en compte les principes de l'équité, de l'économie et de l'écologie dans les politiques, dispositions législatives et stratégies de planification, gestion et gouvernance urbaines</p> <p>Objectif 2013 : 28 pays et 28 autres prennent, respectivement, largement et partiellement en compte les principes de l'équité, de l'économie et de l'écologie dans les politiques, dispositions législatives et stratégies de planification, gestion et gouvernance urbaines</p>	<p>a).1 Amélioration de l'analyse des politiques [3]⁴</p>	<p><i>Réunions de groupes d'experts</i></p> <p>a) Réunion sur les politiques de gouvernance liées aux réactions locales et nationales aux changements climatiques dans les villes (1)</p> <p><i>Publications isolées</i></p> <p>a) Publication on the inclusion of urban safety and social cohesion in the national public security policies (E, S) (4)</p> <p>b) Publication on impact assessment and case studies on decentralization (E) (1)</p> <p>c) Report on study of correlation between governance and sustainability in select cities (E) (1)</p> <p>d) Publication on urban planning policies to include multidimensional risk analysis for prevention and preparedness to natural and human-caused disasters (E) (3)</p> <p><i>Services consultatifs</i></p> <p>a) Services consultatifs sur l'examen des politiques de planification urbaine au niveau national dans des pays sélectionnés (1)</p> <p>b) Services consultatifs sur l'examen des politiques urbaines vu sous l'angle des changements climatiques (4)</p>

3 Outre le nombre de pays concernés, l'indicateur mesure les dispositions prises au niveau national pour promouvoir la planification, la gestion et la gouvernance urbaines sans exclusive, notamment l'établissement de règles, procédures, forums et systèmes de suivi et le développement de processus d'autonomisation et d'habilitation qui contribuent tous à un engagement inclusif. « Écologie » s'entend de l'intégration des préoccupations relatives à l'environnement et aux changements climatiques dans les processus de planification, gestion et gouvernance urbaines, à l'optimisation des matériels, flux de déchets et énergie dans les établissements urbains et à la protection de la biodiversité du milieu urbain. « Équité » s'entend de l'augmentation des opportunités, de l'amélioration de l'accès, de l'appropriation et des droits de tous les groupes sociaux, notamment ceux qui sont marginalisés dans les domaines foncier, du logement, des services et des moyens de subsistance, des processus décisionnels, de mise en œuvre et de suivi. « Économie » s'entend de la manière dont sont menées les transactions dans les secteurs public et privé et des pratiques de valorisation de chaque investissement et d'expansion des possibilités économiques.

4 1. Ordre de priorité des réalisations intermédiaires escomptées :

Priorité [1] : réalisations intermédiaires escomptées prescrites par le Conseil économique et social, l'Assemblée générale et le Conseil d'administration;

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits</i>
<p>Indicateur de succès</p> <p>ii) Nombre accru de pays sujets aux crises ou sortant d'une crise et collaborant avec ONU-Habitat dont les politiques, dispositions législatives et stratégies concernant la planification, la gestion et la gouvernance urbaines comportent des mesures de réduction des risques et de la vulnérabilité propres aux zones urbaines</p> <p>Mesures de performance</p> <p>Référence 2009 : 30 pays</p> <p>Estimation 2011 : 32 pays</p> <p>Objectif 2013 : 34 pays</p>	<p>a).2 Amélioration des politiques de sensibilisation, notamment par le biais de la Campagne urbaine mondiale [2]</p>	<p><i>Manifestations spéciales</i></p> <p>a) Concertation à la sixième session du Forum urbain mondial relatif à l'environnement et à la planification urbaine (1) et concertation sur les sujets relatifs à la gouvernance avec des débats supplémentaires connexes (1)</p> <p>b) Concertations de l'UNACLA sur les pouvoirs locaux, notamment débats supplémentaires connexes pendant la sixième session du Forum urbain mondial et la vingt-quatrième session du Conseil d'administration (2)</p> <p>c) Réseau de développement urbain durable (SUD-Net) : concertation à la sixième session du Forum urbain mondial sur la gestion des villes avec une exposition supplémentaire connexe (1)</p> <p>d) Réunion du Comité de direction de la Campagne urbaine mondiale au Forum urbain mondial (1); réunion d'une table ronde des partenaires au Forum urbain mondial (1); concertation des partenaires à la vingt-quatrième session du Conseil d'administration (1)</p> <p><i>Réunions de groupes d'experts</i></p> <p>a) Conférence internationale sur la sécurité urbaine et la cohésion sociale (1)</p> <p>b) Conférence régionale des maires sur la sécurité urbaine (1)</p> <p>c) Composantes principales de la Campagne urbaine mondiale : i) bonnes politiques et législation habilitante; ii) outils et méthodes; iii) pratiques de vie (6)</p> <p><i>Publications isolées</i></p> <p>a) Rapport annuel des partenaires de la Campagne urbaine mondiale (1)</p> <p><i>Assistance aux représentants et rapporteurs</i></p> <p>a) Appui et aide au rapporteur pour l'AMCHUD et l'APMCHUD (2)</p> <p><i>Brochures, plaquettes et fiches d'information</i></p> <p>a) Brochures et articles sur l'évaluation de l'aptitude à fournir des programmes de prévention des risques de catastrophes urbaines et de préparation par la participation à la campagne « Making Cities Resilient » de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes (E) (1)</p>

Priorité [2] : réalisations intermédiaires escomptées ayant une importance stratégique (c'est-à-dire portant sur une tendance ou un problème d'importance croissante à l'échelon mondial) et susceptibles de contribuer largement à des réalisations escomptées.

Priorité [3] : réalisations intermédiaires escomptées ayant une moindre importance stratégique ou moins susceptibles de contribuer à des réalisations escomptées.

2. Les chiffres entre crochets [] après les réalisations intermédiaires escomptées indiquent le degré de priorité.

3. Les chiffres entre parenthèses () après produits indiquent la quantité de produits à produire.

4. Les lettres **A, C, E, F, R, S** entre parenthèses indiquent les langues des publications comme suit : **A**- Arabe, **C**- Chinois, **E**- Anglais, **F**- Français, **R**- Russe, **S**- Espagnol.

*Réalisations escomptées**Réalisations
intermédiaires
escomptées**Produits*

- b) Fiches d'information sur la promotion de la dimension urbaine du développement durable pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) (1)
- c) Brochures de la Campagne urbaine mondiale, brochures, affiches et plaquettes de partenaires dans les six langues officielles des Nations Unies (1)
- d) Présentation d'une vidéo, d'une plateforme Internet et de podcasts sur la Campagne urbaine mondiale (1)

Assistance technique

- a) Appui à la Campagne urbaine mondiale sur le développement des politiques, le renforcement des capacités et les ressources de pré-investissement et fourniture de services consultatifs dans les interventions d'activités de pays sur le logement, les infrastructures et le financement (3)

Cours de formation, séminaires et ateliers

- a) Ateliers sur la promotion de la concertation au niveau local ou national pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets (4)

a).3 Plus large application de meilleures pratiques politiques [1]

Réunions de groupes d'experts

- a) Réunion intersectorielle régionale du Groupe d'experts sur la planification, la gestion et la gouvernance intégrées (1)

Brochures, plaquettes et fiches d'information

- a) Documentation sur les politiques et pratiques de planification urbaine (aux niveaux municipal et national) (E) (4)

Supports techniques

- a) Centre d'information sur Internet pour des études de cas et des recherches sur les villes et les changements climatiques (E) (1)
- b) Bonnes politiques et textes législatifs d'habilitation pour des villes meilleures de la Campagne urbaine mondiale (1)
- c) Catalogue des outils et supports de la Campagne urbaine mondiale (1)

Services consultatifs

- a) Services consultatifs aux pouvoirs publics nationaux sur la mise en œuvre des directives sur la décentralisation (5)

a).4 Politiques et stratégies efficaces en matière de planification, gestion et gouvernance urbaines, notamment dans le contexte

Manifestations spéciales

- a) Réunions des chefs de secrétariat du Comité permanent interorganisations (en collaboration avec la Division de la coopération régionale et technique (RTCD), la Division mondiale et le Bureau du Directeur exécutif) (6)
- b) Réunions du Groupe de travail du Comité permanent interorganisations (en

Réalizations escomptées	Réalizations intermédiaires escomptées	Produits
	des établissements humains sujets à des crises et sortant d'une crise [1]	<p>collaboration avec la RTCD, la Division mondiale et le Bureau du Directeur exécutif) (6)</p> <p>c) Réunion du Comité exécutif pour les affaires humanitaires (en collaboration avec la RTCD, la Division mondiale et le Bureau du Directeur exécutif) (1)</p> <p>d) Réunions du Segment pour les affaires humanitaires de l'ECOSOC (en collaboration avec la RTCD, la Division mondiale et le Bureau du Directeur exécutif) (2)</p> <p>e) Appui à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (ISDR Global Platform for Disaster Risk Reduction) (4)</p> <p><i>Réunions de groupes d'experts</i></p> <p>a) Réunion du Groupe d'experts sur les politiques et stratégies de prévention des risques urbains et pour la résilience des villes (en collaboration avec la RTCD, la Division mondiale et le Bureau du Directeur exécutif) (1)</p> <p><i>Brochures, plaquettes et fiches d'information</i></p> <p>a) Fiche d'information sur la prévention des risques urbains (en collaboration avec la RTCD et la Division mondiale) (E) (1)</p> <p>b) Bulletin sur les établissements humains en situation de crise (A) (4)</p> <p><i>Services consultatifs</i></p> <p>a) Avis technique sur la prévention des risques urbains (en collaboration avec la RTCD, la Division mondiale, la Division du financement des établissements humains (HFSD)) (4)</p> <p>b) Manuel sur les secours et la reconstruction durables (1)</p> <p><i>Supports techniques</i></p> <p>a) Directives sur la prévention des risques urbains (en collaboration avec la RTCD, la Division mondiale) (1)</p> <p>b) Outils pour le suivi interdivisions des établissements humains confrontés à une crise ou en sortant et mécanismes de partage des connaissances (1)</p> <p>c) Manuel sur les secours et la reconstruction durables (1)</p> <p><i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i></p> <p>a) Cours de formation sur la prévention des risques urbains dans cinq pays (1) [3]</p> <p>b) Ateliers sur le suivi des politiques en matière de crise et de sécurité du logement (4) [3]</p>
Réalisation escomptée	b).1 Renforcement des structures et processus de	<p><i>Réunions de groupes d'experts, rapporteurs, services de dépositaire</i></p> <p>a) Réunion d'un groupe d'experts sur le renforcement des capacités organisationnelles à</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits</i>
[Domaine d'intervention 2 du Plan]	planification, gestion et gouvernance urbaines de l'organisation [2]	l'intention des organismes de formation des pouvoirs locaux dans le domaine des changements climatiques et de l'environnement urbain (1)
Indicateur de succès		b) Séminaire mondial sur le renforcement des programmes urbains des établissements post-scolaires (1)
i) Utilisation active, par les institutions renforcées collaborant avec ONU-Habitat, des outils et des connaissances mis à leur disposition pour promouvoir une urbanisation durable, mesurée au nombre de ces institutions faisant une utilisation partielle ou intégrale des outils et connaissances nouvellement acquis ⁵		<i>Supports techniques</i>
Mesures de performance		a) Directives pour la réforme de la gouvernance à plusieurs niveaux afin de relever le défi des changements climatiques (1)
Référence 2009 : 10 institutions appliquent intégralement les connaissances nouvellement acquises pour promouvoir l'urbanisation durable.		b) Méthodologie de renforcement des capacités des instituts de formation des pouvoirs locaux (1)
Estimation 2011 : 20 institutions appliquant intégralement les connaissances nouvellement acquises pour promouvoir l'urbanisation durable		c) Production d'un e-bulletin sur la formation et le renforcement des capacités pour améliorer la sensibilisation aux questions concernant les changements climatiques, le développement économique urbain et la sécurité urbaine (4)
Objectif 2013 : 30 institutions appliquant intégralement les connaissances nouvellement acquises pour promouvoir l'urbanisation durable		d) Cours des programmes de gestion des catastrophes y compris cadre pour des interventions de secours et de reconstruction durables aux niveaux national, régional et mondial (1)
		e) Ressources et modules de formation en ligne de gestion des catastrophes à l'intention des praticiens, des responsables de programme d'Habitat, des personnels d'ONU-Habitat sur le cadre pour des interventions de secours et de reconstruction durables (1)
		f) Outils sur les villes et la diversité biologique (2)
		g) Note sur le renforcement de l'éducation, de la recherche, de la gestion des connaissances et des partenariats à l'intention des universités partenaires d'Habitat (A) (1)
		<i>Publications isolées</i>
		a) Étude « Localizing Hyogo framework for action: lessons from selected cities » (E) (1)
		<i>Services consultatifs</i>
		a) Services consultatifs pour renforcer les capacités des instituts de formation des pouvoirs locaux aux niveaux national et régional afin de leur permettre d'offrir des programmes de développement de l'aptitude à diriger à des responsables municipaux (5)
		b) Services consultatifs au Comité interorganisations pour la Décennie sur l'éducation à

5 L'indicateur ne donne pas seulement le nombre d'institutions dans les pays cibles qui interviennent activement et de différentes manières pour renforcer les capacités; il permet aussi de fournir des informations sur la façon dont les institutions renforcées apportent une contribution à l'échelle nationale, notamment par l'élaboration de stratégies nationales de renforcement des capacités, des évaluations des besoins en matière de formation, des innovations dans les outils de formation et l'adaptation de ces outils, la conception et la fourniture de moyens de renforcement des capacités. L'indicateur étudie la demande pour les services de ces institutions renforcées parallèlement à leur niveau d'engagement. Il n'est pas possible de mettre en évidence ces informations de façon satisfaisante dans une mesure de performance du fait que l'indicateur tient compte de nombreuses variables possibles.

Réalizations escomptées

Réalizations
intermédiaires
escomptées

Produits

des fins de développement durable (2)

c) Services consultatifs sur la fourniture de services coordonnée et intégrée et le développement économique local (6)

Supports techniques

a) Directives sur le renforcement de l'enseignement, de la recherche, de la gestion des connaissances et des partenariats à l'intention des universités partenaires d'Habitat (E) (1)

Cours de formation, séminaires et ateliers

a) Ateliers à l'appui du développement du réseau de recherche sur les questions urbaines (2)

b) Réunion mondiale sur le renforcement des programmes urbains des établissements supérieurs; Initiative sur les villes face aux changements climatiques (1)

b).2 Amélioration des
compétences et
renforcement de la base de
ressources humaines en
matière de planification,
gestion et gouvernance
urbaines [2]*Réunion de groupes d'experts*

a) Réunion d'un groupe d'experts sur les arrangements institutionnels et financiers pour la fourniture de services décentralisés (1)

Services consultatifs

a) Services consultatifs sur l'évaluation de l'impact de la formation (1)

b) Services consultatifs sur l'amélioration des capacités de gestion financière des pouvoirs locaux (1)

c) Services consultatifs sur l'amélioration des capacités de développement économique local des pouvoirs locaux (2)

Cours de formation, séminaires et ateliers

a) Mesures pour la promotion de l'économie verte en milieu urbain au niveau local pour 60 participants (1)

b) Formation relative aux guides de planification urbaine à l'intention des décideurs aux niveaux national et régional et au guide destiné aux « planificateurs pieds nus » pour 25 participants (2)

c) Formation en matière d'application plus large de la norme commune relative aux gaz à effet de serre dans les villes pour 20 participants (1)

d) Cours régionaux à l'intention des instituts de formation des pouvoirs locaux afin de renforcer leurs compétences et lancer les outils d'ONU-Habitat sur les changements climatiques pour 50 participants (2)

e) Cours sous-régionaux et nationaux de formation organisés avec les instituts de formation des pouvoirs locaux et les pouvoirs locaux pour améliorer les capacités en matière d'urbanisation durable (6)

Réalisations escomptées

*Réalisations
intermédiaires
escomptées*

Produits

- f) Formation des pouvoirs locaux sur le développement urbain durable pour 35 participants (4)
- g) Formation relative à des communautés durables à l'intention des planificateurs et administrateurs de niveau moyen pour 30 participants (1)
- h) Formation offerte dans le cadre de la sixième session du Forum urbain mondial (1)
- i) Formation sur l'égalité entre les sexes dans la gouvernance locale aux niveaux mondial, régional et national, pour 60 participants (2)
- j) Programmes de formation en matière de gestion des catastrophes aux niveaux local, national, régional et mondial à l'intention des praticiens, des responsables de programme d'Habitat, des personnels d'ONU-Habitat sur le cadre pour des interventions de secours et de reconstruction durables (4)

Supports techniques

- a) Mise en place d'instituts régionaux de formation dans quatre régions et élaboration de programmes d'études pour les cours dispensés aux niveaux national et régional sur la sécurité urbaine, la prévention de la criminalité et de la violence au niveau local, le maintien de l'ordre urbain (6)

b).3 Amélioration du développement d'outils de planification, gestion et gouvernance urbaines, de l'accès à ces outils et de leur application [2]

Publications isolées

- a) Publications sur la gouvernance, la décentralisation et la sécurité urbaine grâce à la planification urbaine, la réduction de la vulnérabilité urbaine et la résilience urbaine pluridimensionnelle (A) (2)

Supports techniques

- a) Améliorations et extension du portail Internet SUD-Net (1)
- b) Guide sur la planification urbaine à l'intention des organisations de la société civile (troisième volume) (1)
- c) Diffusion plus populaire de matériels essentiels sur la planification, la gestion et la gouvernance urbaines grâce à leur nouvelle présentation et à leur traduction (2)
- d) Directives pour l'examen des politiques de planification urbaine au niveau national (cadres de durabilité) (1)
- e) Directives sur la planification, la gestion et la gouvernance urbaines (4)
- f) Directives pour la gestion durable des villes et des terres humides (1)
- g) Petit Guide sur les changements climatiques à l'intention des décideurs de la région Asie-Pacifique (1)
- h) Matériels de formation (ressources en ligne) sur les changements climatiques et matériel pour le cours de planification urbaine à l'appui des programmes d'études universitaires (2)

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits</i>
		i) e-publications sur les changements climatiques, à l'intention des instituts de formation des pouvoirs locaux (1) j) Guide sur l'économie verte (1) k) Adaptation et lancement des outils de planification stratégique du développement économique local destinés à orienter la planification aux niveaux des provinces et des districts (1) l) Série de Guides sur le développement urbain durable (centrés sur le logement) (2) m) Manuel sur les programmes de gestion des catastrophes pour des interventions de secours et de reconstruction durables (lancé et publié) (1) n) Outils d'évaluation des besoins à l'issue d'un conflit (1) o) Dossier Villes plus sûres (1) p) Dossier Gouvernance (1) q) Manuel de formation sur le déploiement d'un outil d'inclusion sociale (1) r) Connectivité aux pages Internet entre réseaux de praticiens par le biais de nouveaux médias et technologies (E, S, F) (6) <i>Services consultatifs</i> a) Services consultatifs à 20 institutions sur des outils liés à la gouvernance (5) <i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i> a) Cours de formation sur l'administration des outils de gouvernance, de décentralisation et d'inclusion (2)
Réalisation escomptée c). Les villes mettent en œuvre une planification, une gestion et une gouvernance urbaines sans exclusive [Domaine d'intervention 2 du Plan] Indicateur de succès i) Nombre accru de villes mettant concrètement en œuvre une planification, une gestion et une gouvernance urbaines sans exclusive, avec l'assistance d'ONU-Habitat Mesures de performance Référence 2009 : 112 villes mettent en œuvre différents aspects de la planification, de la gestion et de la gouvernance urbaines sans exclusive Estimation 2011 : 139 villes mettent en œuvre différents aspects de la planification, de la gestion et de la gouvernance urbaines sans exclusive	c).1 Amélioration de la planification de mesures d'inclusion [2]	<i>Réunions de groupes d'experts</i> a) Examen des politiques et de la législation en matière de planification afin d'y intégrer le concept de viabilité urbaine (1) b) Mise au point d'outils de stratégie urbaine (1) <i>Supports techniques</i> a) Outils à l'appui de la mise en œuvre de la législation en matière de planification urbaine (2) b) Outils d'informations géographiques pour la planification urbaine dans la région du lac Victoria (1) c) Outils et directives pour l'élaboration et la hiérarchisation de stratégies de planification spatiale (1) d) Plan d'action pour la réduction des risques et une meilleure préparation (1) e) Directives pour l'élaboration de stratégies de développement des villes tenant compte

*Réalisations escomptées**Réalisations
intermédiaires
escomptées**Produits*

Objectif 2013 : 209 villes mettent en œuvre différents aspects de la planification, de la gestion et de la gouvernance urbaines sans exclusive

des changements climatiques et des problèmes financiers urbains (1)

Services consultatifs

- a) Services consultatifs aux États membres et aux pouvoirs locaux sur l'environnement urbain (2)
- b) Services consultatifs sur la planification spatiale dans les territoires palestiniens occupés (1)
- c) Services consultatifs sur l'examen et le renforcement des initiatives de planification urbaine (3)

Cours de formation, séminaires et ateliers

- a) Ateliers nationaux pour 20 participants en vue d'étudier les outils relatifs à la législation et aux politiques de planification urbaine (3)
- b) Ateliers des parties prenantes pour concevoir l'élaboration et la préparation de plans des villes dans la région du lac Victoria (4)
- c) Formation régionale sur le rôle des informations géographiques dans la planification urbaine dans la région du lac Victoria (1)
- d) Programme et visites de formation destinés aux planificateurs de la région du lac Victoria (2)

Projets sur le terrain

- a) Projets visant à élaborer et mettre en œuvre des plans d'action sur le climat dans les villes de six pays (6)

c).2 Amélioration de partenariats stratégiques en matière de planification, gestion et gouvernance urbaines [2]

Réunions de groupes d'experts

- a) Réunion d'un groupe d'experts pour la préparation de la conférence Habitat III (1)
- b) Réunion d'un groupe d'experts d'AGRED (1)
- c) Réunion d'un groupe d'experts d'UNACLA et symposium d'interface entre les organismes des Nations Unies et les pouvoirs locaux (1)

Services consultatifs

- a) Plan de mise en œuvre du cadre stratégique de collaboration 2008-2013 entre le PNUE et ONU-Habitat (1)
- b) Services consultatifs sur le réseau mondial pour des villes plus sûres (E, S, F) (1)
- c) Services consultatifs en vue de promouvoir les réactions urbaines aux changements du climat et de la biodiversité dans le cadre de la collaboration avec la CCNUCC et la CDB (4)
- d) Programme de travail commun élargi entre la Banque mondiale, le PNUE et

ONU-Habitat sur les villes et les changements climatiques dans quatre pays (1)
e) Services consultatifs aux principaux partenaires (c'est-à-dire associations de planification urbaine et associations de résidents) sur le renforcement de l'intérêt pour les principes et outils de planification urbaine durable (A) (4)

c).3 Amélioration de la gestion des ressources financières aux fins de la planification, de la gestion et de la gouvernance urbaines [2]

Cours de formation, séminaires et ateliers

- a) Ateliers transcontinentaux sur la budgétisation participative pour 60 participants (3)
- b) Atelier sur des méthodes innovantes de mobilisation de ressources municipales pour 30 partenaires et participants de municipalités (1)

Projets sur le terrain

- a) Projets pour aider les villes à accéder au financement du FEM et du Fonds d'adaptation (2)
- b) Projet visant à étudier l'impact de la criminalité et de la violence sur le financement de l'urbanisation durable (1)

c).4 Amélioration des capacités d'application des principes de planification, gestion et gouvernance urbaines, notamment dans le contexte d'établissements humains sujets à des crises et sortant d'une crise [1]

Réunions de groupes d'experts

- a) Réunion d'un groupe d'experts sur la planification urbaine des établissements humains dans une situation de crise (1)
- b) Réunions de groupes d'experts sur la sécurité et la planification urbaine, le maintien de l'ordre et les espaces publics, la sécurité dans des situations de redressement au lendemain de catastrophes, la sûreté urbaine et la sécurité humaine, la vulnérabilité urbaine au crime organisé, à la corruption, à la violence armée (7)
- c) Réunion sur le renforcement des capacités en vue d'entreprendre des évaluations des risques urbains courants (1)

Supports techniques

- a) Note d'orientation pour la planification urbaine des établissements humains dans une situation de crise (en collaboration avec la RTCD, la Division mondiale, la HSFD) (1)
- b) Manuel sur les secours et la reconstruction durables (1)
- c) Études nationales sur la terre après des conflits et des catastrophes (2)
- d) Outils pour l'identification et le relevé cartographique des risques urbains (1)
- e) Études sur le logement après des conflits et des catastrophes (2)
- f) Manuel des meilleures pratiques de gestion et d'entretien des infrastructures et services municipaux (1)

Services consultatifs

- a) Services consultatifs sur la planification des établissements humains dans quatre États membres en situation de crise (en collaboration avec la RTCD, la Division mondiale, la

*Réalisations escomptées**Réalisations
intermédiaires
escomptées**Produits*

HSFD) (4)

b) Services consultatifs à 20 pays sur les outils liés à la gouvernance (20)

Cours de formation, séminaires et ateliers

a) Formation de 25 participants en matière de planification urbaine des établissements humains dans une situation de crise (en collaboration avec la RTCD, la Division mondiale, la HSFD) (3)

b) Symposium de recherche pour les universités, les chercheurs, les pouvoirs locaux et le secteur privé (2)

c) Renforcement des capacités en matière de préparation pour améliorer les possibilités de réaction des villes à des urgences (2)

d) Atelier sur l'adaptation des villes en situation de crise aux changements climatiques (2)

Projets sur le terrain

a) Programme de gestion des catastrophes dans des situations d'après-crise (réaction) dans trois villes au moins à des fins de préparation, prévention et contrôle des vulnérabilités (c'est-à-dire transversal) (3)

b) Projet d'appui de la mise en œuvre de la plateforme d'ONU-Habitat sur la résilience urbaine (1)

c) Projets sur le terrain avec les bureaux régionaux en vue d'assurer la sûreté urbaine, la cohésion sociale et la sécurité humaine aux niveaux local et national en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie, en Afrique et en Europe orientale (4)

c).5 Amélioration de la capacité des villes et des aires métropolitaines à appliquer des méthodes de planification stratégique et de mobilité urbaine durable [1]

Réunion d'un groupe d'experts

a) Réunion d'un groupe d'experts pour étudier des arrangements novateurs de gouvernance afin de promouvoir des schémas urbains de développement urbain durable (1)

Supports techniques

a) Compendium des études de cas sur les villes et les aires métropolitaines qui appliquent des méthodes innovantes de planification stratégique et de mobilité urbaine (1)

b) Directives relatives à la promotion de schémas de développement urbain durable (1)

Services consultatifs

a) Services consultatifs aux États membres et aux pouvoirs locaux sur la planification stratégique et la mobilité urbaine durable (2)

Cours de formation, séminaires et ateliers

a) Visites d'échanges techniques entre villes et aires métropolitaines en vue de partager

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits</i>
		expériences et connaissances sur des méthodes de planification stratégique et de mobilité urbaine (6) b) Formation régionale sur l'application de méthodes innovantes en matière de planification stratégique et de mobilité urbaine (3)
<p>Réalisation escomptée</p> <p>d). De meilleures politiques d'accès à la terre et au logement sont mises en œuvre, et la sécurité d'occupation est renforcée</p> <p>[Domaine d'intervention 3 du Plan]</p> <p>Indicateur de succès</p> <p>i) Mise en œuvre de politiques relatives à la terre, au logement et à la propriété par les pays cibles collaborant avec ONU-Habitat, mesurée au nombre de pays qui se trouvent à divers stades de la mise en œuvre des politiques susmentionnées⁶</p> <p>Mesures de performance</p> <p>Référence 2009 : 28 pays à divers stades de mise en œuvre de politiques relatives à la terre, au logement et à la propriété, dont 2 qui ont terminé la mise en œuvre de ces politiques</p> <p>Estimation 2011 : 30 pays à divers stades de mise en œuvre de politiques relatives à la terre, au logement et à la propriété, dont 4 qui ont terminé la mise en œuvre de ces politiques</p> <p>Objectif 2013 : 32 pays à divers stades de mise en œuvre de politiques relatives à la terre, au logement et à la propriété, dont 6 qui ont terminé la mise en œuvre de ces politiques</p>	<p>d).1 Amélioration des connaissances des gouvernements et des partenaires du Programme pour l'habitat en matière de politiques et de programmes innovants dans les secteurs foncier et du logement [2]</p>	<p><i>Réunions de groupes d'experts</i></p> <p>a) Réunion sur les politiques et régimes fonciers, de gestion des terres et d'administration des biens immobiliers favorables aux pauvres et tenant compte de l'égalité entre les sexes notamment l'égalité des femmes en matière d'occupation (en collaboration avec le Service du logement) (1)</p> <p>b) Stratégie mondiale pour le secteur du logement (en collaboration avec le Service du logement, la RTCD) (1)</p> <p><i>Publications isolées</i></p> <p>a) Étude sur des politiques et des régimes fonciers innovants, favorables aux pauvres et tenant compte de l'égalité entre les sexes (E) (1)</p> <p>b) Profil du secteur du logement (S) (1)</p> <p><i>Brochures, plaquettes et fiches d'information</i></p> <p>a) Production de brochures, plaquettes, fiches d'information et autres matériels d'information et de sensibilisation sur les questions relatives à des politiques foncières et des méthodes de gestion et d'occupation innovantes (en collaboration avec le Service du logement) (A, E) (2)</p> <p><i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i></p> <p>a) Atelier régional « Enabling the housing sector to work » (1)</p>
<p>Indicateur de succès</p> <p>ii) Nombre accru de pays et de partenaires qui appliquent des politiques visant à renforcer la sécurité d'occupation et à réduire les expulsions forcées, en collaboration avec ONU-Habitat</p> <p>Mesures de performance</p> <p>Référence 2009 : 19 pays appliquent des politiques visant à renforcer la</p>	<p>d).2 Amélioration de l'aptitude des gouvernements et des partenaires du Programme pour l'habitat à promouvoir des méthodes de construction de logements</p>	<p><i>Réunion d'un groupe d'experts</i></p> <p>a) Réunion sur le logement durable, des méthodes de construction durable et des matériaux et méthodes de construction bon marché (1)</p> <p><i>Publications isolées</i></p> <p>a) Production et diffusion des produits de la connaissance sur le logement durable, les méthodes de construction durable et les matériaux et méthodes de construction bon</p>

6 Outre des informations sur le nombre de pays bénéficiant de l'appui d'ONU-Habitat pour changer leurs politiques relatives à la terre et au logement, cet indicateur demande également des informations sur les différents stades où ils en sont. Ces étapes comprennent notamment des activités de sensibilisation, des débats politiques, l'élaboration d'outils normatifs, des activités de renforcement des capacités des institutions et de formation, l'adoption de politiques, de changements institutionnels et réglementaires, leur extension à des stratégies, des plans d'action et le développement de programmes, le pilotage et la reproduction des méthodes d'amélioration. Un pays donné peut en être simultanément à plusieurs stades différents selon la politique dont il s'agit.

*Réalisations escomptées**Réalisations
intermédiaires
escomptées**Produits*

sécurité d'occupation, dont 2 ayant achevé leurs réformes
 Estimation 2011 : 21 pays appliquent des politiques visant à renforcer la sécurité d'occupation, dont 4 ayant achevé leurs réformes
 Objectif 2013 : 23 pays appliquent des politiques visant à renforcer la sécurité d'occupation, dont 6 ayant achevé leurs réformes

durables et résistants aux dangers [2]

marché (1)

Supports techniques

a) Directives pour la reconstruction de logements résistants aux dangers en architecture locale (1)

b) Mise au point, essais, publication et diffusion d'un outil de sensibilisation aux changements climatiques en matière de logement durable, de méthodes de construction durable et de matériaux et méthodes de construction bon marché (1)

Services consultatifs

a) Services consultatifs sur la reconstruction de logements après une crise (4)

Projets sur le terrain

a) Assistance aux États membres, grâce à un cadre normatif et opérationnel renforcé, pour la réalisation de projets de démonstration de logements durables, mettant l'accent sur des méthodes de construction durable et des matériaux et méthodes de construction bon marché (1)

d).3 Amélioration de la capacité des gouvernements et des partenaires du Programme pour l'habitat à mettre en œuvre des politiques relatives à la terre et au logement [1]

Réunions de groupes d'experts ad hoc

a) Réunions de groupes d'experts ad hoc sur les questions relatives à des politiques foncières et des méthodes de gestion et d'occupation innovantes (1)

Publications isolées

a) Profil du secteur du logement (1 pays dans la région Amérique latine et Caraïbes) (1)

Supports techniques

a) Outils et directives sur les questions relatives à des politiques foncières et des méthodes de gestion et d'occupation innovantes (en collaboration avec le Service du logement) (1)

Services consultatifs

a) Services consultatifs et assistance technique sur des politiques foncières innovantes favorables aux pauvres et intégrant l'égalité entre les sexes fournis aux États membres, aux organismes intergouvernementaux et aux représentants des Nations Unies, y compris la Banque mondiale, par ONU-Habitat ou ses partenaires (en collaboration avec le Service du logement et le Service de la formation et du renforcement des capacités (TCBB)) (2)

Cours de formation, séminaires et ateliers

a) Formation internationale au niveau exécutif « Enabling the housing sector to work » (1)

Projets sur le terrain

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits</i>
		<p>a) Projet du cadre normatif et opérationnel renforcé sur les politiques et réformes favorables aux pauvres et intégrant les sexospécificités en matière de régime et de gestion du secteur foncier dans les États membres (en collaboration avec le Service du logement, le TCBB et la RTCD) (2)</p>
	d).4 Amélioration des connaissances des gouvernements et des partenaires du Programme pour l'habitat sur l'équité en matière de droits fonciers et au logement [2]	<p><i>Réunions de groupes d'experts</i></p> <p>a) Réunion d'un groupe d'experts sur des méthodes alternatives aux expulsions forcées (en collaboration avec le Service du logement) (1)</p> <p>b) Réunion sur des questions de régime foncier favorable aux pauvres et intégrant l'égalité entre les sexes, de gestion foncière et d'administration des biens immobiliers (1)</p> <p><i>Publications isolées</i></p> <p>a) Rapports sur des études relatives à des questions de régime foncier favorable aux pauvres et intégrant l'égalité entre les sexes, de gestion foncière et d'administration des biens immobiliers (en collaboration avec le Service du logement, la Division mondiale, la Division du suivi et de la recherche) (E) (2)</p> <p><i>Supports techniques</i></p> <p>a) Directives sur les droits au logement, à la terre et à la propriété dans une situation de crise (1)</p> <p>b) Publication annuelle de projets de logement à l'appui d'initiatives sur le logement (2)</p> <p><i>Brochures, plaquettes et fiches d'information</i></p> <p>a) Production de brochures, plaquettes, fiches d'information et autres matériels de sensibilisation et d'information sur le régime foncier, la gestion des terres et l'administration des biens immobiliers (en collaboration avec la RTCD et la Division mondiale) (4)</p> <p><i>Ressources audio-visuelles</i></p> <p>a) DVD sur les questions de régime foncier favorable aux pauvres et intégrant l'égalité entre les sexes, de gestion des terres et d'administration des biens immobiliers (1)</p> <p><i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i></p> <p>a) Programme de formation sur le droit à un logement convenable (en collaboration avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme) (1)</p>
	d).5 Renforcement de la capacité des gouvernements et des partenaires du Programme pour l'habitat à appliquer l'égalité des droits	<p><i>Publications en série</i></p> <p>a) Rapport annuel sur des cas d'expulsions forcées et solutions alternatives à ces expulsions (E) (1)</p> <p><i>Publications isolées</i></p>

*Réalisations escomptées**Réalisations intermédiaires escomptées**Produits*

à la terre et au logement [1]

a) Études sur les questions de régime foncier, de gestion des terres et d'administration des biens immobiliers favorables aux pauvres et intégrant l'égalité entre les sexes (E) (2)

Supports techniques

a) Dossiers et guides de formation sur les questions de régime foncier et de gestion des terres (2)

b) Outils et directives sur les politiques foncières innovantes et les questions d'occupation et de gestion foncières (en collaboration avec la RTCD) (3)

Services consultatifs

a) Évaluation des besoins de formation et élaboration de stratégies de formation dans le secteur foncier (2)

b) Services consultatifs et assistance technique sur les régimes fonciers, la gestion des terres et l'administration des biens immobiliers favorables aux pauvres et intégrant l'égalité entre les sexes fournis aux États membres, aux organismes intergouvernementaux et aux représentants des Nations Unies, y compris la Banque mondiale, par ONU-Habitat ou ses partenaires (en collaboration avec le Service du logement, la Section des politiques du logement et la RTCD) (3)

Cours de formation, séminaires et ateliers

a) Formation sur les questions de régime foncier, de gestion des terres et d'administration des biens immobiliers favorables aux pauvres et intégrant l'égalité entre les sexes (4)

Projets sur le terrain

a) Projet du cadre normatif et opérationnel renforcé pour la mise en œuvre de politiques et réformes systémiques, favorables aux pauvres et intégrant l'égalité entre les sexes en matière de gestion et d'occupation des terres dans les États membres (en collaboration avec le Service du logement, le TCCB et la RTCD) (2)

d).6 Amélioration de l'aptitude des gouvernements et des partenaires du Programme pour l'habitat à traiter efficacement les problèmes relatifs au logement, à la terre et à la propriété dans le contexte de pays sujets à des crises et sortant d'une crise [1]

Services consultatifs

a) Conseils techniques sur des questions relatives au logement, à la terre et à la propriété dans les pays touchés par des crises (en collaboration avec la RTCD et la Division mondiale) (4)

Brochures, plaquettes et fiches d'information

a) Matériel d'information (brochures) sur les droits au logement, à la terre et à la propriété dans des situations de crise (2)

Supports techniques

a) Guide technique sur les questions relatives au logement, à la terre et à la propriété

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits</i>
		<p>dans des situations de crise (1)</p> <p><i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i></p> <p>a) Formation sur la gestion du logement, de la terre et des biens immobiliers dans des situations de crise (en collaboration avec la RTCD et la Division mondiale) (4)</p> <p><i>Projets sur le terrain</i></p> <p>a) Projets sur le terrain portant sur des questions relatives au logement, à la terre et à la propriété dans des situations de crise (4)</p> <p>b) Projet du cadre normatif et opérationnel renforcé pour la mise en œuvre de politiques et réformes systémiques, favorables aux pauvres et intégrant l'égalité entre les sexes en matière de gestion et d'occupation des terres dans des situations de crise (en collaboration avec le Service du logement, la Section des politiques du logement et la RTCD) (1)</p>
	d).7 Utilisation d'autres méthodes que les expulsions forcées par les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat [2]	<p><i>Publications isolées</i></p> <p>a) Rapport documentant des cas d'expulsion forcée et des solutions alternatives à ces expulsions (1)</p>
<p>Réalisation escomptée</p> <p>e). Des politiques d'aménagement des taudis et de lutte contre leur apparition sont mises en œuvre</p> <p>[Domaine d'intervention 3 du Plan]</p> <p>Indicateur de succès</p> <p>i) Mise en œuvre par les pays cibles, avec l'appui d'ONU-Habitat, de politiques d'aménagement des taudis et de lutte contre l'apparition de taudis, mesurée au nombre accru de pays qui se trouvent à divers stades de la mise en œuvre de ces politiques⁷</p> <p>Mesures de performance</p> <p>Référence 2009 : 24 pays mettent en œuvre des politiques d'aménagement</p>	<p>e).1 Amélioration des connaissances des gouvernements et des partenaires du Programme pour l'habitat sur l'aménagement des taudis et la lutte contre leur apparition [2]</p>	<p><i>Réunion de groupes d'experts</i></p> <p>a) Réunions nationales de groupes d'experts sur les meilleures pratiques d'amélioration des taudis et de prévention de leur prolifération (2)</p> <p><i>Brochures, plaquettes et fiches d'information</i></p> <p>a) Production de matériels de sensibilisation et autres matériels d'information sur l'amélioration des taudis et la prévention de leur prolifération mettant l'accent sur les questions d'occupation et de gestion des terres (E) (1)</p> <p><i>Supports techniques</i></p> <p>a) Guide sur l'amélioration des taudis et la lutte contre leur apparition (1)</p>
	e).2 Renforcement de la capacité des gouvernements	<p><i>Réunions de groupes d'experts</i></p>

⁷ Outre les mesures relatives au nombre de pays, l'indicateur nécessite aussi des informations sur les mesures prises pour aménager les taudis et lutter contre leur apparition. L'aménagement des taudis comprend des mesures physiques, sociales, économiques, organisationnelles et environnementales prises au niveau local par les citoyens, les habitants de taudis et les groupes communautaires pour garantir une amélioration constante des conditions de vie. La lutte contre l'apparition de taudis exige des modifications du cadre juridique et réglementaire, en particulier en ce qui concerne les marchés fonciers, l'acquisition de terres, l'estimation des terres et des instruments juridiques pour faciliter leur acquisition. Ces changements consistent notamment à assurer aux femmes et aux hommes, en particulier à ceux qui sont très pauvres, un meilleur accès au logement en réexaminant les systèmes de financement du logement, notamment l'accès au crédit et aux subventions.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits</i>
<p>des taudis et de lutte contre leur apparition</p> <p>Estimation 2011 : 26 pays mettent en œuvre des politiques d'aménagement des taudis et de lutte contre leur apparition</p> <p>Objectif 2013 : 28 pays mettent en œuvre des politiques d'aménagement des taudis et de lutte contre leur apparition</p>	<p>et des partenaires du Programme pour l'habitat à élaborer des politiques et stratégies d'aménagement des taudis et de lutte contre leur apparition [2]</p>	<p>a) Réunion interrégionale d'un groupe d'experts sur les meilleures pratiques en matière d'amélioration des taudis et de lutte contre leur apparition (1)</p> <p>b) Réunion d'un groupe d'experts au niveau national sur les meilleures pratiques en matière d'amélioration des taudis et de lutte contre leur apparition (1)</p>
	<p>e).3 Appui aux gouvernements et partenaires du Programme pour l'habitat pour la mise en œuvre des politiques et stratégies d'amélioration des taudis et de lutte contre leur apparition [1]</p>	<p><i>Réunions de groupes d'experts</i></p> <p>a) Réunion mondiale d'un groupe d'experts sur les meilleures pratiques en matière d'amélioration des taudis et de lutte contre leur apparition (1)</p> <p>b) Réunion d'un groupe d'experts au niveau du pays sur les meilleures pratiques en matière d'amélioration des taudis et de lutte contre leur apparition (1)</p> <p><i>Services consultatifs</i></p> <p>a) Services consultatifs aux États membres, aux organismes intergouvernementaux et aux représentants des Nations Unies, y compris la Banque mondiale, sur la lutte contre l'apparition des taudis et leur amélioration pour traiter les problèmes de caractère foncier (1)</p> <p><i>Projets sur le terrain</i></p> <p>a) Projet du cadre normatif et opérationnel renforcé sur les réformes et politiques favorables aux pauvres et tenant compte de l'égalité entre les sexes dans le domaine du régime foncier et de la gestion des terres dans les États membres (1)</p>

Ressources nécessaires (41 184 800 dollars)Tableau 10
Ressources nécessaires par source de financement

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			*Postes	
	2010-2011	Ajustement	2012-2013	2010-2011	2012-2013
Fondation, fonds à des fins générales					
Dépenses de personnel	6 787,0	(192,2)	6 594,8	30	27
Autres dépenses	5 441,7	533,8	5 975,5		
Total partiel	12 228,7	341,6	12 570,3	30	27
Budget ordinaire					
Dépenses de personnel	5 616,6	-	5 616,6	23	23
Autres dépenses	636,9	-	636,9		
Total partiel	6 253,5	-	6 253,5	23	23
Fondation, fonds à des fins spéciales					
Dépenses de personnel				3	-
Autres dépenses	15 000,0	7 361,0	22 361,0		
Total partiel	15 000,0	7 361,0	22 361,0	3	-
Coopération technique					
Dépenses de personnel	-	-	-	3	-
Autres dépenses	-	-	-		
Total partiel	-	-	-	3	-
Total	33 482,2	7 702,6	41 184,8	59	50

Note A : les postes ont été redéployés pour 2012-2013 afin de garantir que les ressources correspondent aux activités du programme de travail et pour répondre aux priorités et besoins importants et nouveaux du programme.

Note B : les postes financés par des fonds affectés (y compris des fonds d'affectation spéciale) ont été exclus des tableaux d'effectifs pour 2012-2013. Il s'agit de postes temporaires et leur grade est soumis à des changements fréquents en fonction des besoins des activités de projet et de programme.

95. Le budget proposé pour le sous-programme 1, logement et développement durable des établissements humains, est estimé à 41,2 millions de dollars comme l'indique le tableau 10, dont 12,6 millions proviendront des contributions à des fins générales de la Fondation, 6,2 millions du budget ordinaire et 22,4 millions des contributions à des fins spéciales de la Fondation. La Division du logement et du développement durable des établissements humains, qui est responsable de la mise en œuvre de ce sous-programme, comprend les services et sections suivants : Bureau du Directeur, Service du logement, Service de la formation et du renforcement des capacités, Service du développement urbain, Service de la planification de l'environnement urbain et Groupe des services de l'urbanisme et de la planification urbaine.

1. Fondation, fonds à des fins générales

96. Le montant de 6,6 millions de dollars assure le maintien de 27 postes et le redéploiement hors siège de trois (un P-5, deux autre échelon) dans les Bureaux de Genève et de Bruxelles au titre de la direction exécutive et de la gestion, conformément aux recommandations du CCQAB de revoir les structures actuelles et de redéployer les postes afin d'assurer l'exécution des priorités et besoins importants ou nouveaux du programme et de faire en sorte que les ressources correspondent aux activités prévues dans le programme de travail; il comprend aussi une allocation de 6 millions pour couvrir les autres dépenses à l'appui des activités décrites dans cette section qui correspondent aux postes suivants : consultants et experts, voyages, services contractuels, y compris la mise en œuvre assurée par des partenaires, dépenses générales de fonctionnement, fournitures et accessoires, mobilier et équipement, ainsi que remboursements au titre des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

97. Les postes sont répartis comme suit : trois (un D-2, deux agents locaux) au Bureau du Directeur; neuf (un D-1, un P-5, trois P-3, un P-2, trois agents locaux) au Service du logement; un (P-4) au service de la formation et du renforcement des capacités; six (un P-5, un P-4, un P-3, trois agents locaux) au Service du développement urbain; six (deux P-4, un P-2, trois agents locaux)

au Service de la planification de l'environnement urbain); deux (un P-5, un P-3) au Groupe des services de l'urbanisme et de la planification urbaine.

2. Budget ordinaire

98. Le montant de 5,6 millions de dollars assure le maintien de 23 postes : deux (un P-4, un agent local) au Bureau du Directeur; dix (deux P-5, trois P-4, deux P-3, trois agents locaux) au Service du logement; huit (un P-5, deux P-3, deux P-2, trois agents locaux) au Service de la formation et du renforcement des capacités; deux (un D-1, un P-3) au Service du développement urbain; un (P-5) au Service de la planification de l'environnement urbain; il comprend aussi une allocation de 636 900 dollars pour les autres dépenses correspondant aux postes suivants : consultants et experts, voyages, services contractuels, dépenses générales de fonctionnement, fournitures et accessoires et mobilier et matériel. Les ressources nécessaires ont été maintenues au même niveau en attendant les conclusions de l'examen des propositions qui seront soumises à l'Assemblée générale pour approbation dans le cadre du programme-budget pour 2012-2013.

3. Fondation, fonds à des fins spéciales

99. Le montant accru de 22,4 millions de dollars se rapporte aux prévisions budgétaires affectées à des projets pour appuyer les activités normatives décrites ci-dessus conformément aux tendances passées et aux prévisions des ressources nécessaires pour ce sous-programme.

B. Sous-programme 2 : Suivi du Programme pour l'habitat

1. Objectif

100. Suivre et évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Programme pour l'habitat et des cibles de la Déclaration du Millénaire et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg concernant les taudis, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, et sensibiliser davantage à l'échelle mondiale aux questions touchant les établissements humains.

2. Alignement du programme de travail du sous-programme 2 sur le plan stratégique et institutionnel à moyen terme

101. Les activités de base du sous-programme relèvent du domaine d'intervention 1 du Plan, concernant le renforcement de l'efficacité en matière de sensibilisation, de suivi et de partenariat. Pour ce qui est de son contenu technique, toutefois, le sous-programme revêt un caractère transversal et contribue à tous les autres domaines d'intervention du Plan. On a reformulé son objectif en vue de l'aligner sur les principaux éléments du domaine d'intervention 1. Les réalisations escomptées, les réalisations intermédiaires escomptées et les indicateurs de succès ont été établis à partir du cadre de gestion axée sur les résultats du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme. Le programme de travail a également tenu compte du document stratégique du domaine d'intervention 1 et il sera mis en œuvre en collaboration et en coopération avec les unités administratives, en particulier en ce qui concerne la Campagne urbaine mondiale, le Forum urbain mondial et la préparation de rapports emblématiques, entre autres. S'agissant de la mise en œuvre du domaine d'intervention 1, la Division du suivi et de la recherche appuiera, par son travail normatif, les activités opérationnelles d'ONU-Habitat. En fournissant des éléments d'information rationnels et scientifiques sur les tendances et politiques urbaines, le sous-programme 2 créera des conditions propices à une plus grande efficacité de la sensibilisation. Conformément au cadre normatif et opérationnel renforcé, les expériences et les enseignements tirés des activités de recherche et de suivi de la Division serviront à améliorer son travail normatif et les avis techniques qu'elle donne aux parties prenantes.

3. Stratégie

102. La responsabilité du sous-programme 2 incombe à la Division du suivi et de la recherche. La stratégie prévue pour atteindre l'objectif d'ensemble et parvenir aux réalisations escomptées du sous-programme comprend notamment la collecte et l'analyse d'informations factuelles, des données et des statistiques ventilées par sexe et par âge, des échanges de vues sur les politiques, des partenariats stratégiques, l'autonomisation des femmes et des jeunes ainsi que la diffusion et l'échange des meilleures pratiques, de données tirées de l'expérience et d'outils. Ces composantes stratégiques sont à la fois normatives et opérationnelles et elles sont appliquées aux niveaux mondial, régional, national et local, conformément au cadre normatif et opérationnel renforcé du Plan stratégique et institutionnel. En étroite collaboration avec les partenaires du Programme pour l'habitat, la Division entreprendra un effort coordonné et systématique pour :

a) Collecter, compiler, analyser, documenter et diffuser des données et des informations factuelles mondiales et nationales sur la situation et les tendances dans le domaine des établissements humains, notamment indicateurs, meilleures pratiques, bonnes politiques, outils, expériences et textes

législatifs d'habilitation, en vue d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'ONU-Habitat, notamment en ce qui concerne les taudis, la sécurité d'occupation, l'eau potable et l'assainissement, et utiliser ces données et informations pour la définition des politiques;

b) Identifier, élaborer, mettre à l'essai, diffuser, promouvoir et généraliser des politiques, stratégies et outils innovants dans les domaines de la surveillance de la situation du milieu urbain, du développement économique local et du financement, des liens entre le développement des zones urbaines et rurales, de la réduction de la pauvreté en milieu urbain, de la prise en compte de l'égalité entre les sexes, de l'autonomisation des femmes, ainsi que de la jeunesse et des partenariats stratégiques;

c) Sensibiliser davantage au rôle et aux possibilités des partenariats public-privé pour passer à l'échelle supérieure dans le domaine du logement et des infrastructures connexes en faveur des pauvres;

d) Promouvoir le transfert et l'échange Nord-Sud et Sud-Sud des enseignements, des expériences et des outils tirés des meilleures pratiques et des projets pilotes exécutés sur le terrain;

e) Diffuser les résultats des activités de suivi et d'évaluation par le biais de diverses publications, sous forme électronique et sur papier, y compris les deux rapports phares constitués par le Rapport mondial sur les établissements humains et le Rapport sur l'état des villes dans le monde, et des publications sur les systèmes et outils de financement des établissements humains de même que des publications de la série relative au dialogue sur l'économie urbaine dans le monde;

f) À travers le « Fonds d'opportunités pour un développement par la jeunesse urbaine », ONU-Habitat utilisera le mécanisme d'octroi de petites subventions comme catalyseur pour développer ses activités avec de jeunes partenaires. Cette stratégie se fonde sur les points forts des organisations de jeunes, qui résident dans la connaissance de leurs communautés au niveau local, pour compenser leurs points faibles, en vue d'appuyer des projets innovants fortement centrés sur l'esprit d'entreprise qui se répercutera sur leurs conditions de vie et celles de leurs communautés;

g) Assurer le rôle de chef de file pour les questions concernant les partenaires d'ONU-Habitat et soutenir l'engagement des partenaires dans tous les secteurs de l'organisation et en particulier dans quatre domaines principaux : organisations de la société civile, organisations de jeunes, parlementaires et secteur privé;

h) La Division améliorera la prise en compte de l'égalité entre les sexes dans les interventions et politiques en appuyant l'intégration du principe d'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et en veillant à ce que tous les outils de collecte de données et les informations factuelles d'ONU-Habitat sur la situation et les tendances des établissements humains soient diffusés, dans la mesure du possible, ventilés par sexe et par âge.

4. Facteurs externes

103. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et réalisations escomptées sous réserve que :

a) Les États membres appuient la création et la maintenance de mécanismes de suivi du Programme pour l'habitat aux niveaux national et local;

b) Les États membres demandent des services consultatifs techniques et répondent positivement au suivi des services consultatifs rendus;

c) Les États membres aient la volonté politique nécessaire pour mener des activités d'intégration de l'égalité entre les sexes, des droits et de l'autonomisation des femmes aux niveaux national et mondial.

5. Chaîne de résultats

104. Le tableau III présente une chaîne de résultats établissant des liens entre les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et leurs mesures de performance, les réalisations intermédiaires escomptées et les produits qui contribuent à la réalisation de l'objectif du sous-programme 2.

Tableau III
Sous-programme 2 : Suivi du Programme pour l'habitat

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits</i>
<p>Réalisation escomptée a) Amélioration de la sensibilisation, à l'échelle locale, nationale et mondiale, aux conditions et questions liées à l'urbanisation durable</p> <p>[Domaine d'intervention 1 du Plan]</p> <p>Indicateur de succès i) Augmentation des téléchargements, à partir du site Web d'ONU-Habitat, du Rapport sur l'état des villes dans le monde et du Rapport mondial sur les établissements humains</p> <p>Mesures de performance Référence 2009 : 11 200 téléchargements du Rapport sur l'état des villes dans le monde et du Rapport mondial sur les établissements humains Estimation 2011 : 15 000 téléchargements du Rapport sur l'état des villes dans le monde et du Rapport mondial sur les établissements humains Objectif 2013 : 20 000 téléchargements du Rapport sur l'état des villes dans le monde et du Rapport mondial sur les établissements humains</p>	<p>a).1 Diffusion effective d'informations factuelles sur les questions urbaines, plus particulièrement celles relatives au transport urbain durable et à la contribution des villes à l'économie [1]⁸</p>	<p><i>Documentation destinée aux organes directeurs</i> a) Document de réflexion sur le Forum urbain mondial (en collaboration avec tous les sous-programmes) (E, A) (1)</p> <p><i>Réunions de groupes d'experts</i> a) Réunions de groupes d'experts sur l'État des villes dans le monde 2012 (2) b) Réunions de groupes d'experts sur le Rapport mondial sur les établissements humains (2)</p> <p><i>Publications en série</i> a) État des villes dans le monde 2012 (en collaboration avec tous les sous-programmes) (E) (1) b) Rapport mondial sur les établissements humains 2013 : transport urbain durable (en collaboration avec le Service de l'eau, de l'assainissement et des infrastructures) (E) (1)</p> <p><i>Publications isolées</i> a) Série Villes et citoyens (RTCD, Service du logement, Service du financement urbain) (E) (4) b) Version abrégée du Rapport mondial sur les établissements humains 2013 : transport urbain durable (en collaboration avec le Service de l'eau, de l'assainissement et des infrastructures) (E) (1)</p> <p><i>Brochures, plaquettes et fiches d'information</i> a) Publication d'une brochure ad hoc sur l'État des villes dans le monde 2012 avec l'Union européenne et ONU-Habitat (en collaboration avec la RTCD, le Service du logement et le Service du financement urbain) (E) (1)</p>

- 8
1. Ordre de priorité des réalisations intermédiaires escomptées :
Priorité [1] : réalisations intermédiaires escomptées prescrites par le Conseil économique et social, l'Assemblée générale et le Conseil d'administration;
Priorité [2] : réalisations intermédiaires escomptées ayant une importance stratégique (c'est-à-dire portant sur une tendance ou un problème d'importance croissante à l'échelon mondial) et susceptibles de contribuer largement à des réalisations escomptées.
Priorité [3] : réalisations intermédiaires escomptées ayant une moindre importance stratégique ou moins susceptibles de contribuer à des réalisations escomptées.
 2. Les chiffres entre crochets [] après les réalisations intermédiaires escomptées indiquent le degré de priorité.
 3. Les chiffres entre parenthèses () après produits indiquent la quantité de produits à produire.
 4. Les lettres **A, C, E, F, R, S** entre parenthèses indiquent les langues des publications comme suit : **A**- Arabe, **C**- Chinois, **E**- Anglais, **F**- Français, **R**- Russe, **S**- Espagnol.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits</i>
<p>Indicateur de succès</p> <p>ii) Nombre accru de gouvernements et d'institutions partenaires du Programme pour l'habitat exploitant le Rapport mondial sur les établissements humains, L'état des villes dans le monde et la base de données sur les pratiques optimales dans leurs programmes d'enseignement et de formation</p> <p>Mesures de performance</p> <p>Référence 2009 : 65 institutions</p> <p>Estimation 2011 : 200 institutions</p> <p>Objectif 2013 : 350 institutions</p>	<p>a).2 Plus large utilisation d'informations factuelles dans la planification des politiques urbaines [1]</p>	<p><i>Supports techniques</i></p> <p>a) Base de données des indicateurs urbains mondiaux (en collaboration avec le secrétariat du Forum urbain mondial, le Groupe des relations avec la presse et les médias) (1)</p> <p>b) Atlas des indicateurs mondiaux (en collaboration avec le Groupe des relations avec la presse et les médias) (1)</p> <p>c) Base de données d'informations urbaines sur Internet (en collaboration avec le Groupe des relations avec la presse et les médias) (E, S, A, R) (4)</p> <p>d) Base de données des meilleures pratiques (informations urbaines sur Internet) (en collaboration avec le Groupe des relations avec la presse et les médias) (1)</p> <p><i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i></p> <p>a) Formation dans le domaine des informations urbaines dans 10 pays sélectionnés des régions asiatique, africaine et arabe (4)</p> <p><i>Réunions de groupes d'experts</i></p> <p>a) Réunion technique Prix international de Dubaï sur les meilleures pratiques (1); Jury du Prix international de Dubaï (1); Jury du prix Cheikh Khalifa Bin Salman Al Khalifa (1); Jury du Prix à la mémoire de Rafik Hariri (1)</p>
<p>Réalisation escomptée</p> <p>b) Les partenaires du Programme pour l'habitat participent activement à la formulation de politiques d'urbanisation durable</p> <p>[Domaine d'intervention 1 du Plan]</p> <p>Indicateur de succès</p> <p>i) Participation des partenaires (par catégorie) à la formulation et à l'application de politiques d'urbanisation durable, avec l'appui d'ONU-Habitat, mesurée au nombre de partenaires participant à la formulation et à l'application de telles politiques⁹</p> <p>Mesures de performance</p> <p>Référence 2009 : 203 partenaires divers contribuent à la formulation de politiques d'urbanisation durable</p>	<p>b).1 Une plus grande sensibilisation conduit à une plus large participation des partenaires du Programme pour l'habitat [1]</p>	<p><i>Manifestations spéciales</i></p> <p>a) Conférence mondiale des parlementaires sur leur rôle dans l'urbanisation durable (1)</p> <p>b) Réunions du Conseil du Forum urbain mondial, e-débats, tables rondes et sessions extraordinaires : assemblée mondiale de la jeunesse (1); table ronde sur la jeunesse (1); organisations de la société civile (1); session spéciale des organisations de la société civile dans les pays arabes (1); remise du Prix mondial Habitat Business Award pour des villes meilleures à l'occasion du Habitat Business Forum (1); table ronde des parlementaires mondiaux pour l'habitat (1)</p> <p>c) Réunion du Conseil mondial de la jeunesse à la vingt-cinquième session du Conseil d'administration (1)</p> <p><i>Publications isolées</i></p> <p>a) Publication sur les enseignements tirés du prix Habitat Business Award sur l'urbanisation durable : expériences tirées des meilleures pratiques du secteur privé pour créer des villes meilleures (dans les six langues de l'ONU) (1)</p>

⁹ Cet indicateur nécessite des informations sur le nombre des divers types et catégories de partenaires du Programme pour l'habitat qui contribuent à des activités relatives aux problèmes d'urbanisation durable dans les différents pays et sur leur niveau d'engagement. Les chiffres ci-dessus donnent le nombre total des divers partenaires pour lesquels des informations sont requises pour servir de référence pour 2008-2009, notamment organisations internationales (45), instituts de recherche ou de formation et universités (25), fondations (9), autorités locales (38), organisations du secteur privé (26) et organisations de la société civile (35).

*Réalisations escomptées**Réalisations intermédiaires escomptées**Produits*

Estimation 2011 : 256 partenaires divers contribuent à la formulation de politiques d'urbanisation durable

Objectif 2013 : 319 partenaires divers contribuent à la formulation de politiques d'urbanisation durable

Indicateur de succès

ii) Nombre accru d'organisations de jeunesse participant à la formulation et à l'application des politiques concernant les programmes relatifs aux établissements humains

Mesures de performance

Référence 2009 : 25 organisations de jeunesse participent à la formulation des politiques, 26 participent à leur application

Estimation 2011 : 30 organisations de jeunesse participent à la formulation des politiques, 29 participent à leur application

Objectif 2013 : 100 organisations de jeunesse participent à la formulation des politiques, 100 participent à leur application

Indicateur de succès

iii) Nombre accru de programmes relatifs aux établissements humains tenant systématiquement compte de l'égalité entre les sexes et favorisant l'autonomisation des femmes

Mesures de performance

Référence 2009 : les 37 programmes pour les établissements humains tiennent tous compte de la problématique hommes-femmes et favorisent l'autonomisation des femmes

Estimation 2011 : les 40 programmes pour les établissements humains tiennent tous compte de la problématique hommes-femmes et favorisent l'autonomisation des femmes

Objectif 2013 : les 45 programmes pour les établissements humains tiennent tous compte de la problématique hommes-femmes et favorisent l'autonomisation des femmes

Indicateur de succès

iv) Nombre accru de partenariats visant à favoriser l'égalité des sexes dans le cadre des questions liées à l'urbanisation durable

Mesures de performance

b) Rapport sur les femmes dans les villes (E) (1)

Supports techniques

a) Outils et meilleures pratiques pour intégrer le principe d'égalité entre les sexes dans les activités de terrain (1)

Services consultatifs

a) Services consultatifs sur l'intégration de l'égalité entre les sexes dans la gouvernance locale (2)

Brochures, plaquettes et fiches d'information

a) Égalité entre les sexes pour des villes plus intelligentes (en collaboration avec toutes les divisions) (1)

Cours de formation, séminaires et ateliers

a) Atelier de la série des dialogues avec les organisations de la société civile (4)

b) Cours de renforcement des capacités sur l'intégration de l'égalité entre les sexes dans les établissements humains (E, S, F) (2)

c) Cours de renforcement des capacités sur l'intégration de l'égalité entre les sexes dans la gouvernance locale (2)

Projets sur le terrain

a) Projets sur le terrain relatifs à l'inclusion des jeunes dans l'élaboration des politiques d'urbanisation durable (Mozambique et Nigéria, Rwanda et Zambie) (en collaboration avec le Groupe du suivi et de l'évaluation, la Division mondiale, le Service de l'eau, de l'assainissement et des infrastructures) (4)

b) Fonds d'opportunités pour la jeunesse (1)

c) Appui à des projets de création de réseaux de femmes dans les établissements humains (en collaboration avec le Service de l'économie urbaine et du développement social (UESDB) (2)

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits</i>
<p>Référence 2009 : 0 partenariat favorisant l'égalité des sexes</p> <p>Estimation 2011 : 20 partenariats favorisant l'égalité des sexes</p> <p>Objectif 2013 : 30 partenariats favorisant l'égalité des sexes</p>	<p>b).2 Engagement des partenaires du Programme pour l'habitat à respecter les normes et les principes convenus d'urbanisation durable [2]</p>	<p><i>Supports techniques</i></p> <p>a) Rapport de la quatrième APMCHUD (E) (1)</p> <p><i>Réunion de groupes d'experts</i></p> <p>a) Réunion des réseaux d'experts dans les domaines spécialisés de la charte des spécialistes de l'urbanisation durable (1)</p> <p>b) Réunion d'organisations du secteur privé pour examiner les pratiques et l'engagement du secteur privé en faveur de l'urbanisation durable (E) (1)</p> <p><i>Supports techniques</i></p> <p>a) Charte de la société civile (1)</p> <p>b) Manuel à l'intention des agents municipaux afin de leur permettre de participer activement à l'élaboration des politiques (1)</p> <p><i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i></p> <p>a) Organisation d'ateliers et conférences en Afrique sur l'urbanisation durable par l'Association des parlementaires européens (2)</p>
	<p>b).3 Renforcement des capacités des partenaires du Programme pour l'habitat pour mieux suivre l'application des politiques par les gouvernements [3]</p>	<p><i>Réunions de groupes d'experts</i></p> <p>a) Projet de charte des parlementaires mondiaux (E) (1)</p> <p>b) Rapport sur la situation de la jeunesse 2012, conclusions et orientations politiques (E) (1)</p> <p><i>Manifestations spéciales</i></p> <p>a) Assemblée pour l'action sur l'égalité des sexes (2)</p> <p>b) Table ronde des femmes et du Forum urbain mondial (1)</p> <p><i>Publications isolées</i></p> <p>a) Rapport sur la situation de la jeunesse urbaine (en collaboration avec tous les sous-programmes) (E) (1)</p> <p><i>Supports techniques</i></p> <p>a) Directives relatives à l'intégration des jeunes dans le développement économique (en collaboration avec le Service des partenaires et de la jeunesse, la RTCD) (E) (1)</p> <p>b) Rapport sur la mise en œuvre de la charte des parlementaires pour l'urbanisation durable (E) (1)</p>

Réalizations escomptées	Réalizations intermédiaires escomptées	Produits
		<ul style="list-style-type: none"> c) Directives relatives au renforcement des capacités des groupes de pression des organisations de la société civile (E) (1) d) Outils pour développer l'esprit d'entreprise des jeunes et l'emploi (E) (1)
	b).4 Plus grande sensibilité de la législation urbaine aux problèmes urbains actuels [2]	<p><i>Publications isolées</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Évaluation de la législation, des politiques et de la réglementation du secteur urbain (1) b) Documentation et diffusion des meilleures et des bonnes pratiques et des leçons apprises (1) <p><i>Réunions de groupes d'experts</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Réunion d'un groupe d'experts sur la législation urbaine (3) b) Formation en vue d'améliorer la sensibilisation à l'importance et à la pertinence de la législation en matière de planification (3) <p><i>Services consultatifs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Appui aux gouvernements dans l'évaluation de leur législation urbaine (6)
<p>Réalisation escomptée</p> <p>c). Meilleur suivi de la situation et des tendances concernant l'urbanisation durable</p> <p>[Domaine d'intervention 1 du Plan]</p> <p>Indicateur de succès</p> <p>i) Nombre accru d'observatoires urbains locaux et nationaux produisant, avec l'appui d'ONU-Habitat, des éléments concrets aux fins de l'élaboration et de l'application des politiques</p> <p>Mesures de performance</p> <p>Référence 2009 : 140 observatoires locaux et nationaux produisent des éléments concrets aux fins de l'élaboration et de l'application des politiques</p> <p>Estimation 2011 : 160 observatoires locaux et nationaux produisent des éléments concrets aux fins de l'élaboration et de l'application des politiques</p> <p>Objectif 2013 : 200 observatoires locaux et nationaux produisent des éléments concrets aux fins de l'élaboration et de l'application des politiques</p>	c). 1 Amélioration de la capacité de mise en œuvre des systèmes urbains de suivi [2]	<p><i>Supports techniques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Programme de localisation des indicateurs urbains (aux niveaux local, national et régional) (1) b) Guide à l'intention de l'observatoire urbain (1) <p><i>Réunion d'un groupe d'experts</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Outils du programme d'indicateurs urbains dans les recensements municipaux (3) <p><i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Formation sur le programme relatif aux observatoires et indicateurs urbains en Asie, en Afrique et dans la région arabe (5)

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits</i>
<p>Indicateur de succès</p> <p>ii) Adoption par les observatoires urbains locaux et nationaux des directives d'ONU-Habitat en matière d'indicateurs urbains, mesurée au nombre des observatoires ayant adopté ces directives en tout ou en partie¹⁰</p> <p>Mesures de performance</p> <p>Référence 2009 : 135 observatoires urbains locaux et nationaux ont adopté en tout ou en partie les directives d'ONU-Habitat sur les indicateurs urbains</p> <p>Estimation 2011 : 145 observatoires urbains locaux et nationaux adoptent en tout ou en partie les directives d'ONU-Habitat sur les indicateurs urbains</p> <p>Objectif 2013 : 165 observatoires urbains locaux et nationaux adoptent en tout ou en partie les directives d'ONU-Habitat sur les indicateurs urbains</p>	<p>c).2 Augmentation de la demande de données factuelles en matière d'élaboration de politiques et de pratiques, notamment des données ventilées par sexe et par âge [1]</p>	<p><i>Supports techniques</i></p> <p>a) Base de données remaniée et actualisée sur les politiques et les meilleures pratiques (1)</p> <p>b) Rapport sur l'analyse des politiques relatives à l'urbanisation durable (E) (1)</p>
<p>Réalisation escomptée</p> <p>d). Meilleure sensibilisation des gouvernements et des partenaires du Programme pour l'habitat au rôle du développement économique et des systèmes financiers des zones urbaines dans la lutte contre la pauvreté et dans la mise en place d'établissements humains durables</p> <p>[Domaines d'intervention 2 & 5 du Plan]</p> <p>Indicateur de succès</p> <p>i) Augmentation des demandes adressées à ONU-Habitat par des gouvernements et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat en vue d'obtenir des directives sur le développement économique et les systèmes financiers des zones urbaines</p> <p>Mesures de performance</p> <p>Référence 2009 : 20 demandes</p> <p>Estimation 2011 : 30 demandes</p>	<p>d).1 Augmentation de la demande de données sur le développement économique durable et les systèmes et politiques de financement [1]</p>	<p><i>Réunions de groupes d'experts</i></p> <p>a) Réunion sur les stratégies de développement durable de l'économie urbaine et de financement urbain (1)</p> <p><i>Publications isolées</i></p> <p>a) Réformes fiscales et développement économique (2)</p> <p>b) Systèmes de financement des établissements humains (4)</p> <p>c) Rapport sur le dialogue relatif à l'économie urbaine dans le monde (en collaboration avec la Division mondiale, la RTCD) (1)</p> <p>d) Systèmes de financement des pouvoirs locaux (4)</p> <p>e) Modèles et outils de développement des villages, des villes et des cités (2)</p> <p>f) Schémas et tendances de l'emploi en milieu urbain (1)</p> <p>g) Planification et politiques stratégiques en matière d'économie régionale (2)</p> <p><i>Supports techniques</i></p> <p>a) Matériels relatifs au développement et à la planification des villes petites et moyennes (1)</p>

¹⁰ Cet indicateur nécessite des informations explicatives sur l'adoption progressive des indicateurs urbains d'ONU-Habitat par les observatoires urbains nationaux et locaux. Les différents observatoires – même ceux situés dans le même pays – pouvant les adopter à des rythmes différents, il n'est pas possible de mettre en évidence ces informations par des mesures de performance. Néanmoins, les progrès accomplis sont signalés dans les rapports d'activité sur la mise en œuvre du programme de travail ou du plan stratégique et institutionnel à moyen terme.

*Réalisations escomptées**Réalisations intermédiaires
escomptées**Produits*

Objectif 2013 : 70 demandes

- b) Outils sur les politiques et le développement économique local (1)
- c) Outils et meilleures pratiques de financement des établissements humains (4)
- d) Initiatives communautaires et réduction de la pauvreté (1)
- e) Outils pour améliorer les systèmes financiers des pouvoirs locaux (2)
- f) Outils du marché des capitaux et de financement des pouvoirs locaux (1)

Services consultatifs

- a) Services consultatifs sur l'amélioration des stratégies et politiques de développement durable de l'économie urbaine (2)
- b) Services consultatifs sur l'intégration du développement social dans le processus de développement économique (1)
- c) Services consultatifs sur le développement économique et les infrastructures (1)
- d) Renforcement des capacités des pouvoirs locaux en matière de développement économique, social, environnemental urbain et de financement (2)
- e) Autonomisation sociale et développement (2)
- f) Stratégies de développement de systèmes de financement durable des pouvoirs locaux (1)

Cours de formation, séminaires et ateliers

- a) Réduction de la pauvreté urbaine et développement économique durable (en collaboration avec la Division mondiale et la RTCD) (1)
- b) Développement et planification des villes petites et moyennes (en collaboration avec la Division mondiale et la RTCD) (2)
- c) Développement économique respectueux de l'environnement dans les villes (en collaboration avec la Division mondiale, la RTCD) (2)
- d) Autonomisation sociale des personnes défavorisées (1)
- e) Développement de systèmes de financement durable des pouvoirs locaux (1)
- f) Politiques financières et urbaines favorables à la croissance (1)

Projets sur le terrain

- a) Développement intégré des zones rurales et urbaines (en collaboration avec la Division mondiale et la RTCD) (2)
- b) Infrastructures et développement économique local (2)
- c) Initiatives communautaires et coopératives (en collaboration avec la Division mondiale, la RTCD, la HSFD) (5)

*Réalisations escomptées**Réalisations intermédiaires escomptées**Produits***Indicateur de succès**

ii) Nombre accru de demandes pour se procurer des éléments d'information et des publications sur le développement économique et les systèmes financiers des zones urbaines adressées à ONU-Habitat par des gouvernements et des professionnels

Mesures de performance

Référence 2009 : 9 000 demandes

Estimation 2011 : 15 000 demandes

Objectif 2013 : 25 000 demandes

d).2 Amélioration des capacités de développement et de financement durables de l'économie urbaine [3]

Publications isolées

- a) Développement économique durable (en collaboration avec la Division mondiale, la RTCD) (2)
- b) Partenariat public-privé pour le développement économique et financier (en collaboration avec la Division mondiale, la RTCD et la HSFD) (2)
- c) Développement intégré des zones rurales et urbaines (en collaboration avec la Division mondiale et la RTCD) (4)
- d) Développement économique et financement des petites villes (en collaboration avec la Division mondiale et la RTCD) (2)
- e) État de l'économie et du financement urbains dans le monde (en collaboration avec l'Observatoire mondial urbain (OMU), la HSFD, la Division mondiale et la RTCD) (1)

Supports techniques

- a) Matériels (manuels, directives et dossiers) sur des méthodes de développement économique respectueuses de l'environnement (en collaboration avec la Division mondiale et la RTCD) (2)

Services consultatifs

- a) Services consultatifs fournis aux pouvoirs locaux de quatre régions sur l'amélioration des politiques et stratégies de financement local et du logement (en collaboration avec la HSFD et la RTCD) (4)
- b) Amélioration des politiques et stratégies de développement économique durable (4)
- c) Stratégies et politiques de développement et de gestion de l'économie urbaine (en collaboration avec la Division mondiale et la RTCD) (4)

Cours de formation, séminaires et ateliers

- a) Formation des pouvoirs locaux en Asie et en Afrique en matière de développement durable de l'économie urbaine pour 30 participants (2)
- b) Formation des pouvoirs locaux en Asie et en Afrique en matière de financement du logement favorable aux pauvres et d'initiatives communautaires pour 20 participants (en collaboration avec la RTCD et la HSFD) (2)
- c) Formation des pouvoirs locaux en Asie et en Afrique en matière de planification et de développement de l'économie locale pour 40 participants (en collaboration avec la Division mondiale, le TCBB) (2)
- d) Atelier sur les réformes fiscales et le financement local pour 30 participants (2)

Projets sur le terrain

- a) Développement économique respectueux de l'environnement et développement urbain durable (en collaboration avec la Division mondiale et la RTCD) (1)

*Réalisations escomptées**Réalisations intermédiaires
escomptées**Produits*

b) Projet de développement des capacités des villes en matière de développement économique, social, environnemental et de financement des zones urbaines (en collaboration avec la Division mondiale, la RTCD et la HSFD) (2)

Ressources nécessaires (30 824 300 dollars)

Tableau 11
Ressources nécessaires par source de financement

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			*Postes	
	2010-2011	Ajustement	2012-2013	2010-2011	2012-2013
Fondation, fonds à des fins générales					
Dépenses de personnel	6 599,2	40,3	6 639,5	28	27
Autres dépenses	5 666,6	527,4	6 194,0		
Total partiel	12 265,8	567,7	12 833,5	28	27
Budget ordinaire					
Dépenses de personnel	5 113,9	-	5 113,9	23	23
Autres dépenses	671,8	-	671,8		
Total partiel	5 785,7	-	5 785,7	23	23
Fondation, fonds à des fins spéciales					
Dépenses de personnel				4	-
Autres dépenses	15 000,0	(2 794,9)	12 205,1		
Total partiel	15 000,0	(2 794,9)	12 205,1	4	-
Coopération technique					
Dépenses de personnel	-	-	-	2	-
Autres dépenses	-	-	-		
Total partiel	-	-	-	2	-
Total	33 051,5	(2 227,2)	30 824,3	57	50

Note A : les postes ont été redéployés pour 2012-2013 afin de garantir que les ressources correspondent aux activités du programme de travail et pour répondre aux priorités et besoins importants et nouveaux du programme.

Note B : les postes financés par des fonds affectés (y compris des fonds d'affectation spéciale) ont été exclus des tableaux d'effectifs pour 2012-2013. Il s'agit de postes temporaires et leur grade est soumis à des changements fréquents en fonction des besoins des activités de projet et de programme.

105. Le montant estimatif du budget proposé pour le sous-programme 2 : Suivi du Programme pour l'habitat, est de 30,8 millions de dollars comme l'indique le tableau 11, dont 12,8 millions proviendront des contributions à des fins générales de la Fondation, 5,8 millions du budget ordinaire de l'ONU et 12,2 millions des contributions à des fins spéciales de la Fondation. La Division du suivi et de la recherche, qui est responsable de la mise en œuvre du sous-programme, comprend les services et sections suivants : Bureau du Directeur, Groupe de l'égalité des sexes, Section de l'observatoire urbain mondial, Service de la surveillance des villes, Service de l'analyse des politiques, Service du développement socio-économique urbain et Section des partenaires et de la jeunesse.

1. Fondation, fonds à des fins générales

106. Le montant de 6,6 millions de dollars assure le maintien de 27 postes et le redéploiement hors siège d'un poste (un fonctionnaire des établissements humains P-3 transféré au bureau de New York au titre de la direction exécutive et de la gestion), conformément aux recommandations du CCQAB d'aligner les ressources sur les fonctions et activités indiquées dans le programme de travail; il comprend aussi une allocation de 6,2 millions pour couvrir les autres dépenses nécessaires à l'appui des activités décrites dans cette section, soit les dépenses correspondant aux postes suivants : consultants et experts, voyages, services contractuels, y compris la mise en œuvre par des partenaires, dépenses générales de fonctionnement, fournitures et accessoires, mobilier et matériel et remboursements au titre des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

107. La répartition des postes est la suivante: deux (un D-2, un agent local) au Bureau du Directeur; deux (un P-3, un agent local) au Groupe de l'égalité des sexes; cinq (un P-5, un P-4, deux P-3, un agent local) à la Section de l'observatoire urbain mondial; six (un P-5, un P-3, un P-2, trois agents locaux) au Service de la surveillance des villes; six (un D-1, un P-5, un P-4, un P-2, deux agents locaux) au Service de l'analyse des politiques; deux (un P-3, un agent local) au Service du développement socio-économique urbain; quatre (un P-5, un P-4, deux agents locaux) à la Section des partenaires et de la jeunesse.

2. Budget ordinaire

108. Le montant de 5,1 millions de dollars assure le maintien de 23 postes: quatre (un P-4, un P-3, deux agents locaux) au Bureau du Directeur; deux (un P-4, un P-3) au Groupe de l'égalité des sexes; un (un P-4) à la Section de l'observatoire urbain mondial; cinq (un D-1, un P-4, un P-3, deux agents locaux) au Service de la surveillance des villes; trois (un P-3, deux agents locaux) au Service de l'analyse des politiques; quatre (un P-5, un P-2, deux agents locaux) au Service du développement socio-économique urbain; quatre (un P-4, un P-3, un P-2, un agent local) à la Section des partenaires et de la jeunesse. Le montant de 671 800 dollars est alloué aux autres dépenses correspondant aux postes suivants : consultants et experts, voyages, services contractuels, dépenses générales de fonctionnement, fournitures et accessoires, mobilier et matériel. Les besoins en ressources ont été maintenus au même niveau en attendant les conclusions de l'examen des propositions qui seront soumises à l'Assemblée générale pour approbation dans le cadre du programme-budget pour 2012-2013.

3. Fondation, fonds à des fins spéciales

109. Le montant réduit de 12,2 millions de dollars concerne le budget affecté à des projets projetés pour appuyer les activités normatives décrites ci-dessus conformément aux tendances passées et aux prévisions de ressources nécessaires pour ce sous-programme.

C. Sous-programme 3 : Coopération régionale et technique

1. Objectif

110. Améliorer l'urbanisation durable par la formulation et la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes dans le secteur urbain et le secteur du logement, essentiellement aux niveaux national et régional.

2. Alignement du programme de travail du sous-programme 3 sur le plan stratégique et institutionnel à moyen terme

111. ONU-Habitat a des fonctions d'ordre tant normatif qu'opérationnel. Ses fonctions normatives consistent notamment à établir des normes, proposer des normes et des principes et donner des exemples de meilleures pratiques et de bonnes politiques fondées sur l'expérience acquise au niveau national. Bien que le sous-programme 3 n'aboutisse pas à la mise en œuvre d'un domaine d'intervention du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, il contribue à tous. Les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les réalisations intermédiaires escomptées ont été établis à partir du cadre de gestion axée sur les résultats du Plan. En mettant en œuvre le Plan, en particulier dans le contexte du cadre normatif et opérationnel renforcé, la Division de la coopération régionale et technique contribuera à tous les domaines d'intervention aux niveaux national et régional et coordonnera toutes les activités d'ONU-Habitat dans les pays par l'intermédiaire des responsables de programme d'Habitat. À cet égard, la Division :

- a) Appuiera la Campagne urbaine mondiale sur l'urbanisation durable par des forums urbains nationaux;
- b) Appuiera l'exploitation des documents politiques normatifs au niveau national;
- c) Coordonnera l'élaboration des descriptifs de programme de pays d'Habitat harmonisés avec le Plan;
- d) Coordonnera la mise en œuvre de programmes nationaux intégrés fondés sur les descriptifs de programme de pays d'Habitat et se rapportant aux domaines d'intervention 1 à 5 dans les pays sélectionnés.

112. Conformément au Plan, les descriptifs de programme de pays d'Habitat faciliteront l'intégration des questions d'urbanisation durable, notamment la reconstruction après des catastrophes, et contribueront à la cohérence de la programmation au niveau national. Les descriptifs de programme de pays d'Habitat de deuxième génération seront encore alignés sur le Plan.

3. Stratégie

113. La responsabilité du sous-programme incombe à la Division de la coopération régionale et technique. Bien que la Division ne soit pas chef de file pour aucun des domaines d'intervention, elle participera à la mise en œuvre des cinq principaux domaines d'intervention du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme aux niveaux national et régional par le biais du cadre normatif et opérationnel renforcé. Pour parvenir à l'objectif et aux réalisations escomptées du sous-programme, ONU-Habitat associera fonctions normatives et fonctions opérationnelles conformément au cadre normatif et opérationnel renforcé. Les fonctions normatives consisteront notamment à établir des

normes, à proposer des règles et des principes et à donner des exemples de pratiques et politiques optimales tirés de l'expérience acquise au niveau des pays. Les activités opérationnelles, qui comprendront une assistance technique pour la formulation de politiques, de programmes de renforcement des capacités et de projets pilotes à l'appui des activités normatives menées par ONU-Habitat dans les pays en développement et les pays à économie en transition, seront exécutées conformément aux priorités recensées à l'échelon national et aux réformes approuvées pour l'ONU. La stratégie employée pour parvenir à l'objectif et aux réalisations escomptées du sous-programme repose sur les éléments suivants :

- a) Renforcer la formulation et la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes de planification, de gestion et de gouvernance urbaines;
- b) Multiplier, aux échelons régional, national et local, les équipements et services de base respectueux de l'environnement au bénéfice des populations urbaines pauvres;
- c) Établir des normes, proposer des règles et des principes et fournir des exemples de pratiques de référence;
- d) Les responsables de programme d'Habitat dans les pays appuieront les activités normatives et opérationnelles et coordonneront l'élaboration des descriptifs de programme de pays d'ONU-Habitat, qui décriront l'articulation entre les gouvernements, les équipes de pays des Nations Unies, les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, les processus liés à la stratégie pour la réduction de la pauvreté et la mobilisation des ressources au niveau des pays. Ils mettront en évidence les questions liées aux établissements humains et en favoriseront la prise en compte dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les documents directifs relatifs au développement national;
- e) Les Bureaux régionaux renforcés coordonneront les activités conduites aux niveaux régional et national et contribueront aux activités de gestion des connaissances, en étroite liaison avec tous les sous-programmes, y compris en collaborant avec les forums régionaux. De plus, ils appuieront les activités opérationnelles au niveau national, renforceront les capacités de prévention et de gestion des catastrophes et veilleront à la rapidité et à l'efficacité des interventions menées en cas de crise consécutive à un conflit ou de catastrophe, le cas échéant;
- f) Diffuser les résultats des activités de suivi et d'évaluation dans diverses publications, sur support papier et électronique, notamment dans la série de rapports emblématiques sur l'état des villes dans le monde, les rapports régionaux sur l'état des villes;
- g) Analyser sous l'angle de l'égalité entre les sexes toutes les interventions et politiques, selon qu'il convient, en vue d'assurer l'égalité des sexes. De plus, pour que les femmes bénéficient de façon plus large et équitable des programmes, des mesures seront prises pour réunir les conditions propices à leur participation et faire en sorte que les interventions au titre des programmes renforcent et appuient les activités qui visent à les démarginaliser.

4. Facteurs externes

114. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et permettre d'obtenir les réalisations escomptées à condition que :

- a) L'instabilité politique et sociale continue et émergente, y compris les catastrophes naturelles telles que sécheresses, tsunamis, séismes et inondations, ainsi que les catastrophes causées par l'homme qui compromettent sérieusement la mise en œuvre des programmes, soit réduite au minimum;
- b) Les gouvernements aient la volonté politique d'intégrer les questions relatives aux problèmes urbains et au logement dans leurs programmes nationaux de développement.

5. Chaîne des résultats

115. Le tableau IV présente une chaîne de résultats établissant des liens entre les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et leurs mesures de performance, les réalisations intermédiaires escomptées et les produits qui contribuent à la réalisation de l'objectif du sous-programme 3.

Tableau IV
Sous-programme 3 : Coopération régionale et technique

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits</i>
Réalisation escomptée a) Renforcement des politiques d'urbanisation durable du niveau local au niveau régional	a).1 Amélioration de l'accent mis au niveau national sur les politiques d'urbanisation durable [1] ¹²	<i>Service des organismes intergouvernementaux et d'experts</i> a) APMCHUD (en collaboration avec toutes les divisions d'ONU-Habitat) (1) b) Réunion ministérielle sur le logement et le développement urbain des pays d'Amérique

11 Les forums nationaux pour l'habitat (connus maintenant sous le nom de forums nationaux urbains) sont des comités nationaux qui comprennent des représentants des gouvernements et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat, notamment autorités locales, secteur privé, institutions académiques et de recherche et organisations non gouvernementales. Ces forums ont pour objectif de donner des avis aux gouvernements, de contribuer à la formulation des politiques urbaines et de promouvoir une approche coordonnée des questions urbaines au niveau national. Ils fournissent des contributions pour l'établissement des rapports nationaux sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat, la Campagne urbaine mondiale et les activités relatives à la Journée mondiale de l'habitat.

Réalizations escomptées

Réalizations intermédiaires
escomptées

Produits

[Domaine d'intervention 4 du Plan]

Indicateur de succès

i) Promotion, par les forums nationaux de l'habitat collaborant avec ONU-Habitat, d'un traitement coordonné des questions d'urbanisation durable, mesurée au nombre de forums qui le font de façon partielle ou intégrale¹¹

Mesures de performance

Référence 2009 : promotion, partielle ou intégrale, d'un traitement coordonné des questions d'urbanisation durable par 12 forums nationaux de l'habitat

Estimation 2011 : promotion, partielle ou intégrale, d'un traitement coordonné des questions d'urbanisation durable par 17 forums nationaux de l'habitat

Objectif 2013 : promotion, partielle ou intégrale, d'un traitement coordonné des questions d'urbanisation durable par 20 forums nationaux de l'habitat

latine et des Caraïbes (en collaboration avec toutes les divisions d'ONU-Habitat) (1)

c) AMCHUD (en collaboration avec toutes les divisions d'ONU-Habitat) (1)

Documentation destinée aux organes directeurs

a) Réunions ministérielles sur le logement et le développement urbain et rapports régionaux sur l'état des villes (en collaboration avec les autres divisions d'ONU-Habitat) (S) (1)

Réunions de groupes d'experts

a) Forums nationaux urbains (en collaboration avec toutes les divisions d'ONU-Habitat) (16)

b) Forum ibéro-américain et caraïbe sur les meilleures pratiques (en collaboration avec la Section des meilleures pratiques) (2)

Publications isolées

a) Publications sur le profil urbain (en collaboration avec le Service du logement) (E, F) (9)

b) Rapport sur l'état des villes d'Asie (en collaboration avec la MRB et l'OMU) (E) (1)

c) Rapport sur l'état des villes d'Amérique latine et des Caraïbes (en collaboration avec des responsables de programme d'Habitat) (E, S) (1)

d) Rapports sur l'état des villes des régions africaine et arabe (A, E, F) (2)

e) Rapport d'activité biennal des pays (E) (1)

Brochures, plaquettes et fiches d'information

a) Brochures, plaquettes sur l'urbanisation durable aux niveaux local et régional (en collaboration avec la Division mondiale) (A, E, F) (1)

Services consultatifs

a) Urbanisation durable aux niveaux local et régional (en collaboration avec la Division mondiale) (14)

- 12 1. Ordre de priorité des réalisations intermédiaires escomptées :
- Priorité [1]** : réalisations intermédiaires escomptées prescrites par le Conseil économique et social, l'Assemblée générale et le Conseil d'administration;
- Priorité [2]** : réalisations intermédiaires escomptées ayant une importance stratégique (c'est-à-dire portant sur une tendance ou un problème d'importance croissante à l'échelon mondial) et susceptibles de contribuer largement à des réalisations escomptées.
- Priorité [3]** : réalisations intermédiaires escomptées ayant une moindre importance stratégique ou moins susceptibles de contribuer à des réalisations escomptées.
2. Les chiffres entre crochets [] après les réalisations intermédiaires escomptées indiquent le degré de priorité.
3. Les chiffres entre parenthèses () après produits indiquent la quantité de produits à produire.
4. Les lettres **A, C, E, F, R, S** entre parenthèses indiquent les langues des publications comme suit : **A-** Arabe, **C-** Chinois, **E-** Anglais, **F-** Français, **R-** Russe, **S-** Espagnol.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits</i>
		<p><i>Projets sur le terrain</i></p> <p>a) Projets d'urbanisation durable aux niveaux local et régional (en collaboration avec la Division mondiale) (19)</p>
	a).2 Amélioration des capacités des bureaux régionaux et des responsables de programme d'Habitat à mettre en place et gérer des forums nationaux urbains [1]	<p><i>Publications isolées</i></p> <p>a) Rapport sur l'état des villes en Chine (en collaboration avec le responsable de programme d'Habitat pour la Chine) (E) (1)</p> <p>b) Périodique sur les établissements humains (en collaboration avec la Section des services d'information et le responsable de programme d'Habitat pour la Chine) (C) (1)</p> <p><i>Services consultatifs</i></p> <p>a) Services consultatifs sur l'urbanisation durable aux niveaux national et régional (4)</p>
<p>Indicateur de succès</p> <p>ii) Nombre accru d'instruments nationaux de planification, y compris les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les stratégies pour la réduction de la pauvreté, intégrant les questions liées à l'urbanisation durable, avec l'appui d'ONU-Habitat</p> <p>Mesures de performance</p> <p>Référence 2009 : intégration des questions d'urbanisation durable dans 23 Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, 20 plans nationaux de développement et 10 stratégies de réduction de la pauvreté</p> <p>Estimation 2011 : intégration des questions d'urbanisation durable dans 25 Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, 22 plans nationaux de développement et 12 stratégies de réduction de la pauvreté.</p> <p>Objectif 2013 : intégration des questions d'urbanisation durable dans 27 Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, 25 plans nationaux de développement et 14 stratégies de réduction de la pauvreté.</p>	a).3 Plus grande sensibilisation aux instruments de planification de l'urbanisation durable au niveau national [2]	<p><i>Publications isolées</i></p> <p>a) Descriptifs de programme de pays d'Habitat (en collaboration avec toutes les divisions) (A, E, F) (36)</p> <p><i>Brochures, plaquettes et fiches d'information</i></p> <p>a) Brochures sur l'urbanisation durable dans la planification nationale (en collaboration avec des responsables de programme d'Habitat et la Division mondiale (E, F, P, S) (7)</p> <p><i>Supports techniques</i></p> <p>a) Manuel sur l'urbanisation durable dans la planification nationale (en collaboration avec la Division mondiale) (1)</p> <p><i>Projets sur le terrain</i></p> <p>a) Projets sur l'urbanisation durable en Afrique, en Asie-Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Europe orientale (19)</p>
	a).4 Adaptation et application au niveau national des directives internationales sur la décentralisation [1]	<p><i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i></p> <p>a) Cours de formation sur les directives internationales relatives à la décentralisation de services de base et d'infrastructures localisés (1)</p> <p><i>Projets sur le terrain</i></p> <p>a) Projets visant à élaborer et appliquer les directives internationales sur la décentralisation de services de base et d'infrastructures localisés au Burkina Faso, en</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits</i>
		Colombie, au Mexique, au Sénégal, au Viet Nam (5)
<p>Réalisation escomptée</p> <p>b) Amélioration de la planification, de la gestion et de la gouvernance urbaines aux niveaux national et local</p> <p>[Domaine d'intervention 2 du Plan]</p> <p>Indicateur de succès</p> <p>i) Promotion au niveau national, dans les pays cibles collaborant avec ONU-Habitat, d'une planification, d'une gestion et d'une gouvernance urbaines intégrées, mesurée au nombre accru des pays intéressés¹³</p>	<p>b).1 Amélioration des capacités de gouvernance urbaine à l'échelle nationale et locale [2]</p>	<p><i>Brochures, plaquettes et fiches d'information</i></p> <p>a) Brochures sur l'urbanisation durable aux niveaux local et régional (en collaboration avec la Division mondiale) (A, E, F, P) (1)</p> <p><i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i></p> <p>a) L'urbanisation durable aux niveaux local et régional (en collaboration avec le TCBB) (1)</p> <p><i>Projets sur le terrain</i></p> <p>a) Projets d'urbanisation durable aux niveaux local et régional (en collaboration avec la Division mondiale) (8)</p>
	<p>b).2 Amélioration de la collaboration entre les pays et ONU-Habitat dans le cadre de programmes de reconstruction après des conflits ou des catastrophes [1]</p>	<p><i>Projets sur le terrain</i></p> <p>a) Projets de reconstruction durable dans des pays sortant d'un conflit et après une catastrophe (en collaboration avec la Division mondiale) (22)</p>
<p>Mesures de performance</p> <p>Référence 2009 : 19 pays favorisent la planification, la gestion et la gouvernance urbaines intégrales</p> <p>Estimation 2011 : 22 pays favorisent la planification, la gestion et la gouvernance urbaines intégrales</p> <p>Objectif 2013 : 28 pays favorisent la planification, la gestion et la gouvernance urbaines intégrales</p> <p>Indicateur de succès</p> <p>ii) Nombre accru de villes collaborant avec ONU-Habitat ayant une meilleure capacité à appliquer la planification, la gestion et la gouvernance urbaines dans des situations d'après-crise</p> <p>Mesures de performance</p> <p>Référence 2009 : 11 villes</p> <p>Estimation 2011 : 13 villes</p> <p>Objectif 2013 : 15 villes</p>		

13 Cet indicateur nécessite des informations sur le nombre de pays qui promeuvent généralement la planification et la gouvernance urbaines et, surtout, sur ce que fait chacun en matière de promotion des différents aspects de la planification, de la gestion et de la gouvernance urbaines.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits</i>
<p>Réalisation escomptée</p> <p>c). Meilleur accès à la terre et au logement</p> <p>[Domaine d'intervention 3 du Plan]</p> <p>Indicateur de succès</p> <p>i) Nombre accru de villes favorisant l'accès à la terre et au logement dans les pays cibles collaborant avec ONU-Habitat, y compris les pays touchés par des crises</p> <p>Mesures de performance</p> <p>Référence 2009 : 48 villes</p> <p>Estimation 2011 : 52 villes</p> <p>Objectif 2013 : 53 villes</p>	<p>c).1 Renforcement des capacités des gouvernements et des partenaires du Programme pour l'habitat pour garantir un meilleur accès aux services relatifs à la terre et au logement [2]</p>	<p><i>Brochures, plaquettes et fiches d'information</i></p> <p>a) Brochure sur l'accès à la terre et au logement (en collaboration avec la Division mondiale) (A, E, F, P) (1)</p> <p><i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i></p> <p>a) Cours de formation sur l'accès à la terre et au logement (en collaboration avec le TCBB) (1)</p> <p><i>Projets sur le terrain</i></p> <p>a) <i>Projets sur l'accès à la terre et au logement dans 30 pays (en collaboration avec le Service du logement) (30)</i></p>
<p>Réalisation escomptée</p> <p>d). Accès plus large à des équipements et services de base respectueux de l'environnement, notamment pour les populations non ou insuffisamment desservies</p> <p>[Domaine d'intervention 4 du Plan]</p> <p>Indicateur de succès</p> <p>i) Accès à des équipements et services urbains respectueux de l'environnement, surtout dans les pays sortant d'une crise aidés par ONU-Habitat, mesuré au nombre d'habitants non ou insuffisamment desservis qui en bénéficient désormais</p> <p>Mesures de performance</p> <p>Référence 2009 : 20 pays</p> <p>Estimation 2011 : 30 pays</p> <p>Objectif 2013 : 40 pays</p>	<p>d).1 Amélioration de la fourniture de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et de gestion des déchets solides [2]</p>	<p><i>Brochures, plaquettes et fiches d'information</i></p> <p>a) Brochures, plaquettes sur l'expansion des services publics de base écologiquement rationnels (en collaboration avec la Division mondiale) (E, F) (5)</p> <p><i>Supports techniques</i></p> <p>a) Support technique sur l'expansion des services publics de base écologiquement rationnels (en collaboration avec la Division mondiale) (1)</p> <p><i>Services consultatifs</i></p> <p>a) Services consultatifs sur l'environnement urbain et les changements climatiques (en collaboration avec la Division mondiale) (11)</p> <p><i>Projets sur le terrain</i></p> <p>a) Projets relatifs aux services publics de base écologiquement rationnels (en collaboration avec la Division mondiale et le Service des finances urbaines) (31)</p>
	<p>d).2 Adaptation et application des directives internationales sur l'accès aux services de base [1]</p>	<p><i>Réunions de groupes d'experts</i></p> <p>a) Comités consultatifs pour la mise en œuvre des directives internationales sur l'accès aux services de base (4)</p> <p><i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i></p> <p>a) Cours de formation sur les directives internationales relatives à l'accès aux services de base dans 10 pays (en collaboration avec le TCBB, le Service de l'eau, de l'assainissement et des infrastructures) (1)</p>

Réalisations escomptées

*Réalisations intermédiaires
escomptées*

Produits

Projets sur le terrain

a) Projets sur l'adaptation et la mise en œuvre des directives relatives à l'accès aux services de base dans 10 pays (10)

Ressources nécessaires (211 911 900 dollars)

Tableau 12
Ressources nécessaires par source de financement

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			*Postes	
	2010-2011	Ajustement	2012-2013	2010-2011	2012-2013
Fondation, fonds à des fins générales					
Dépenses de personnel	4 731,2	16,4	4 747,6	9	8
Autres dépenses	7 136,9	(1 673,0)	5 463,9		
Total partiel	11 868,1	(1 656,6)	10 211,5	9	8
Budget ordinaire					
Dépenses de personnel	2 595,5	-	2 595,5	5	5
Autres dépenses	309,1	-	309,1		
Total partiel	2 904,6	-	2 904,6	5	5
Fondation, fonds à des fins spéciales					
Dépenses de personnel			2 500,0	1	-
Autres dépenses	10 000,0	(602,3)	9 397,7		
Total partiel	10 000,0	(602,3)	11 897,7	1	-
Coopération technique					
Dépenses de personnel	10 043,2	(874,6)	9 168,6	36	34
Autres dépenses	156 756,9	20 972,6	177 729,5		
Total partiel	166 800,1	20 098,0	186 898,1	36	34
Total	191 572,8	20 339,1	211 911,9	51	47

Note A : les postes ont été redéployés pour 2012-2013 afin de garantir que les ressources correspondent aux activités du programme de travail et pour répondre aux priorités et besoins importants et nouveaux du programme.

Note B : les postes financés par des fonds affectés (y compris des fonds d'affectation spéciale) ont été exclus des tableaux d'effectifs pour 2012-2013. Il s'agit de postes temporaires et leur grade est soumis à des changements fréquents en fonction des besoins des activités de projet et de programme.

116. Le budget proposé pour le sous-programme 3 : Coopération régionale et technique, est estimé à 211,9 millions de dollars, comme l'indique le tableau 12, dont 10,2 millions proviendront des contributions à des fins générales de la Fondation, 2,9 millions du budget ordinaire, 11,9 millions des contributions à des fins spéciales de la Fondation et 186,9 millions du Fonds de coopération technique. La Division de la coopération régionale et technique comprend les services et sections suivants : Bureau du Directeur, Service des conseils techniques, Bureau régional pour l'Afrique et les États arabes, Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

1. Fondation, fonds à des fins générales

117. Le montant de 4,7 millions de dollars assure le maintien de 8 postes et comprend 50 % (2,5 millions) des coûts inscrits au budget d'appui aux responsables de programme d'Habitat dans les pays et le redéploiement hors siège d'un poste (un P-4) de fonctionnaire des établissements humains au Bureau de New York, conformément aux recommandations du CCQAB d'harmoniser les ressources avec les fonctions et les activités du programme de travail; il comprend aussi une allocation réduite de 5,5 millions de dollars pour couvrir les autres dépenses nécessaires à l'appui des activités normatives décrites dans cette section et correspondant aux postes suivants : consultants et experts, voyages, services contractuels y compris la mise en œuvre assurée par des partenaires, dépenses générales de fonctionnement, fournitures et accessoires, mobilier et matériel ainsi que remboursements au titre des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

118. Les postes sont répartis comme suit : deux (deux agents locaux) au Bureau du Directeur, un (P-4) au Service des conseils techniques, trois (deux P-4, un P-3) au Bureau régional pour l'Afrique et les États arabes, un (P-4) au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et un (P-4) au Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

2. Budget ordinaire

119. Le montant de 2,6 millions de dollars assure le maintien de cinq postes : deux (un D-2, un agent local) au Bureau du Directeur, un (P-4) au Bureau régional pour l'Afrique et les États arabes, un (P-4) au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et un (P-4) au Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes; il comprend aussi une allocation d'aide temporaire générale pour trois conseillers interrégionaux au niveau P-5 au Service des conseils techniques. Un montant de 309 100 dollars est alloué aux autres dépenses correspondant aux postes suivants : consultants et experts, voyages, services contractuels, dépenses générales de fonctionnement, fournitures et accessoires et mobilier et matériel. Les ressources nécessaires ont été maintenues au même niveau en attendant les conclusions de l'examen des propositions qui seront soumises à l'Assemblée générale pour approbation dans le cadre du programme-budget pour 2012-2013.

3. Fondation, fonds à des fins spéciales

120. Le montant de 11,9 millions de dollars se rapporte aux prévisions budgétaires affectées à des projets pour appuyer les activités normatives décrites ci-dessus conformément aux tendances passées et aux prévisions des ressources nécessaires pour ce sous-programme; il comprend 50 % (2,5 millions de dollars) des coûts inscrits au budget à l'appui des responsables de programme d'Habitat dans les pays au titre du compte d'appui aux programmes correspondant.

4. Coopération technique

121. Le montant de 186,9 millions de dollars se rapporte aux prévisions budgétaires affectées à des projets pour appuyer les activités de coopération technique au niveau des pays, conformément aux tendances passées et aux prévisions des ressources nécessaires pour ce sous-programme.

D. Sous-programme 4 : Financement des établissements humains

1. Objectif

122. Rendre plus accessibles les mécanismes financiers, institutionnels et politiques permettant d'offrir aux populations urbaines pauvres un logement et des équipements et services de base.

2. Alignement du programme de travail du sous-programme 4 sur le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme

123. Le programme de travail du sous-programme 4 est étroitement aligné sur le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme. Les objectifs, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les réalisations intermédiaires escomptées du sous-programme ont été établis à partir du cadre de gestion axée sur les résultats du Plan pour les domaines d'intervention 4 et 5. Le programme de travail s'appuie également sur des documents de stratégie des domaines d'intervention y relatifs. Il sera mis en œuvre conformément aux principes du cadre normatif et opérationnel renforcé en étroite collaboration et consultation avec d'autres unités administratives et domaines d'intervention.

3. Stratégie

124. La responsabilité du sous-programme 4 incombe à la Division du financement des établissements humains qui sert également de point d'ancrage institutionnel aux activités de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains. La Fondation collabore avec les États membres et les institutions financières nationales et internationales afin de mobiliser des ressources pour des initiatives en matière de logements abordables, de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et les infrastructures connexes. Dans la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme, la Division pilotera les domaines d'intervention 4 (mise en place d'infrastructures et de services de base écologiquement rationnels et abordables) et 5 (renforcement des mécanismes de financement des établissements humains) et collaborera et contribuera à tous les autres domaines d'intervention.

125. Reposant largement sur l'expérience acquise dans ce domaine, l'une des grandes stratégies du sous-programme 4 consistera à mobiliser des fonds publics aux niveaux local et international, l'épargne locale et des capitaux privés pour permettre des investissements suffisants dans l'ensemble du secteur mais aussi, plus particulièrement, dans une offre de logements et d'équipements et services de base favorable aux pauvres. La stratégie du sous-programme 4 permettra de contribuer de manière beaucoup plus importante à la réalisation des cibles concernant les taudis, l'eau et l'assainissement énoncées dans la Déclaration du Millénaire et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Elle comprendra les éléments suivants :

- a) Renforcement du rôle de catalyseur d'ONU-Habitat, conformément au plan stratégique et institutionnel à moyen terme, grâce à la collaboration avec différents partenaires et nouveaux dispositifs en vue d'investir et de mobiliser des financements extérieurs en faveur du logement abordable, du logement social (avec, notamment, des dispositifs d'aide au logement, locatif notamment) et d'équipements et services de base respectueux de l'environnement dans les pays en développement ou en transition. L'accent sera mis plus particulièrement sur les besoins des habitants de taudis et des groupes à faible revenu;
- b) Développement des instruments actuels de crédit permanent et de rehaussement des crédits de financement local grâce à la fourniture de financements d'amorçage, de rehaussements de crédits catalyseurs et d'une assistance technique ciblée aux collectivités locales, aux banques nationales, aux organismes de microfinancement et aux municipalités, afin de financer le logement abordable, le logement social et les équipements connexes;
- c) Fourniture d'un appui aux programmes de gestion de l'eau pour les villes africaines, les villes asiatiques et les villes d'Amérique latine et des Caraïbes, respectivement, par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement, ainsi que d'un soutien aux initiatives modèles menées dans les régions du lac Victoria et du Mékong. Ces programmes et ces initiatives modèles, qui visent à accroître l'accès des populations urbaines pauvres à l'eau et à l'assainissement, proposent sur le terrain des solutions novatrices, en partenariat avec les gouvernements, les compagnies privées de distribution d'eau et d'assainissement et la société civile, y compris les associations locales. Ils suivent le principe d'une gouvernance favorable aux pauvres et constituent une passerelle opérationnelle avec les travaux normatifs menés, par exemple, en vue de considérer comme des droits l'accès à l'eau et à l'assainissement, la bonne gestion de la demande d'eau et mettre en valeur l'éducation concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène fondée sur des valeurs humaines;
- d) Renforcement de l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution de l'eau et fourniture d'un appui aux activités menées dans le cadre de ces partenariats dans le monde entier, notamment des partenariats régionaux noués en Afrique sub-saharienne, dans la région Asie-Pacifique, dans les pays arabes et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, avec les banques régionales de développement et les autres partenaires opérationnels et financiers;
- e) Promotion de partenariats stratégiques entre les municipalités, les compagnies privées de distribution, les établissements financiers et les gouvernements et collaboration, pour la conception d'investissements dans les équipements et le logement, avec leurs bénéficiaires, notamment les associations locales, les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables;
- f) Promotion du transport durable, notamment des moyens de transport non motorisés tels que la bicyclette, de l'aménagement de couloirs d'autobus et des autres formes de transport collectif et de transport durable conçues pour encourager la croissance économique dans les zones urbaines au profit de l'ensemble des habitants de ces zones;
- g) Conduite d'audits énergétiques portant sur les services collectifs de distribution d'eau et coopération avec les compagnies locales de distribution d'électricité dans le cadre de programmes d'électrification des taudis, en parallèle à l'analyse du financement de la mise en œuvre des programmes;
- h) Collaboration avec la banque mondiale, les banques régionales de développement et d'autres banques de développement, ainsi que le secteur privé, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires intéressés, pour établir des liens entre ces institutions et les activités d'établissement de normes, de coopération technique et de financement d'amorçage d'ONU-Habitat de façon à mobiliser des capitaux nationaux et internationaux aux fins de l'investissement dans l'urbanisation durable;
- i) Satisfaction des besoins d'initiation à la finance des emprunteurs individuels ainsi que des besoins d'assistance technique des banques nationales s'appêtant à traiter avec des emprunteurs qui tirent leurs revenus du secteur non structuré, des établissements de microfinance s'appêtant à se lancer dans le microfinancement immobilier et des associations locales s'appêtant à développer des projets de logement viable et d'amélioration des infrastructures;
- j) Les programmes relatifs au financement des établissements humains, et à l'eau et à l'assainissement seront décentralisés et confiés à des bureaux régionaux, pour favoriser le transfert rapide des connaissances et des financements aux institutions et aux collectivités locales;
- k) Le sous-programme tiendra compte des besoins et priorités différents des femmes, des hommes et des populations fragiles dans l'élaboration et l'exécution des programmes portant sur le financement des établissements humains, l'approvisionnement en eau et l'assainissement durables, les

équipements, l'assainissement des taudis, l'énergie et les transports, et contribuera à lutter contre les déséquilibres et les inégalités entre les sexes dans la prestation de tous ces services, à tous les niveaux. Pour favoriser la prise en compte de l'égalité entre les sexes dans les activités et les politiques menées, on s'emploiera, dans tous les programmes, à mettre en place des conditions favorables aux femmes, notamment sur le plan du renforcement des capacités. Chaque fois que ce sera utile, les interventions, y compris les politiques, seront analysées sous l'angle de l'égalité entre les sexes.

4. Programmes futurs de financement des établissements humains

126. Conformément à la résolution 21/10 du Conseil d'administration d'ONU-Habitat sur le renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, 2011 marque la fin d'une période expérimentale de quatre ans du programme du Fonds d'affectation spéciale pour les Opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ remboursables (ERSO). Sur la base des résultats d'une évaluation indépendante du programme, qui devront être soumis à la vingt-troisième session du Conseil d'administration, une décision sera prise quant à savoir s'il devrait être éliminé progressivement, poursuivi sous sa forme actuelle ou d'une autre façon. Selon l'option retenue, la décision devra définir la structure administrative, le cas échéant, et les ressources nécessaires pour assurer la réussite de sa mise en œuvre. Les résultats attendus et une estimation des ressources nécessaires au financement des activités futures d'ONU-Habitat dans le domaine du logement feront l'objet d'une décision du Conseil d'administration à sa vingt-troisième session sur l'avenir du programme ERSO après avril 2011.

5. Facteurs externes

127. Le sous-programme devrait parvenir aux objectifs et réalisations escomptées à condition que :

- a) Les États membres et les institutions financières nationales fournissent un appui au niveau des pays aux fins de la mise en place de mécanismes financiers pour la mobilisation des capitaux internes en vue de l'amélioration des taudis;
- b) Il existe la volonté politique de surmonter les obstacles institutionnels et d'identifier les modalités de partenariat efficaces donnant lieu à des engagements financiers à la fois pour le logement et les infrastructures au niveau local, en particulier l'eau et l'assainissement.

6. Chaîne des résultats

128. Le tableau V présente une chaîne de résultats établissant des liens entre les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et leurs mesures de performance, les réalisations intermédiaires escomptées et les produits qui contribuent à la réalisation de l'objectif du sous-programme 4.

Tableau V

Sous-programme 4 : Financement des établissements humains

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits</i>
<p>Réalisation escomptée</p> <p>a) Renforcement de l'efficacité et de l'efficacité des prestataires institutionnels de services publics urbains de base</p> <p>[Domaine d'intervention 4 du Plan]</p> <p>Indicateur de succès</p> <p>i) Nombre accru d'habitants des collectivités cibles ayant accès à des services publics urbains de base respectueux de l'environnement, avec l'appui d'ONU-Habitat</p> <p>Mesures de performance</p> <p>Référence 2009 : 1 million de personnes des collectivités cibles ont accès à des services publics urbains de base respectueux de l'environnement</p> <p>Estimation 2011 : 1,5 million de personnes des collectivités cibles ont accès à des services publics urbains de base respectueux de l'environnement</p> <p>Objectif 2013 : 2 millions de personnes des collectivités cibles ont accès à des services publics urbains de base respectueux de l'environnement</p> <p>Indicateur de succès</p> <p>ii) Pourcentage accru des usagers de services assurés par des prestataires associés à ONU-Habitat se déclarant satisfaits des services fournis</p> <p>Mesures de performance</p> <p>Référence 2009 : 79,8 % d'usagers satisfaits des services</p>	<p>a).1 Amélioration de l'accès à des services publics urbains de base respectueux de l'environnement [1]¹⁴</p>	<p><i>Manifestations spéciales</i></p> <p>a) Services de la sixième session du Forum urbain mondial (1)</p> <p>b) Services de la vingt-quatrième session du Conseil d'administration (1)</p> <p><i>Réunions de groupes d'experts</i></p> <p>a) Réunions de groupes d'experts pour la région Asie-Pacifique et réunions intergouvernementales ministérielles sur le développement et la mise en œuvre de politiques dans les domaines de l'eau et de l'assainissement favorables aux pauvres, de l'éducation dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène fondée sur des valeurs humaines et des changements climatiques (en collaboration avec la RTCD, le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (ROAP), la Division mondiale) (2)</p> <p>b) Réunions régionales des partenaires de projet et des conseillers techniques pour les programmes régionaux relatifs à l'eau et à l'assainissement en Afrique, en Asie-Pacifique et en Amérique latine et dans les Caraïbes (en collaboration avec la RTCD) (4)</p> <p>c) Réunions régionales d'experts sur la décentralisation et le renforcement des pouvoirs locaux pour mettre en œuvre des politiques de transport urbain durable et d'utilisation durable de l'énergie en milieu urbain au niveau local (en collaboration avec la RTCD et le Service de l'économie urbaine et du développement social (UESDB)) (4)</p> <p><i>Publications en série</i></p> <p>a) State of Water and Sanitation in the World's Cities, 2012 (E) (1)</p> <p>b) Water and Sanitation Trust Fund annual monitoring Report (E) (2)</p> <p>c) UN-Habitat chapter in the World Water Development Report 2012 (E) (1)</p> <p><i>Publications isolées</i></p> <p>a) Publication sur « gender-focused microcredit sanitation programme in Africa: groundwork for preserving the right and dignity of women » (en collaboration avec le</p>

- 14 1. Ordre de priorité des réalisations intermédiaires escomptées :
- Priorité [1]** : réalisations intermédiaires escomptées prescrites par le Conseil économique et social, l'Assemblée générale et le Conseil d'administration;
- Priorité [2]** : réalisations intermédiaires escomptées ayant une importance stratégique (c'est-à-dire portant sur une tendance ou un problème d'importance croissante à l'échelon mondial) et susceptibles de contribuer largement à des réalisations escomptées.
- Priorité [3]** : réalisations intermédiaires escomptées ayant une moindre importance stratégique ou moins susceptibles de contribuer à des réalisations escomptées.
2. Les chiffres entre crochets [] après les réalisations intermédiaires escomptées indiquent le degré de priorité.
3. Les chiffres entre parenthèses () après produits indiquent la quantité de produits à produire.
4. Les lettres **A, C, E, F, R, S** entre parenthèses indiquent les langues des publications comme suit : **A-** Arabe, **C-** Chinois, **E-** Anglais, **F-** Français, **R-** Russe, **S-** Espagnol.

Réalizations escomptées	Réalizations intermédiaires escomptées	Produits
<p>d'approvisionnement en eau fournis, 75,6 % pour les services d'assainissement</p> <p>Estimation 2011 : 84,8 % d'utilisateurs satisfaits des services d'approvisionnement en eau fournis, 80,6 % pour les services d'assainissement</p> <p>Objectif 2013 : 89,8 % d'utilisateurs satisfaits des services d'approvisionnement en eau fournis, 85,6 % pour les services d'assainissement</p> <p>Indicateur de succès</p> <p>iii) Pourcentage accru de prestataires de services recouvrant au moins 95 % de leurs frais d'exploitation et d'entretien, avec l'assistance d'ONU-Habitat</p> <p>Mesures de performance</p> <p>Référence 2009 : 33 % de prestataires de services recouvrant au moins 95 % de leurs frais d'exploitation et d'entretien, avec l'assistance d'ONU-Habitat</p> <p>Estimation 2011 : 40 % de prestataires de services recouvrant au moins 95 % de leurs frais d'exploitation et d'entretien, avec l'assistance d'ONU-Habitat</p> <p>Objectif 2013 : 50 % de prestataires de services recouvrant au moins 95 % de leurs frais d'exploitation et d'entretien, avec l'assistance d'ONU-Habitat</p>	<p>Groupe de l'égalité des sexes) (E) (1)</p> <p>b) Compilation des meilleures pratiques dans les domaines de l'eau et de l'assainissement en milieu urbain tirées des programmes régionaux relatifs à l'eau et à l'assainissement en Afrique, en Asie-Pacifique et en Amérique latine et dans les Caraïbes (E, F, S) (4)</p> <p>c) De la théorie à la pratique : application des enseignements tirés du rapport mondial 2013 sur les politiques, la planification et le financement du transport urbain durable (E, F, S) (1)</p> <p><i>Brochures, plaquettes et fiches d'information</i></p> <p>a) Brochures sur les programmes régionaux dans les domaines de l'eau et de l'assainissement en Afrique, en Asie-Pacifique et en Amérique latine et dans les Caraïbes (E, F, S) (4)</p> <p>b) Brochure sur la promotion de la mobilité urbaine dans le contexte de l'urbanisation durable (E, F, S) (1)</p> <p><i>Supports techniques</i></p> <p>a) Guides pratiques pour la mise en œuvre de politiques et méthodes de planification et de financement du transport urbain durable dans différentes régions (E) (2)</p> <p>b) Guides pratiques pour la mise en œuvre de politiques énergétiques durables en milieu urbain dans différentes régions (E) (2)</p> <p><i>Services consultatifs</i></p> <p>a) Services consultatifs aux organisations partenaires, notamment pouvoirs locaux, prestataires de services de distribution de l'eau et d'assainissement, ONG et organisations communautaires dans les programmes régionaux en Afrique, en Asie-Pacifique et en Amérique latine et dans les Caraïbes (15)</p> <p>b) Services consultatifs aux pouvoirs publics nationaux sur des politiques de transport et énergie socialement, écologiquement et économiquement durables en milieu urbain (en collaboration avec la RTCD/UESDB) (4)</p> <p>c) Services consultatifs aux autorités nationales et locales sur la promotion de l'accès à la mobilité urbaine durable (10)</p> <p><i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i></p> <p>a) Cours de formation sur la planification et la mise en œuvre de projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour les organisations de la société civile, les autorités locales et les prestataires de services en Afrique, en Asie-Pacifique et en Amérique latine et dans les Caraïbes (en partenariat avec la RTCD/ROAP et le TCBB) (2)</p> <p>b) Forum national des parties prenantes sur le transport durable afin de diffuser les expériences acquises dans le contexte de la mise en œuvre des projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en Afrique de l'Est (en collaboration avec la</p>	

*Réalisations escomptées**Réalisations intermédiaires escomptées**Produits*

Division de l'appui au programme) (3)

Projets sur le terrain

- a) Projets pilotes dans les villes participantes d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes en vue d'améliorer l'accès aux services au profit des populations pauvres (6)
- b) Mise en œuvre du projet financé par le FEM sur des solutions de transport urbain durable pour les villes d'Afrique de l'Est (1)

a).2 Amélioration des capacités des prestataires de services [1]

Réunions de groupes d'experts

- a) Développement des capacités des organisations de prestataires de services en Asie et dans le Pacifique (en collaboration avec la RTCD/ROAP et le TCBB) (3)
- b) Évaluations de la vulnérabilité aux changements climatiques des petits services de distribution (1)
- c) Réunions de l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprise de distribution de l'eau (2)

Brochures, plaquettes et fiches d'information

Bulletin de l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprise de distribution de l'eau (A, E, F, S) (4)

Services consultatifs

- a) Services consultatifs sur le renforcement des plateformes nationales et régionales pour la réalisation de partenariats d'entreprise de distribution de l'eau en Afrique, en Asie-Pacifique et en Amérique latine et dans les Caraïbes (5)

Supports techniques

- a) Documentation technique dans les domaines de la planification des entreprises et de l'amélioration de leurs résultats, de la gestion de la demande d'eau, des audits énergétiques, de moyens peu coûteux de contrôle de la qualité de l'eau et du microfinancement de l'assainissement (E) (6)
- b) Dossiers et produits des connaissances sur les partenariats d'entreprise de distribution de l'eau (E) (3)

Publications isolées

- a) Publications sélectionnées sur la question « water utility management for small utilities in the Lake Victoria region » (E) (6)
- b) Publications sur les meilleures pratiques de gestion des déchets solides dans les petites villes (E) (1)
- c) Mise à jour du « Sanitation data book » pour la région Asie-Pacifique (E) (1)
- d) « Guide pour l'évaluation de la vulnérabilité et la planification des infrastructures des

*Réalisations escomptées**Réalisations intermédiaires escomptées**Produits*

petits services de distribution » (E, F) (1)

e) Mise en place, par les pouvoirs locaux, de stratégies locales dans les secteurs du transport et de l'énergie pour des villes compactes, équitables et énergétiquement efficaces (S) (1)

f) Rapports phares de l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprise de distribution de l'eau (E) (1)

Ressources audio-visuelles

a) Dossiers sur DVD pour les petites entreprises de distribution communautaires (1)

b) Vidéo promotionnelle de l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprise de distribution de l'eau (1)

c) Vidéo d'apprentissage de l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprise de distribution de l'eau (1)

Cours de formation, séminaires et ateliers

a) Formation et renforcement des capacités au niveau de la région en matière d'eau et d'assainissement pour les prestataires de services participants en Asie-Pacifique, en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes mettant l'accent sur le renforcement des capacités des organisations de prestataires de services (en collaboration avec la RTCD et le TCBB) (5)

b) Ateliers à l'intention des pouvoirs locaux sur la planification et le financement de villes compactes et la mise à disposition de moyens de transport non motorisés et publics (en collaboration avec le Service du développement urbain, la RTCD et le TCBB) (4)

c) Ateliers d'adaptation et d'échange des connaissances et de renforcement des capacités au titre des partenariats d'entreprise de distribution de l'eau (15)

Projets sur le terrain

a) Projet d'assistance technique pour aider les petits prestataires à introduire des mécanismes de financement favorables aux pauvres (1)

b) Programmes régionaux gagnants des partenariats d'entreprise de distribution de l'eau (14)

a).3 Décisions fondées sur des mécanismes améliorés de suivi de la fourniture de services [2]

Réunions de groupes d'experts

a) Réunion d'un groupe d'experts sur le suivi des OMD relatifs à l'eau et à l'assainissement dans la région Asie-Pacifique (en collaboration avec la RTCD et la MRD) (2)

b) Réunion d'un groupe d'experts de l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprise de distribution de l'eau sur la recherche de normes d'excellence (en collaboration avec la RTCD et la MRD) (1)

*Réalisations escomptées**Réalisations intermédiaires
escomptées**Produits**Publications isolées*

a) Best practices on monitoring progress against water and sanitation MDGs in Asia and the Pacific (en collaboration avec la RTCD et la MRD) (E) (1)

Supports techniques

a) Technical materials to expand geo-referenced utility benchmarking system platform (E) (1)

b) Benchmarking reports published through geo-referenced utility benchmarking system (E) (2)

Services consultatifs

a) Services consultatifs aux pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est et de la région du lac Victoria participant à l'Initiative pour l'eau et l'assainissement pour la mise en place de mécanismes de suivi dans 15 villes concernées par cette Initiative 2 (1)

Cours de formation, séminaires et ateliers

a) Cours de formation et atelier pour les gouvernements et organisations de prestataires de services partenaires sur les systèmes de relevé cartographique et de surveillance inclusifs et géoréférencés (en collaboration avec la RTCD, la MRD et le TCBB) (1)

b) Ateliers sur la recherche de normes d'excellence, le suivi et le partage de données communautaires (en collaboration avec la RTCD, la MRD et le TCBB) (4)

Projets sur le terrain

a) Réalisation d'un projet sur le terrain avec des gouvernements et des organisations de prestataires de services partenaires à des fins de démonstration de systèmes de relevé cartographique et de surveillance inclusifs et géoréférencés (en collaboration avec la RTCD, la MRD et le TCBB) (1)

b) Suivi de la réplique du projet pilote relatif à l'eau dans les 15 nouvelles villes participant à l'Initiative pour l'eau et l'assainissement dans la région du lac Victoria (15)

c) Projets sur la recherche de normes d'excellence dans les domaines de l'eau et de l'assainissement dans différentes régions (en collaboration avec la RTCD, la MRD et le TCBB) (4)

Réalisation escomptée

b). La demande de services publics urbains de base efficients et respectueux de l'environnement émanant des usagers est satisfaite.

[Domaine d'intervention 4 du Plan]

Indicateur de succès

b).1 Amélioration des connaissances relatives aux droits aux services urbains de base [1]

Réunions de groupes d'experts

a) Réunion régionale d'un groupe d'experts en Asie-Pacifique sur l'approche aux problèmes de l'eau et de l'assainissement fondée sur des droits (en collaboration avec la RTCD et la Division mondiale) (1)

b) Réunion d'un groupe d'experts sur l'accès à l'énergie, la promotion des technologies d'énergie renouvelable afin d'assurer la fourniture de services abordables et l'efficacité énergétique dans les bâtiments des pays en développement (en collaboration avec la RTCD)

Réalizations escomptées	Réalizations intermédiaires escomptées	Produits
<p>i) Pourcentage accru d'usagers classant les services publics urbains de base parmi leurs trois principales priorités</p> <p>Mesures de performance</p> <p>Référence 2009 : 75 % des consommateurs des collectivités bénéficiant de l'appui d'ONU-Habitat classant les services urbains de base parmi leurs trois principales priorités sont satisfaits</p> <p>Estimation 2011 : 80 % des consommateurs des collectivités bénéficiant de l'appui d'ONU-Habitat classant les services urbains de base parmi leurs trois principales priorités sont satisfaits</p> <p>Objectif 2013 : 85% des consommateurs des collectivités bénéficiant de l'appui d'ONU-Habitat classant les services urbains de base parmi leurs trois principales priorités sont satisfaits</p>	<p>b).2 Mise en place de normes et pratiques respectueuses de l'environnement [3]</p>	<p>et la Division mondiale) (2)</p> <p><i>Publications isolées</i></p> <p>a) « State of the Right to Water and Sanitation » in urban and peri-urban areas of the Asia and the Pacific region (en collaboration avec la RTCD et la Division mondiale) (E) (1)</p> <p><i>Assistance aux représentants et rapporteurs</i></p> <p>a) Assistance au rapporteur spécial sur le droit à l'eau (1)</p> <p><i>Brochures, plaquettes et fiches d'information</i></p> <p>a) Country specific fact sheet on the right to water and sanitation (E) (8)</p> <p>b) Recueil de meilleures pratiques sur l'énergie propre et les mesures énergétiques efficaces (F) (1)</p> <p><i>Support technique</i></p> <p>a) Guidelines on energy efficiency in building for tropical countries (E) (1)</p> <p><i>Services consultatifs</i></p> <p>a) Services consultatifs aux pays de l'Afrique de l'Est dans les domaines suivants : approche fondée sur les droits (2); évaluation rapide de l'égalité entre les sexes, de la sensibilisation et de la sensibilité à l'égalité entre les sexes (2); élaboration de codes et de normes de construction énergétiquement efficace, assistance technique en matière de mesures d'efficacité énergétique pour la poursuite de programmes de logement des secteurs public et privé (3) (en partenariat avec la RTCD, la Division mondiale) (5)</p> <p><i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i></p> <p>a) Cours de formation à l'intention des décideurs, des prestataires de services et des organisations communautaires sur la réalisation du droit à l'eau et à l'assainissement (2)</p> <p>b) Cours de formation à l'intention des professionnels du logement et des employés municipaux sur les mesures et pratiques d'efficacité énergétique (en collaboration avec la RTCD et la Division mondiale) (2)</p> <p><i>Projets sur le terrain</i></p> <p>a) Projets pilotes sur la réalisation du droit à l'eau et à l'assainissement (4)</p> <p>b) Projets pilotes pour des bâtiments efficacement énergétiques et projets pilotes sur l'énergie propre (5)</p> <p><i>Réunions de groupes d'experts</i></p> <p>a) Réunions de groupes d'experts sur des pratiques et des normes écologiquement rationnelles dans la région Asie-Pacifique, notamment sur la décentralisation des systèmes de gestion des eaux usées, l'assainissement écologique, la gestion des vidanges de matières fécales, les pratiques environnementalement viables et rentables de gestion des déchets</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits</i>
		<p>solides (en collaboration avec la RTCD et le Service de la planification de l'environnement urbain) (4)</p> <p><i>Publications isolées</i></p> <p>a) « Notes sur les bonnes pratiques » relatives aux pratiques écologiquement rationnelles de gestion des déchets dans la région Asie-Pacifique (en collaboration avec la RTCD et la Division mondiale) (1)</p> <p><i>Supports techniques</i></p> <p>a) Dossier pour la mise en place d'observatoires de citoyens pour l'eau et l'assainissement (1)</p> <p><i>Projets sur le terrain</i></p> <p>a) Projets pilotes sur le terrain relatifs aux pratiques écologiquement rationnelles telles que mesures d'assainissement écologiques, décentralisation de la gestion des eaux usées et des déchets solides, de la gestion des vidanges de matières fécales (1)</p> <p>b) Projets de mise en place d'observatoires de citoyens pour l'eau et l'assainissement (5)</p>
<p>Indicateur de succès</p> <p>ii) Diminution proportionnelle des dépenses des populations pauvres liées aux services publics de base par rapport à celles du reste des usagers dans certaines collectivités collaborant avec ONU-Habitat</p> <p>Mesures de performance</p> <p>Référence 2009 : dépenses des pauvres supérieures de 25 % à celles du reste des usagers</p> <p>Estimation 2011 : dépenses des pauvres supérieures de 22 % à celles du reste des usagers</p> <p>Objectif 2013 : dépenses des pauvres supérieures de 20 % à celles du reste des usagers</p>	<p>b).3 Utilisation de pratiques de consommation durable [3]</p>	<p><i>Réunions de groupes d'experts</i></p> <p>a) Réunions de groupes d'experts sur la consommation durable et l'éducation fondée sur des valeurs humaines dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène en Asie-Pacifique (2)</p> <p><i>Brochures, plaquettes et fiches d'information</i></p> <p>a) Factsheets on human values-based water sanitation hygiene education under Water for Asian Cities and the Mekong Water and Sanitation Initiative (en collaboration avec la RTCD et la Division mondiale) (E) (4)</p> <p><i>Services consultatifs</i></p> <p>a) Services consultatifs sur l'éducation fondée sur des valeurs humaines dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (4)</p> <p><i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i></p> <p>a) Cours de formation à l'intention des décideurs sur la consommation durable et l'éducation fondée sur des valeurs humaines dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (en collaboration avec la RTCD et la Division mondiale) (1)</p> <p><i>Projets sur le terrain</i></p> <p>a) Projets sur le terrain réalisés dans le cadre de programmes régionaux en Asie-Pacifique et en Afrique sur l'éducation fondée sur des valeurs humaines dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (en partenariat avec la RTCD et la Division</p>

Réalizations escomptées	Réalizations intermédiaires escomptées	Produits
<p>Réalisation escomptée</p> <p>c) Investissement accru dans l'offre de logement abordable ou social et les équipements connexes</p> <p>[Domaine d'intervention 5 du Plan]</p> <p>Indicateur de succès</p> <p>i) Montant accru des prêts bancaires, des subventions publiques et des aides provenant de donateurs accordés pour des projets de logement abordable, de réhabilitation et d'équipements de base dans les pays et collectivités cibles travaillant avec ONU-Habitat</p> <p>Mesures de performance</p> <p>Référence 2009 : 1 840 000 dollars mis à disposition dans les pays et les collectivités cibles d'ONU-Habitat</p> <p>Estimation 2011 : 114 439 664 dollars mis à disposition dans les pays et les collectivités cibles d'ONU-Habitat</p> <p>Objectif 2013 : 202 560 000 dollars mis à disposition dans les pays et les collectivités cibles d'ONU-Habitat</p>	<p>c).1 Création de mécanismes durables de crédit renouvelable et de prêts [1]</p>	<p>mondiale) (4)</p> <p><i>Publications isolées</i></p> <p>a) Rapport annuel de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (2)</p> <p><i>Brochures, plaquettes et fiches d'information</i></p> <p>a) Brochures et plaquettes d'ONU-Habitat sur le financement urbain (2)</p> <p><i>Supports techniques</i></p> <p>a) Mise à jour du Manuel sur les opérations de prêt expliquant le processus intégral de prêt d'ONU-Habitat afin de prévenir la fraude et de faciliter le suivi des audits de toutes les transactions de prêt et des mouvements de liquidités (en collaboration avec la Division de l'appui au programme et la trésorerie de l'ONU) (1)</p> <p>b) Progiciels pour le suivi et l'administration des garanties et autres produits et données d'ordre financier dans quatre institutions financières locales partenaires sélectionnées (en collaboration avec la Division de l'appui au programme et la trésorerie de l'ONU) (4)</p> <p><i>Services consultatifs</i></p> <p>a) Missions à l'appui des mécanismes de financement et du développement de stratégies d'investissement pour des projets sélectionnés d'amélioration des taudis, en particulier ceux réalisés en partenariat avec d'autres domaines d'intervention (en collaboration avec les bureaux régionaux et les responsables de programme d'Habitat) (20)</p> <p>b) Appui en matière de pré-investissement dans des pays sélectionnés afin de faciliter l'accès au financement du secteur privé (en collaboration avec les bureaux régionaux et les responsables de programme d'Habitat) (3)</p> <p><i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i></p> <p>a) Ateliers et séminaires de renforcement des capacités dans les domaines identifiés à l'intention des institutions financières locales (en collaboration avec la Section des services d'information (ISS), le Groupe des relations avec les médias et la presse) (2)</p> <p>b) Assistance et participation à des ateliers et conférences sur le logement social et abordable et les infrastructures connexes (en collaboration avec ISS, le Groupe des relations avec les médias et la presse) (2)</p>
<p>Indicateur de succès</p> <p>ii) Pourcentage accru des prêts immobiliers accordés par les banques du pays et les organismes de microfinance bénéficiant aux ménages à bas revenus ou dont les revenus proviennent du secteur non structuré</p> <p>Mesures de performance</p>	<p>c).2 Institutions financières locales en mesure de faciliter l'amélioration des taudis grâce à une combinaison de moyens de financement commerciaux et communautaires et à des partenariats entre les gouvernements, les collectivités et le secteur privé [2]</p>	<p><i>Réunions de groupes d'experts</i></p> <p>a) Réunions nationales en vue d'améliorer la participation des parties prenantes dans les partenariats pour la réhabilitation des taudis (2)</p> <p>b) Réunions d'institutions de microfinancement et de partenaires communautaires pour identifier des stratégies d'accès au financement national dans le secteur du logement bon marché (1)</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits</i>
<p>Référence 2009 : non disponible</p> <p>Estimation 2011 : 5 % pour les institutions partenaires d'ONU-Habitat dans les pays et collectivités cibles</p> <p>Objectif 2013 : 10 % pour les institutions partenaires d'ONU-Habitat dans les pays et collectivités cibles</p> <p>Indicateur de succès</p> <p>iii) Nombre accru de foyers bénéficiant de logements ou d'équipements nouveaux ou rénovés grâce au soutien d'ONU-Habitat</p> <p>Mesures de performance</p> <p>Référence 2009 : 128 foyers</p> <p>Estimation 2011 : 2 226 foyers</p> <p>Objectif 2013 : 8 875 foyers</p>	<p>d).1 Programmes gouvernementaux cibles à l'appui de logements abordables et d'activités d'amélioration des taudis [2]</p>	<p><i>Supports techniques</i></p> <p>a) Manuels sur les opérations et plans commerciaux actualisés et adaptés à chaque institution locale de financement (5)</p> <p>b) Promotion des instruments juridiques</p> <p>c) Négociation et documentation d'accords de prêt (10)</p> <p>d) Négociation et documentation pour les accords juridiques entre banques de prêt, partenaires de projet et institutions financières locales pour la mise en œuvre de projets (20)</p> <p>e) Négociation et documentation d'accords de garantie (20)</p> <p><i>Services consultatifs</i></p> <p>a) Services consultatifs à des institutions financières locales pour l'expansion et l'officialisation de leurs procédés afin qu'elles puissent collectivement atteindre 10 000 personnes d'ici la fin de 2014 (4)</p> <p>b) Services consultatifs relatifs à l'amélioration de l'offre de facilités de crédit à l'appui de la fourniture de logements et d'infrastructures abordables dans des pays sélectionnés dans le cadre de missions et d'un appui technique (4)</p> <p>c) Appui à des missions dans des pays partenaires afin d'obtenir des fonds d'investissement pour les projets identifiés et mise en œuvre par les institutions de projets bancables de logements et d'infrastructures (10)</p> <p><i>Projets sur le terrain</i></p> <p>a) Création d'un fonds de microfinancement du logement avec les principales institutions financières internationales et poursuite de l'investissement de fonds dans des logements et des infrastructures sociaux et abordables (1)</p>
<p>Réalisation escomptée</p> <p>d) Augmentation des activités liées aux finances locales et au financement du logement abordable</p> <p>[Domaine d'intervention 5 du Plan]</p> <p>Indicateur de succès</p> <p>i) Dynamisme du secteur des finances locales, mesuré aux montants mobilisés, empruntés et investis par les municipalités dans des activités liées au logement abordable</p>	<p>d).1 Programmes gouvernementaux cibles à l'appui de logements abordables et d'activités d'amélioration des taudis [2]</p>	<p><i>Publications isolées</i></p> <p>a) Publication sur l'activité de financement du logement dans des pays sélectionnés, en particulier dans les pays où sont investis des fonds du Service du financement urbain (E) (1)</p> <p><i>Supports techniques</i></p> <p>a) Documents de recherche sur les activités de financement local dans des pays sélectionnés (en collaboration avec la Division mondiale, la RTCD et la MRD) (3)</p> <p><i>Services consultatifs</i></p> <p>a) Services consultatifs à 4 municipalités au moins pour l'élaboration de programmes et</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits</i>
<p>et aux équipements connexes, et de l'accès à de nouvelles formes de financement¹⁵</p> <p>Mesures de performance</p> <p>Référence 2009 : 0 dollar pour les projets soutenus par ONU-Habitat</p> <p>Estimation 2011 : 6 586 438 dollars pour les projets soutenus par ONU-Habitat</p> <p>Objectif 2013 : 10 000 000 dollars pour les projets soutenus par ONU-Habitat</p>		<p>de projets visant à renforcer les finances locales (4)</p> <p>b) Missions conduites pour élaborer des projets et programmes à l'appui de l'augmentation des activités de financement local à mettre en œuvre avec des partenaires (4)</p> <p><i>Projets sur le terrain</i></p> <p>a) Mise en œuvre de 3 projets au moins mettant l'accent sur l'accroissement des activités de financement local (en collaboration avec la RTCD et les bureaux régionaux) (3)</p>
<p>Indicateur de succès</p> <p>ii) Dynamisme du financement du logement abordable, mesuré au nombre de nouveaux logements abordables construits et de raccordements à des équipements rendus possibles, à la disponibilité de produits de financement immobilier et au nombre de promoteurs immobiliers privilégiant le logement abordable¹⁶</p> <p>Mesures de performance</p> <p>Référence 2009 : non disponible</p> <p>Estimation 2011 : construction de 1 500 nouveaux logements abordables et raccordements à des équipements rendus possibles dans les projets bénéficiant de l'appui d'ONU-Habitat</p> <p>Objectif: 2013 : construction de 10 000 nouveaux logements abordables et raccordements à des équipements rendus possibles dans les projets bénéficiant de l'appui d'ONU-Habitat</p>		
<p>Indicateur de succès</p> <p>iii) Multiplication des programmes d'initiation à la finance organisés à l'intention des emprunteurs dans le cadre des projets liés aux mécanismes de financement local et aux opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ</p>		

15 Les informations additionnelles à fournir portent notamment sur les différentes formes de financement auxquelles il a été possible d'accéder (par ex. emprunts ou accès aux marchés des capitaux), les fonds engagés directement par les gouvernements, les différents échelons de l'État concernés, les nouveaux effectifs de personnel et l'aptitude des autorités municipales à attirer et administrer les fonds de financement ou les fonds renouvelables.

16 Les renseignements explicatifs sur l'indicateur comprendront les nouveaux systèmes de financement (par ex. financement immobilier et financement de projets communautaires) ou la disponibilité de financements élargis, les nouveaux produits financiers adaptés aux marchés à plus faible revenu, les types d'intervention (par ex. amélioration progressive du logement in-situ).

*Réalisations escomptées**Réalisations intermédiaires
escomptées**Produits*

remboursables, mesurée au nombre de nouveaux programmes d'initiation à la finance lancés dans les pays mettant en œuvre ces projets¹⁷

Mesures de performance

Référence 2009 : 5 programmes pour 300 foyers assurés par des moyens formels et informels dans les projets bénéficiant du soutien d'ONU-Habitat

Estimation 2011 : 10 programmes pour 2 000 foyers assurés par des moyens formels et informels dans les projets bénéficiant du soutien d'ONU-Habitat

Objectif 2013 : 20 programmes pour 12 000 foyers assurés par des moyens formels et informels dans les projets bénéficiant du soutien d'ONU-Habitat

d).2 Jouer le rôle de catalyseur des institutions locales pour assurer l'accès aux services financiers et au financement des services de base [3]

Réunions de groupes d'experts

- a) Réunions régionales d'appui au développement du microfinancement dans le secteur du logement en tant qu'activité commerciale (en collaboration avec la Section des politiques du logement, la MRD et la RTCD) (2)
- b) Réunion mondiale à l'appui d'activités plus nombreuses de financement de logements abordables (1)
- c) Missions réalisées à l'appui des domaines prioritaires recensés nécessitant un renforcement des institutions de financement (3)

Projets sur le terrain

- a) Mise en œuvre de projets de renforcement des institutions locales pour leur permettre de jouer leur rôle en assurant l'accès des pauvres aux services financiers (en collaboration avec la RTCD) (2)
- b) Mise en œuvre de projets en vue d'établir et/ou de renforcer les secteurs nationaux du financement immobilier, en particulier pour les emprunteurs à faible revenu (2)

¹⁷ Cet indicateur comprendra aussi des informations explicatives sur les types de renforcement des capacités offerts dans le domaine financier (par ex. séminaires formels pour groupes, conseils individuels et acquisition de connaissances par le développement de projets, promotion de l'apprentissage responsable afin de permettre aux emprunteurs de bien comprendre les conséquences d'un emprunt contracté et d'améliorer en définitive l'accès au financement du logement et des infrastructures connexes.

Réalizations escomptées	Réalizations intermédiaires escomptées	Produits
d).3 Systèmes efficaces d'éducation et de protection des consommateurs en matière de financement du logement [3]	<p><i>Cours de formation, séminaires et ateliers</i></p> <p>a) Mise en œuvre de programmes d'initiation à la finance à l'intention des emprunteurs en collaboration avec des partenaires externes (en collaboration avec le TCBB, la MRD) (4)</p> <p>b) Séminaires d'initiation à la finance à l'intention des partenaires, organisés par l'intermédiaire d'institutions financières locales pour assurer l'éducation des emprunteurs et soutenir des programmes d'épargne (4)</p> <p><i>Supports techniques</i></p> <p>a) Dossiers d'information à l'appui de l'éducation des consommateurs en matière de financement du logement dans des pays ou des régions sélectionnés (4)</p>	
d).4 Amélioration des capacités de financement local durable [2]	<p><i>Publications isolées</i></p> <p>a) Systèmes municipaux de recettes et fiscalisation (2)</p> <p>b) Partenariat public-privé en matière de financement local (1)</p> <p>c) Financement local fondé sur le marché (1)</p> <p>d) Planification du financement, de l'établissement des budgets et de l'investissement en capital des municipalités (1)</p> <p>e) Cadre législatif pour les réformes des institutions de financement locales et des pouvoirs locaux (1)</p> <p><i>Supports techniques</i></p> <p>a) Outils et instruments des institutions locales de financement (1)</p> <p><i>Services consultatifs et techniques</i></p> <p>a) Services consultatifs et techniques sur les stratégies et politiques innovantes de financement local (1)</p> <p>b) Participation du secteur privé au financement local (1)</p>	

Ressources nécessaires (63 319 500 dollars)

Tableau 13

Ressources nécessaires par source de financement

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			*Postes	
	2010-2011	Évolution	2012-2013	2010-2011	2012-2013
Fondation, fonds à des fins générales					
Dépenses de personnel	4 614,2	654,7	5 268,9	20	20
Autres dépenses	5 382,4	(1 281,9)	4 100,5		
Total partiel	9 996,6	(627,2)	9 369,4	20	20
Budget ordinaire					
Dépenses de personnel	2 342,4	-	2 342,4	9	9
Autres dépenses	220,7	-	220,7		
Total partiel	2 563,1	-	2 563,1	9	9
Fondation, fonds à des fins spéciales					
Dépenses de personnel			-	-	-
Autres dépenses	41 000,0	10 387,0	51 387,0		
Total partiel	41 000,0	10 387,0	51 387,0	-	-
Coopération technique					
Dépenses de personnel	-	-	-	1	-
Autres dépenses	-	-	-		
Total partiel	-	-	-	1	-
Total	53 559,7	9 759,8	63 319,5	30	29

Note B : les postes financés par des fonds affectés (y compris des fonds d'affectation spéciale) ont été exclus des tableaux d'effectifs pour 2012-2013. Il s'agit de postes temporaires et leur grade est soumis à des changements fréquents en fonction des besoins des activités de projet et de programme.

129. Le budget proposé pour le sous-programme 4, financement des établissements humains, est estimé à 63,3 millions de dollars, comme l'indique le tableau 13, dont 9,4 millions proviendront des contributions à des fins générales de la Fondation, 2,5 millions du budget ordinaire et 51,4 millions des contributions à des fins spéciales de la Fondation. Cette composante comprend les services et sections suivants : Bureau du Directeur, Service des finances urbaines et le Service de l'eau, de l'assainissement et des infrastructures.

1. Fondation, fonds à des fins générales

130. Le montant de 5,3 millions de dollars assure le maintien de 20 postes et celui de 5,3 millions de dollars permet de couvrir les autres dépenses à l'appui des activités décrites dans cette section correspondant aux postes suivants : consultants et experts, voyages du personnel, services contractuels, dépenses générales de fonctionnement, fournitures et accessoires, et mobilier et matériel ainsi que les remboursements au titre des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

131. Les postes sont répartis comme suit : trois (un D-2, deux agents locaux) au Bureau du Directeur, onze (un D-1, un P-5, deux P-4, trois P-3, quatre agents locaux) au Service des finances urbaines et six (un D-1, deux P-5, un P-3 et deux agents locaux) au Service de l'eau, de l'assainissement et des infrastructures.

2. Budget ordinaire

132. Le montant de 2,3 millions de dollars assure le maintien de neuf postes : deux (deux P-4) au Service des finances urbaines et sept (un P-5, un P-4, deux P-3, un P-2 et deux agents locaux) au Service de l'eau, de l'assainissement et des infrastructures; 220 700 dollars ont été alloués aux autres dépenses correspondant aux postes suivants : consultants et experts, voyages, services contractuels, dépenses générales de fonctionnement, fournitures et accessoires et mobilier et matériel. Les ressources nécessaires ont été maintenues au même niveau en attendant les conclusions de l'examen des propositions qui seront soumises à l'Assemblée générale pour approbation dans le cadre du programme-budget pour 2012-2013.

3. **Fondation, fonds à des fins spéciales**

133. Le montant de 51,4 millions de dollars se rapporte aux prévisions budgétaires affectées à des projets pour appuyer les activités normatives décrites ci-dessus conformément aux tendances passées et aux prévisions des ressources nécessaires pour ce sous-programme.

E. **Division d'appui au Programme**

1. **Objectif**

134. Fournir un appui à la mise en œuvre du Programme pour les établissements humains à travers la planification et la coordination des programmes, la gestion budgétaire, financière et administrative, les services de contrôle, les services juridiques et la planification des ressources humaines.

2. **Alignement du programme de travail de la Division d'appui au programme sur le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme**

135. La mise en œuvre du domaine d'intervention 6 du plan stratégique et institutionnel à moyen terme incombe à la Division de l'appui au programme, en collaboration avec la Direction exécutive et la gestion. Les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les réalisations intermédiaires escomptées ont été établis à partir du cadre de gestion axée sur les résultats.

3. **Stratégie**

136. La Division de l'appui au programme comprend les unités administratives suivantes : le Groupe de la planification et de la coordination du programme, la Section des services d'appui à la gestion, la Section des services d'appui au programme et le Groupe des Services juridiques. La Division appuiera la mise en œuvre du programme d'activités d'ONU-Habitat en contribuant essentiellement au sixième domaine d'intervention du Plan relatif à l'excellence dans la gestion par les moyens suivants : institutionnalisation de la gestion axée sur les résultats de l'organisation, planification du programme et assurance de qualité dans la conception des programmes et projets, établissement des budgets, gestion financière et administrative, planification des ressources humaines, services et conseils juridiques, services efficaces aux partenaires du financement et respect des accords, rationalisation des procédures et processus d'approbation principaux, amélioration des flux de travaux et automatisation des processus, amélioration des directives relatives aux opérations et aux procédures et des systèmes de contrôle, mise en œuvre des recommandations des vérificateurs des comptes et du Bureau des services de contrôle interne (BSCI). La Division de l'appui au programme fournira ces services avec le personnel administratif de projet des bureaux régionaux et sur le terrain et la Division des services administratifs de l'Office des Nations Unies à Nairobi.

137. Dans le cadre de ses fonctions de planification et de coordination des programmes, la Division de l'appui au programme sera chef de file en renforçant et en accordant une place importante à la gestion axée sur les résultats de l'organisation. La Division lancera, orientera et coordonnera la préparation du cadre stratégique biennal axé sur les résultats, du programme de travail biennal et du programme d'activités annuel d'ONU-Habitat de manière participative et en totale conformité avec le plan stratégique et institutionnel à moyen terme et la feuille de route. Le renforcement des capacités constant et durable de la gestion axée sur les résultats et de celle du programme se poursuivra pour garantir que tous les membres du personnel ont les connaissances et les compétences requises et les appliquent dans leur travail. Pendant la période biennale, la Division préparera le programme de travail et de budget de l'exercice biennal 2014-2015 ainsi que le cadre stratégique pour 2016-2017. La Division continuera à coordonner les activités de tous les comités d'examen des programmes, notamment les comités régionaux et elle remplira la fonction de secrétariat du Comité d'examen du Programme au siège d'ONU-Habitat. Elle veillera à ce que les comités et leurs outils soient continuellement perfectionnés et actualisés pour améliorer leur efficacité en assurant la qualité des programmes et des projets aux stades de la conception et de la mise en œuvre, en mettant l'accent sur les résultats, l'harmonisation des programmes, la cohérence et la collaboration interne.

138. En dirigeant l'élaboration du budget biennal, la Division continuera à suivre un processus participatif en consultation avec toutes les divisions, y compris le Bureau de la Direction exécutive et de la gestion et à veiller à ce que les ressources soient allouées et utilisées efficacement conformément aux priorités de l'organisation et aux règles et règlements financiers et administratifs. En outre, la Division assurera une gestion administrative efficace, économe et stratégique en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi en vue de soutenir la fourniture de services d'appui au programme en tenant compte des besoins d'urgence au niveau national.

139. La Division appuiera le processus d'audit interne et externe et assurera un suivi efficace de toutes les recommandations des audits en vue d'améliorer le fonctionnement général de l'organisation. Comme suite à l'évaluation des risques effectuée par le BSCI, ONU-Habitat élaborera un cadre de gestion des risques. La Division veillera à ce que les politiques et procédures opérationnelles essentielles dans les domaines d'activité cruciaux soient développées et actualisées. En outre, elle examinera la conformité des activités de l'organisation aux politiques, plans et procédures établis, évaluera de manière continue l'efficacité de mesures de contrôle de l'organisation, y compris le cadre de responsabilisation, et recommandera des améliorations; elle veillera à ce que les ressources soient utilisées de manière efficace et efficiente et à ce que les dépenses soient conformes à leur objet prévu.

a) Le recrutement de personnel qualifié pour l'ensemble des postes nouveaux et vacants sera aligné sur les objectifs du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, conformément à la résolution 21/2 du Conseil d'administration. Afin d'améliorer l'application et l'efficacité du Plan, une politique visant à faire coïncider les ressources humaines avec les besoins de l'organisation et fondée sur le mérite, la représentation géographique et la parité des sexes sera appliquée dans le cadre de règles et de procédures simplifiées et rationalisées, compte tenu des ressources humaines des bureaux régionaux et extérieurs, en étroite collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi. ONU-Habitat s'efforcera d'assurer un équilibre régional dans le recrutement des consultants. Un perfectionnement du personnel grâce à des programmes de formation efficaces dans les domaines d'activité des programmes et dans ceux de la gestion axée sur les résultats, des compétences de direction et de gestion, y compris la formation éthique pour renforcer la responsabilisation, et la gestion du comportement professionnel, sera assuré afin d'améliorer la qualité des services, des programmes et des procédures et aussi d'appuyer le processus de gestion du changement. Afin de favoriser l'établissement de rapports financiers transparents, une forte responsabilisation et une bonne gouvernance, la Division appuiera l'adoption des normes IPSAS. En outre, afin d'assurer une planification et une gestion efficaces des ressources, d'appuyer les procédures internes améliorées et le suivi du comportement professionnel ainsi que de réduire les dépenses opérationnelles, elle dirigera la mise en œuvre du progiciel de gestion intégrée (PGI), conformément aux réformes qui se poursuivent à l'échelle du système des Nations Unies.

b) Dans la fourniture de services et de conseils juridiques, la Division de l'appui au programme examinera, actualisera et diffusera le cadre juridique approuvé afin de permettre à ONU-Habitat de mener à bien ses activités opérationnelles pour mettre en œuvre le Programme pour l'habitat et atteindre les objectifs et cibles du Millénaire pour le développement qui relèvent de sa responsabilité. La fonction juridique continuera à assurer une représentation et une sauvegarde efficaces des intérêts de l'organisation.

4. Facteurs externes

140. Le sous-programme devrait parvenir à ses objectifs et aux réalisations escomptées sous réserve que les taux de change et d'inflation restent dans les limites des prévisions.

5. Chaîne des résultats

141. Le tableau VI présente une chaîne de résultats établissant des liens entre les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et leurs mesures de performance, les réalisations intermédiaires escomptées et les produits qui contribuent à la réalisation de l'objectif de la Division de l'appui au programme.

Tableau VI
Division de l'appui au programme

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Réalisations intermédiaires escomptées</i>	<i>Produits</i>
<p>Réalisation escomptée</p> <p>a) Habilitation du personnel pour obtenir les résultats attendus</p> <p>[Domaine d'intervention 6 du Plan]</p> <p>Indicateur de succès</p> <p>i) Alignement des qualifications des membres du personnel sur leur description d'emploi conforme au Plan stratégique et institutionnel à moyen terme</p> <p>Mesures de performance</p> <p>Référence 2009 : 60 % des administrateurs Estimation 2011: 80 % des administrateurs Objectif 2013: 95 % des administrateurs</p> <p>Indicateur de succès</p> <p>ii) Réduction du temps consacré à l'achèvement de procédures internes sélectionnées</p> <p>Mesures de performance</p> <p>Pour les procédures internes sélectionnées :</p> <p>1) Temps de sélection moyen du recrutement d'ONU-Habitat Référence 2009 : 178 jours Estimation 2011 : 150 jours Objectif 2013 : 130 jours</p> <p>2) Temps de sélection moyen pour l'achat de matériel et</p>	<p>a).1 Renforcement des compétences du personnel en rapport avec le plan stratégique [1]¹⁸</p> <p>a).2 Mise en place d'une structure incitative de performance [3]</p> <p>a).3 Délégation de pouvoirs au sein d'un cadre de responsabilisation [2]</p> <p>a).4 Application de procédures internes</p>	<p><i>Gestion des ressources humaines</i></p> <p>a) Révision du programme de perfectionnement du personnel afin de promouvoir une culture axée sur les résultats et l'excellence dans la gestion (1)</p> <p>b) Cadre des ressources humaines nécessaires à l'appui du plan stratégique et institutionnel à moyen terme (1)</p> <p>c) Rapports périodiques aux États membres sur différents aspects de la gestion des ressources humaines, notamment leur alignement sur le Plan et les progrès accomplis en matière d'habilitation du personnel (4)</p> <p><i>Services consultatifs</i></p> <p>a) Services consultatifs sur des questions de personnel, notamment privilèges, immunités, interprétation du règlement du personnel, règles, problèmes, obligations des membres des personnels et autres aspects de la gestion des ressources humaines (1)</p> <p><i>Supports techniques</i></p> <p>a) Politique relative à une structure d'incitation fondée sur le comportement professionnel (1)</p> <p>b) Révision du dossier relatif à la gestion du comportement professionnel (1)</p> <p><i>Supports techniques</i></p> <p>a) Alignement de la délégation des pouvoirs sur le cadre de responsabilisation actualisé (1)</p> <p>b) Alignement de la structure et des politiques du cadre de contrôle sur le cadre de responsabilisation (1)</p> <p>c) Outils de suivi de la responsabilisation, notamment programmes visant à encourager et renforcer le sens des responsabilités (1)</p> <p><i>Services d'appui administratif</i></p>

- 18 1. Ordre de priorité des réalisations intermédiaires escomptées :
- Priorité [1]** : réalisations intermédiaires escomptées prescrites par le Conseil économique et social, l'Assemblée générale et le Conseil d'administration;
- Priorité [2]** : réalisations intermédiaires escomptées ayant une importance stratégique (c'est-à-dire portant sur une tendance ou un problème d'importance croissante à l'échelon mondial) et susceptibles de contribuer largement à des réalisations escomptées.
- Priorité [3]** : réalisations intermédiaires escomptées ayant une moindre importance stratégique ou moins susceptibles de contribuer à des réalisations escomptées.
2. Les chiffres entre crochets [] après les réalisations intermédiaires escomptées indiquent le degré de priorité.
3. Les chiffres entre parenthèses () après produits indiquent la quantité de produits à produire.
4. Les lettres **A, C, E, F, R, S** entre parenthèses indiquent les langues des publications comme suit : **A-** Arabe, **C-** Chinois, **E-** Anglais, **F-** Français, **R-** Russe, **S-** Espagnol.

Réalizations escomptées	Réalizations intermédiaires escomptées	Produits
<p>logiciels informatiques Référence 2009 : 67 jours Estimation 2011 : 40 jours Objectif 2013 : 35 jours</p> <p>3) Délais moyens pour l'approbation d'un accord de coopération Référence 2009 : 11,6 jours Estimation 2011 : 10 jours Objectif 2013 : 8 jours</p> <p>4) Durée moyenne d'un examen par le Comité d'examen du programme Référence 2009 : 9 jours Estimation 2011 : 8 jours Objectif 2013 : 8 jours</p> <p>Indicateur de succès iii) Proportion de plaintes jugées en faveur d'ONU-Habitat</p> <p>Mesures de performance Référence 2009 : 75 % Estimation 2011 : 80 % Objectif 2013 : 80 %</p>	<p>efficaces [1]</p> <p>b).1 Programme établi à partir des résultats du Plan stratégique [1]</p>	<p>a) Services d'appui (administratif, juridique, relatif aux achats, financier) au lancement du système ERP de gestion globale et simplifiée et à l'adoption de normes IPSAS (1)</p> <p><i>Administration générale</i></p> <p>a) Négociation d'accords internationaux, y compris les instruments constitutifs requis pour permettre à ONU-Habitat de remplir son mandat (1)</p> <p>b) Rapport d'évaluation sur les conséquences de l'introduction du système « Umoja » de planification des ressources des entreprises (ERP) et des normes IPSAS sur les processus internes existants et la délégation de pouvoirs (1)</p> <p>c) Rapport sur l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience des services fournis par d'autres organismes des Nations Unies (1)</p> <p><i>Supports techniques</i></p> <p>a) Révision du système relatif aux procédures internes conformément au système ERP (Umoja) (1)</p> <p>b) Système de contrôle de la performance des procédures internes (1)</p> <p><i>Services consultatifs</i></p> <p>a) Services consultatifs sur le fond et les procédures au Comité des représentants permanents (1)</p> <p>b) Services consultatifs sur les arrangements institutionnels et opérationnels en matière d'aide au développement, notamment établissement et interprétation d'accords avec les gouvernements, des organisations internationales et des partenaires au sujet de ces arrangements (1)</p>
<p>Réalisation escomptée</p> <p>b) Application des principes de la gestion axée sur les résultats</p> <p>[Domaine d'intervention 6 du Plan]</p> <p>Indicateur de succès</p> <p>i) Pourcentage de programmes et projets qui contribuent aux résultats du domaine d'intervention</p> <p>Mesures de performance Référence 2009 : 95 % Estimation 2011 : 98 % Objectif 2013 : 100 %</p> <p>Indicateur de succès</p>	<p>b).1 Programme établi à partir des résultats du Plan stratégique [1]</p>	<p><i>Publications en série</i></p> <p>a) Programme de travail biennal 2014-2015 (1)</p> <p>b) Cadre stratégique 2014-2015 (1)</p> <p>c) Plan stratégique et institutionnel à moyen terme 2014-2020 (1)</p> <p>d) Rapport sur la performance du programme pour la période biennale 2012-2013 (1)</p> <p><i>Publications isolées</i></p> <p>a) Rapports d'activité semestriels du Directeur exécutif sur la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel 2008-2013 et du programme de travail et du budget au Comité des représentants permanents (4)</p> <p><i>Services de contrôle interne</i></p> <p>a) Principales évaluations stratégiques (7)</p> <p>b) Enquête auprès du personnel sur l'efficacité administrative (1)</p>

Réalisations escomptées	Réalisations intermédiaires escomptées	Produits
ii) Pourcentage des recommandations fondées sur les audits des vérificateurs des comptes et du Bureau des services de contrôle interne mises en œuvre dans les délais requis	b).2 Application systématique de normes de qualité pour parvenir aux résultats attendus [2]	c) Rapports d'assurance de qualité sur les programmes (Comités d'examen des programmes) (4) d) Rapport d'évaluation des capacités internes de gestion axée sur les résultats (1)
Mesures de performance		<i>Administration générale</i>
Référence 2009 : 95 %		a) Outil pour mieux renforcer l'application des méthodes de gestion axée sur les résultats (1)
Estimation 2011 : 95 %		b) Base de données des programmes et projets (1)
Objectif 2013 : 95 %		c) Programmes de travail annuels d'Habitat (2)
Indicateur de succès		d) Base de données d'évaluation (dépositaire électronique des activités opérationnelles et normatives d'ONU-Habitat (1)
iii) Nombre d'inspections de conformité effectuées		<i>Cours de formations, séminaires et ateliers</i>
Mesures de performance		a) Programme intégré de renforcement des capacités dans la planification axée sur les résultats, la gestion, le suivi et l'évaluation des programmes (séminaires de formation, mentorat et apprentissage systématique sur le tas) (2)
Référence 2009 : 3 inspections		<i>Supports techniques</i>
Estimation 2011 : 4 inspections		a) Système d'institutionnalisation de la planification de programmes/projets axée sur les résultats (1)
Objectif 2013 : 4 inspections		<i>Services de contrôle interne</i>
		a) Rapport sur l'exécution du programme et des projets par rapport aux ressources financières allouées (4)
		b) Rapport d'évaluation de la conception et de la planification des programmes et projets (1)
		c) Rapports d'activité semestriels du Comité d'examen des projets (4)
		d) Rapports de contrôle et d'inspection fondés sur les risques (2)
		<i>Supports techniques</i>
		a) Outil de mise en œuvre et de suivi des projets (1)
		b) Actualisation de la base de données des programmes et projets (1)
		c) Programme et outils pour améliorer encore et suivre l'application des méthodes de gestion axée sur les résultats et d'établissement du budget (1)
		<i>Autres activités de fond</i>
		a) Coordination des comités d'examen des programmes et projets et appui à ces comités (1)

Réalisations escomptées	Réalisations intermédiaires escomptées	Produits
<p>Réalisation escomptée</p> <p>c) Disponibilité de ressources financières pour parvenir aux résultats du plan stratégique</p> <p>[Domaine d'intervention 6 du Plan]</p> <p>Indicateur de succès</p> <p>i) Pourcentage de ressources (affectées et non affectées) allouées aux activités prioritaires des domaines d'intervention du Plan</p> <p>Mesures de performance</p> <p>Référence 2009 : 61 % de ressources affectées, 80 % de ressources non affectées</p> <p>Estimation 2011 : 74 % de ressources affectées, 100 % de ressources non affectées</p> <p>Objectif 2013 : 95 % de ressources affectées, 100 % de ressources non affectées</p>	<p>c).1 Allocation de ressources aux résultats prioritaires du Plan stratégique [1]</p> <hr/> <p>c).2 Amélioration de l'intégrité des données financières [1]</p> <hr/> <p>c).3 Amélioration du suivi et du contrôle des activités du programme-budget et extrabudgétaires [2]</p>	<p><i>Supports techniques</i></p> <p>a) Alignement des budgets axés sur les résultats des programmes et projets sur les priorités du plan stratégique et institutionnel à moyen terme (1)</p> <p>b) Autorisations concernant l'allocation de ressources extrabudgétaires liées aux priorités du Plan (1)</p> <p><i>Services consultatifs</i></p> <p>a) Services consultatifs sur la planification des ressources et la gestion des programmes (1)</p> <p><i>Service des réunions</i></p> <p>a) Documentation d'appui au CCQAB (1)</p> <p><i>Publications isolées</i></p> <p>a) Rapports sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2012-2013 (4)</p> <p>b) Rapports financiers trimestriels détaillés pour le Comité des représentants permanents (8)</p> <p><i>Services de contrôle interne</i></p> <p>a) Rapports de gestion pour la direction (8)</p> <p>b) États financiers (2)</p> <hr/> <p><i>Publications isolées</i></p> <p>a) États financiers vérifiés du budget ordinaire, du budget de la Fondation, des activités de coopération technique et autres fonds spéciaux (2)</p> <hr/> <p><i>Services consultatifs</i></p> <p>a) Appui au contrôle budgétaire des crédits du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires (1)</p> <p>b) Appui à la gestion financière des programmes et projets sur le terrain (1)</p> <p>c) Services consultatifs aux clients sur l'application des règles, procédures et politiques de gestion financière (1)</p> <p><i>Supports techniques</i></p> <p>a) Tableau des effectifs (1)</p>

Ressources nécessaires (14 867 900 dollars)

Tableau 14 a)

Ressources nécessaires par source de financement

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			*Postes	
	2010-2011	Ajustement	2012-2013	2010-2011	2012-2013
Fondation, fonds à des fins générales					
Dépenses de personnel	3 083,7	33,6	3 117,3	12	12
Autres dépenses	3 109,2	(674,4)	2 434,8		
Total partiel	6 192,9	(640,8)	5 552,1	12	12
Budget ordinaire					
Dépenses de personnel	339,1	-	339,1	1	1
Autres dépenses	6,3	-	6,3		
Total partiel	345,4	-	345,4	1	1
Fondation, fonds à des fins spéciales					
Dépenses de personnel	6 930,8	(2 171,8)	4 759,0	30	21
Autres dépenses	1 423,8	(344,5)	1 079,3		
Total partiel	8 354,6	(2 516,3)	5 838,3	30	21
Coopération technique					
Dépenses de personnel	3 664,3	(698,6)	2 965,7	18	12
Autres dépenses	697,0	(530,6)	166,4		
Total partiel	4 361,3	(1 229,2)	3 132,1	18	12
Total	19 254,2	(4 386,3)	14 867,9	61	46

Note A : les postes ont été redéployés pour 2012-2013 afin de garantir que les ressources correspondent aux activités du programme de travail et pour répondre aux priorités et besoins importants et nouveaux du programme.

Note B : les postes financés par des fonds affectés (y compris des fonds d'affectation spéciale) ont été exclus des tableaux d'effectifs pour 2012-2013. Il s'agit de postes temporaires et leur grade est soumis à des changements fréquents en fonction des besoins des activités de projet et de programme.

142. Le montant du budget proposé pour l'appui au programme est estimé à 14,9 millions de dollars, comme l'indiquent les tableaux 14 a) et 14 b), dont 5,6 millions proviendront des contributions à des fins générales de la Fondation, 345 400 dollars du budget ordinaire, 5,8 millions des contributions à des fins spéciales de la Fondation et 3,1 millions du Fond de coopération technique. La Division de l'appui au programme comprend les services et sections suivants : Bureau du Directeur (qui comprend le Groupe juridique), le Groupe de la planification et de la coordination du programme, la Section de l'appui à la gestion et la Section de l'appui au programme.

1. Fondation, fonds à des fins générales

143. Le montant de 3,1 millions de dollars assure le maintien de 12 postes, et comprend un montant réduit de 2,4 millions pour les autres dépenses nécessaires pour les activités décrites dans cette section qui comprend les postes suivants : consultants et experts, voyages du personnel, services contractuels y compris la mise en œuvre assurée par des partenaires, dépenses générales de fonctionnement, fournitures et accessoires, mobilier et matériel et les remboursements au titre des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi.

144. La répartition des postes est la suivante : trois (un D-1, un P-3, un agent local) au Bureau du Directeur, deux (un P-5, un P-4) au Groupe de la planification et de la coordination du programme, six (un P-5, deux P-4, trois agents locaux) à la Section de l'appui à la gestion et un (agent local) à la Section de l'appui au programme.

2. Budget ordinaire

145. Le montant de 345 400 dollars assure le maintien d'un poste (un P-4) à la Section de l'appui au programme et 6 300 dollars sont alloués aux autres dépenses correspondant aux dépenses générales de fonctionnement, fournitures et accessoires et mobilier et matériel. Les ressources nécessaires ont été maintenues au même niveau en attendant les conclusions de l'examen des propositions qui seront

soumises à l'Assemblée générale pour approbation dans le cadre du programme-budget des Nations Unies pour 2012-2013.

3. Fondation, fonds à des fins spéciales

146. Le montant de 5,8 millions de dollars se rapporte au compte d'appui au programme pour appuyer les activités décrites ci-dessus conformément aux tendances passées et aux prévisions des ressources nécessaires pour ce sous-programme.

4. Coopération technique

147. Le montant de 3,1 millions de dollars se rapporte au compte d'appui au programme pour appuyer les activités de coopération technique au niveau des pays conformément aux tendances passées et aux prévisions des ressources nécessaires pour ce sous-programme.

Tableau 14 b)

Prévisions des ressources par catégorie et unité administrative : Division de l'appui au programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			*Postes	
	2010-2011	Ajustement	2012-2013	2010-2011	2012-2013
A. Bureau du Directeur (y compris services juridiques)					
Fondation, fonds à des fins générales					
Dépenses de personnel	791,4	39,7	831,1	3	3
Autres dépenses	797,9	(148,9)	649,0		
<i>Total partiel</i>	<i>1 589,3</i>	<i>(109,2)</i>	<i>1 480,1</i>	<i>3</i>	<i>3</i>
Fondation, fonds à des fins spéciales					
	741,2	(46,7)	694,5	4	2
Coopération technique	197,3	(13,3)	184,0	1	1
Total partiel	2 527,8	(169,2)	2 358,6	8	6
B. Coordination et planification du programme					
Fondation, fonds à des fins générales					
Dépenses de personnel	709,9	31,7	741,6	2	2
Autres dépenses	715,8	(136,5)	579,3		
<i>Total partiel</i>	<i>1 42,7</i>	<i>(104,8)</i>	<i>1 320,9</i>	<i>2</i>	<i>2</i>
Fondation, fonds à des fins spéciales					
	122,1	17,1	139,2	1	1
Total partiel	1 547,8	(87,7)	1 460,1	3	3
C. Appui à la gestion					
Fondation, fonds à des fins générales					
Dépenses de personnel	1 345,2	85,2	1 430,4	6	6
Autres dépenses	1 356,3	(239,0)	1 117,3		
<i>Total partiel</i>	<i>2 701,5</i>	<i>(153,8)</i>	<i>2 547,7</i>	<i>6</i>	<i>6</i>
Fondation, fonds à des fins spéciales					
	1 933,5	(342,0)	1 591,5	13	9
Total partiel	4 635,0	(495,8)	4 139,2	19	15
D. Appui au programme					
Fondation, fonds à des fins générales					
Dépenses de personnel	237,2	(123,0)	114,2	1	1
Autres dépenses	239,2	(150,0)	89,2		
<i>Total partiel</i>	<i>476,4</i>	<i>(273,0)</i>	<i>203,4</i>	<i>1</i>	<i>1</i>

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars)			*Postes	
	2010-2011	Ajustement	2012-2013	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire	345,4	-	345,4	1	1
Fondation, fonds à des fins spéciales	5 557,8	(2 144,7)	3 413,1	12	9
Coopération technique	4 164,0	(1 215,9)	2 948,1	17	11
Total partiel	10 543,6	(3 633,6)	6 910,0	31	22
Total	19 254,2	(4 386,3)	14 867,9	61	46

Note A : les postes ont été redéployés pour 2012-2013 afin de garantir que les ressources correspondent aux activités du programme de travail et de répondre aux priorités et besoins importants et nouveaux du programme.

Note B : les postes financés par des fonds affectés (y compris des fonds d'affectation spéciale) ont été exclus des tableaux d'effectifs pour 2012-2013. Il s'agit de postes temporaires et leur grade est soumis à des changements fréquents en fonction des besoins des activités de projet et de programme.

Annexe I

Textes portant autorisation des travaux

Résolutions de l'Assemblée générale

S-25/2	Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire
53/242	Rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains
55/2	Déclaration du Millénaire
56/206	Renforcement du mandat et du statut de la Commission des établissements humains ainsi que du statut, du rôle et des attributions du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
57/270 B	Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social
57/275	Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
58/217	Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie » (2005-2015)
58/269	Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005 (sous-programmes 1, 2 et 3)
60/124	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (sous-programmes 1 et 3)
60/125	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement (sous-programmes 1 et 3)
60/196	Catastrophes naturelles et vulnérabilité (sous-programmes 1 et 3)
61/131	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
61/200	Catastrophes naturelles et vulnérabilité
62/91	Renforcement des secours d'urgence et des activités de relèvement, de reconstruction et de prévention à la suite du tsunami catastrophique survenu dans l'océan Indien
62/92	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
63/281	Changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité
64/135	Mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
64/136	Rôle des coopératives dans le développement social
64/141	Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
64/193	Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement)
64/199	Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
64/200	Stratégie internationale de prévention des catastrophes

- 64/207 Applications des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 64/213 Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 64/216 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté
- 64/236 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durabl

Résolutions, décisions et conclusions concertées du Conseil économique et social

- 2002/1 Conclusions concertées 2002/1 : comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire
- 2003/62 Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat
- 2005/48 Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies
- 2007/250 Document examiné par le Conseil économique et social au titre des questions économiques et environnementales : établissements humains
- 2009/238 Établissements humains

Résolutions du Conseil d'administration

- 19/5 Réalisation et suivi de l'objectif de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies consistant à améliorer la vie des habitants de taudis
- 19/6 Approvisionnement en eau et assainissement des villes
- 19/10 Liens entre les zones urbaines et rurales et urbanisation durable
- 19/13 Renforcement de la participation des jeunes aux travaux d'ONU-Habitat
- 19/16 Rôle et droits des femmes dans le développement des établissements humains et l'assainissement des taudis
- 20/1 Les jeunes et les établissements humains
- 20/6 Meilleures pratiques, bonnes politiques et législation facilitatrice pour appuyer une urbanisation durable et la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus
- 20/7 Parité hommes-femmes dans le développement des établissements humains
- 20/10 Forum urbain mondial
- 21/1 Projet de programme de travail et de budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour 2008-2009
- 21/2 Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013
- 21/9 Droits des femmes à la terre et à la propriété et accès aux ressources
- 22/4 Épanouissement de la jeunesse urbaine

Sous-programme 1

Logement et développement durable des établissements humains

Résolutions du Conseil d'administration

- | | |
|-------|---|
| 19/3 | Campagnes mondiales sur la sécurité d'occupation et la gouvernance urbaine |
| 19/4 | Coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement |
| 19/12 | Décentralisation et renforcement des autorités locales |
| 20/16 | Amélioration de la participation de la société civile à la gouvernance locale |
| 20/18 | Décentralisation et renforcement des autorités locales |
| 20/20 | Treizième session de la Commission du développement durable |
| 21/3 | Directives sur la décentralisation et le renforcement des pouvoirs des autorités locales |
| 21/5 | Développement durable des établissements humains de l'Arctique |
| 22/1 | Troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable |
| 22/3 | Villes et changements climatiques |
| 22/8 | Lignes directrices concernant l'accès aux services de base pour tous |

Sous-programme 2

Suivi du Programme pour l'habitat

Résolutions de l'Assemblée générale

- | | |
|--------|--|
| 34/114 | Rapport sur la situation des établissements humains dans le monde et rapports périodiques sur la coopération et l'assistance internationales dans le domaine des établissements humains |
| 55/194 | Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) |
| 59/248 | Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement |
| 64/130 | Politiques et programmes mobilisant les jeunes |
| 64/141 | Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale |

Résolutions du Conseil économique et social

- | | |
|---------|---|
| 2001/22 | Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU : mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat |
|---------|---|

Résolutions du Conseil d'administration

- | | |
|-------|--|
| 19/10 | Liens entre les zones urbaines et rurales et urbanisation durable |
| 19/13 | Renforcement de la participation des jeunes aux travaux d'ONU-Habitat |
| 21/6 | Épanouissement de la jeunesse urbaine |
| 21/9 | Droits des femmes à la terre et à la propriété et accès aux ressources |
| 22/4 | Épanouissement de la jeunesse urbaine |
| 22/6 | Prix d'honneur d'habitat |

Sous-programme 3

Coopération régionale et technique

Résolutions de l'Assemblée générale

- | | |
|--------|---|
| 59/243 | Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale |
| 59/250 | Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies |
| 64/129 | Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés en Afrique |

Résolutions du Conseil d'administration

- | | |
|-------|--|
| 19/7 | Coopération régionale et technique |
| 19/15 | Pays à économie en transition |
| 19/18 | Développement des établissements humains dans les territoires palestiniens occupés |
| 20/14 | Programme spécial pour les établissements humains en faveur du peuple palestinien |
| 20/15 | Responsables de programme d'habitat et bureaux régionaux |
| 20/17 | Évaluation et reconstruction à la suite de conflits et de catastrophes naturelles ou causées par l'homme |

Sous-programme 4

Financement des établissements humains

Résolutions de l'Assemblée générale

- | | |
|----------------|---|
| 3327
(XXIX) | Création de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains |
| 63/229 | Rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté |

Résolutions du Conseil d'administration

- | | |
|-------|---|
| 19/11 | Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains |
| 20/11 | Renforcement du Fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains |
| 21/4 | Principes directeurs pour l'accès aux services de base pour tous |
| 21/7 | Mesures d'encouragement durable en faveur d'un partenariat public-privé pour amener le secteur privé à investir largement dans le logement destiné aux groupes à faible revenu |
| 21/8 | Fonds ou mécanisme de financement africain pour la prévention et l'amélioration des taudis |
| 21/10 | Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : mécanismes expérimentaux de financement de logements et d'infrastructures accessibles aux pauvres |
| 22/2 | Financement de logements abordables |
| 22/8 | Lignes directrices concernant l'accès aux services de base pour tous |

Annexe II

Tableau sur la collaboration interne et externe de présentation des résultats du plan stratégique et institutionnel à moyen terme

A. Sous-programme 1. Logement et développement des établissements humains

Réalisations escomptées	Réalisations intermédiaires escomptées	Unité responsable	Partenaires internes	Partenaires externes
1. L'amélioration des politiques, des dispositions législatives et des stratégies favorise une planification, une gestion et une gouvernance urbaines sans exclusive <i>[Domaine d'intervention 2 du Plan]</i>	1.1 Amélioration de l'analyse des politiques [3]	Service du développement urbain, Service de la planification de l'environnement urbain/TCBB	RTCD, Division mondiale (Service du logement), Groupe de l'égalité des sexes, Section des partenaires et de la jeunesse	OIT, UNITAR, FIDA, PNUE et Banque mondiale, UCLG, AMSCHUD, APMCHUD, PNUD, ISDR, PNUE, CCNUCC, CDB, CDD
	1.2 Amélioration des politiques de sensibilisation, notamment par le biais d'une campagne [2]	Service du développement urbain/Service de la planification de l'environnement urbain, TCBB, Programme de gestion des catastrophes	HSFD (Service de l'eau, de l'assainissement et des infrastructures)	
	1.3 Plus large application de meilleures pratiques politiques [1]	Service du développement urbain/Service de la planification de l'environnement urbain, TCBB, Programme de gestion des catastrophes	RTCD, MRD, (Service du développement socio-économique urbain), Direction exécutive & gestion, (ISS, Groupe sur le Forum urbain mondial)	
	1.4 Politiques et stratégies efficaces en matière de planification, gestion et gouvernance urbaines, notamment dans le contexte des établissements humains sujets à des crises et sortant d'une crise [1]		RTCD, Bureau du Directeur exécutif, HSFD	
2. Le renforcement des institutions favorise une urbanisation durable <i>[Domaine d'intervention 2 du Plan]</i>	2.1 Renforcement des structures et processus de planification, gestion et gouvernance urbaines de l'organisation [2]	TCBB, Service de la planification de l'environnement urbain	RTCD, MRD, (Groupe de l'égalité des sexes, Section des partenaires et de la jeunesse, Service du développement socio-économique urbain)	OIT, PNUD, OMS UNODC, UNITAR UNESCO, UCLG Banque mondiale, PNUE, ICLEI Institutions nationales de formation des pouvoirs locaux, universités partenaires
	2.2 Amélioration des compétences et renforcement de la base de ressources humaines en matière de planification, gestion et gouvernance urbaines [2]	TCBB, Service du développement urbain, Service de la planification de l'environnement urbain	RTCD, MRD, (Groupe de l'égalité des sexes, Section partenaire & jeunesse, Service du développement socio-économique urbain)	

Réalisations escomptées	Réalisations intermédiaires escomptées	Unité responsable	Partenaires internes	Partenaires externes
	2.3 Amélioration du développement d'outils de planification, gestion et gouvernance urbaines, de l'accès à ces outils et de leur application [2]	Service du développement urbain, TCBB, Service de la planification de l'environnement urbain		
3. Les villes mettent en œuvre une planification, une gestion et une gouvernance urbaines sans exclusive <i>[Domaine d'intervention 2 du Plan]</i>	3.1 Amélioration de la planification de mesures d'inclusion [2]	Service du développement urbain, Service de la planification de l'environnement urbain, TCBB	RTCD, MRD (Groupe de l'égalité des sexes, Section des partenaires et de la jeunesse, Service du développement socio-économique urbain)	UA, PNUD, UNITAR Association internationale des urbanistes (AIU), PNUE, Banque mondiale, FEM, ICLEI, CDB, Convention de Ramsar
	3.2 Amélioration de partenariats stratégiques en matière de planification, gestion et gouvernance urbaines [2]	Service du développement urbain, Service de la planification de l'environnement urbain, TCBB		
	3.3 Amélioration de la gestion des ressources financières aux fins de la planification, de la gestion et de la gouvernance urbaines [2]	Service du développement urbain, Service de la planification de l'environnement urbain, TCBB	RTCD, HSF	
	3.4 Amélioration des capacités d'application des principes de planification, gestion et gouvernance urbaines, notamment dans le contexte d'établissements humains sujets à des crises et sortant d'une crise [1]			
4. De meilleures politiques d'accès à la terre et au logement sont mises en œuvre, et la sécurité d'occupation est renforcée <i>[Domaine d'intervention 3 du Plan]</i>	4.1 Amélioration des connaissances des gouvernements et des partenaires du Programme pour l'habitat en matière de politiques et de programmes innovants dans les secteurs foncier et du logement [2]	Service du logement	Division mondiale (TCBB, Service du logement, Service de la planification de l'environnement urbain) HSF, Direction exécutive & gestion (ISS), MRD (Section des partenaires et de la jeunesse, Groupe de l'égalité des sexes)	Banque mondiale, CEA, FAO, LPI (Land Policy Initiative), AGRA, FIG, CRDI, PNUE, Commission Huairou, GTZ, CESAP, HCDH, IHS, Coalition intl. pour l'habitat, Institut Lincoln pour les politiques foncières, Centre pour le financement de logements abordables en Afrique – Fonds FinMark, N-AERUS, Rapporteur spécial pour un logement décent, composante du droit à un niveau de vie satisfaisant, et pour le droit à la non discrimination dans ce contexte
	4.2 Amélioration de l'aptitude des gouvernements et des partenaires du Programme pour l'habitat à promouvoir des méthodes de construction de logements durables et résistants aux dangers [2]	Service du logement		
	4.3 Amélioration de la capacité des gouvernements et des partenaires du Programme pour l'habitat à mettre en œuvre des politiques relatives à la terre et au	Service du logement	Division mondiale (Programme de gestion des catastrophes, Programme Villes plus sûres, TCBB)	

Réalisations escomptées	Réalisations intermédiaires escomptées	Unité responsable	Partenaires internes	Partenaires externes
	logement [1]		MRD (Section des partenaires et de la jeunesse, Groupe de l'égalité sexes) Directeur exécutif & gestion (ISS)	
	4.4 Renforcement des connaissances des gouvernements et partenaires du Programme pour l'habitat en matière d'égalité des droits à la terre et au logement [2]	Service du logement		
	4.5 Renforcement de la capacité des gouvernements et des partenaires du Programme pour l'habitat à appliquer l'égalité des droits à la terre et au logement [1]	Service du logement	Division mondiale (TCBB, Service du développement urbain, Service de la planification de l'environnement urbain), RTCD, Directeur exécutif & gestion (ISS) MRD (Section des partenaires et de la jeunesse, Groupe de l'égalité sexes, OMU) RTCD	
	4.6 Amélioration de la capacité des gouvernements et des partenaires du Programme pour l'habitat à traiter efficacement les problèmes relatifs au logement, à la terre et à la propriété dans le contexte de pays sujets à des crises et sortant d'une crise [1]	Service du logement		
	4.7 Utilisation d'autres méthodes que les expulsions forcées par les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat [2]	Service du logement		
5. Des politiques d'aménagement des taudis et de lutte contre leur apparition sont mises en œuvre <i>[Domaine d'intervention 3 du Plan3]</i>	5.1 Amélioration des connaissances des gouvernements et des partenaires du Programme pour l'habitat sur l'aménagement des taudis et la lutte contre leur apparition [2]	Service du logement	HSFD, Division mondiale (TCBB, Service du développement urbain), MRD (OMU, Groupe de l'égalité sexes, Section des partenaires et de la jeunesse)	Institut de la Banque mondiale, GTZ, Banque interaméricaine de développement, Institut sur le logement et le développement urbain
	5.2 Renforcement de la capacité des gouvernements et des partenaires du Programme pour l'habitat à élaborer des politiques et stratégies d'aménagement des	Service du logement		

Réalizations escomptées	Réalizations intermédiaires escomptées	Unité responsable	Partenaires internes	Partenaires externes
	5.3 taudis et de lutte contre leur apparition [2] Appui aux gouvernements et partenaires du Programme pour l'habitat pour la mise en œuvre des politiques et stratégies d'amélioration des taudis et de lutte contre leur apparition [1]			

B. Sous-programme 2. Suivi du Programme pour l'habitat

Réalisations escomptées	Réalisations intermédiaires escomptées	Unité responsable	Partenaires internes	Partenaires externes
<p>1. Amélioration de la sensibilisation, à l'échelle locale, nationale et mondiale, aux conditions et questions liées à l'urbanisation durable</p> <p><i>[Domaine d'intervention 1 du Plan]</i></p>	<p>1.1 Diffusion effective d'informations factuelles sur les questions urbaines, plus particulièrement celles relatives au transport urbain durable et à la contribution des villes à l'économie [1]</p> <p>1.2 Plus large utilisation d'informations factuelles dans la planification des politiques urbaines [1]</p>	<p>Service de la surveillance des villes</p> <p>Service analyse des politiques urbaines</p>	<p>Directeur exécutif & gestion (ISS), Division mondiale (TCBB, Service du développement urbain, Service de la planification de l'environnement urbain), RTCD, HSF (Service de l'eau, de l'assainissement et des infrastructures), MRD (Section des partenaires et de la jeunesse, Groupe de l'égalité des sexes)</p> <p>HSFD (Service du financement urbain), RTCD, Division mondiale (Service du logement)</p> <p>Groupe du Forum urbain mondial et Groupe des relations avec la presse et les médias</p>	<p>Universités</p> <p>Centres de recherche</p> <p>Médias</p> <p>Pouvoirs (locaux, centraux et régionaux)</p> <p>OMS, UNICEF, FNUAP, Banque mondiale</p>
<p>2. Les partenaires du Programme pour l'habitat participent activement à la formulation de politiques d'urbanisation durable</p> <p><i>[Domaine d'intervention 1 du Plan]</i></p>	<p>2.1 Une plus grande sensibilisation conduit à une plus large participation des partenaires du Programme pour l'habitat [1]</p> <p>2.2 Engagement des partenaires du Programme pour l'habitat à respecter les normes et les principes convenus d'urbanisation durable [2]</p> <p>2.3 Renforcement des capacités des partenaires du Programme pour l'habitat pour mieux suivre l'application des politiques par les gouvernements [3]</p>	<p>Section des partenaires et de la jeunesse, Groupe de l'égalité des sexes</p>	<p>Division mondiale (Villes plus sûres, TCBB, Service du logement, Service de la planification de l'environnement urbain (Service de l'eau, de l'assainissement et des infrastructures), RTCD, MRD (OMU, Service de l'analyse des politiques et des meilleures pratiques, Service du développement socio-économique urbain) Directeur exécutif & gestion (Groupe de la mobilisation des ressources, ISS)</p>	<p>ONU-Femmes, OIT, Human Commission Centre for Women, HIC, UNDESA, UNICEF, UNESCO, Center on Housing Rights and Evictions (COHRE), Shack/Slum Dwellers International</p>
<p>3. Meilleur suivi de la situation et des tendances concernant l'urbanisation durable</p> <p><i>[Domaine d'intervention 1 du Plan]</i></p>	<p>3.1 Amélioration de la capacité de mise en œuvre des systèmes urbains de suivi [2]</p> <p>3.2 Augmentation de la demande des données factuelles en matière d'élaboration de</p>	<p>Observatoire mondial urbain</p>	<p>RTCD, Division mondiale (Service du développement urbain, Service du logement), HSF</p>	<p>FNUAP, CESAO, Joint Research Centre, CEA, Bureaux nationaux de statistiques</p>

Réalisations escomptées	Réalisations intermédiaires escomptées	Unité responsable	Partenaires internes	Partenaires externes
<i>Plan]</i>	politiques et de pratiques, notamment des données ventilées par sexe et par âge [1]		(Serv. eau, assainissement et infrastructures)	
4. Meilleure sensibilisation des gouvernements et des partenaires du Programme pour l'habitat au rôle du développement économique et des systèmes financiers des zones urbaines dans la lutte contre la pauvreté et dans la mise en place d'établissements humains durables <i>[Domaines d'intervention 2 et 5 du Plan]</i>	4.1 Augmentation de la demande de données sur le développement économique durable et les systèmes et politiques de financement [1]	Service du développement socio-économique urbain	RTCD, HSF MRD	CESAP, CEA
	4.2 Amélioration des capacités de développement et de financement durables de l'économie urbaine [3]		Division mondiale (Service développement urbain, TCBB), HSF (Service du financement urbain), MRD (Groupe de l'égalité des sexes) Directeur exécutif & gestion (ISS)	

C. Sous-programme 3. Coopération régionale et technique

Réalisations escomptées	Réalisations intermédiaires escomptées	Unité responsable	Partenaires internes	Partenaires externes
1. Renforcement des politiques d'urbanisation durable du niveau local au niveau régional <i>[Domaines d'intervention 1 et 2 du Plan]</i>	1.1 Amélioration de l'accent mis au niveau national sur les politiques d'urbanisation durable [1]	RTCD	Division mondiale, RTCD, MRD	Pouvoirs publics nationaux, autorités locales, organismes régionaux, conférences ministérielles, PNUD, équipes de pays des Nations Unies
	1.2 Amélioration des capacités des bureaux régionaux et des responsables de programme d'Habitat à mettre en place et gérer des forums urbains nationaux dans le cadre du Service des conseils techniques [1]	RTCD	Division mondiale (Service du développement urbain, TCBB, Service de la planification de l'environnement urbain), MRD (Groupe de l'égalité des sexes, Section des partenaires et de la jeunesse)	
	1.3 Plus grande sensibilisation aux instruments de planification de l'urbanisation durable au niveau national [2]	RTCD	Division mondiale (Service du développement urbain, TCBB, Service de la planification de l'environnement urbain), MRD (Groupe de l'égalité des sexes, Section des partenaires et de la jeunesse) Directeur exécutif & gestion (ISS)	
	1.4 Adaptation et application des directives internationales sur la décentralisation dans le	RTCD		

Réalisations escomptées	Réalisations intermédiaires escomptées	Unité responsable	Partenaires internes	Partenaires externes
	Service des conseils techniques [1]			
2. Amélioration de la planification, de la gestion et de la gouvernance urbaines à l'échelle nationale et locale <i>[Domaine d'intervention 2 du Plan]</i>	2.1 Amélioration des capacités de gouvernance urbaine aux niveaux national et local [2] 2.2 Amélioration de la collaboration entre les pays et ONU-Habitat dans le cadre de programmes de reconstruction après des conflits ou des catastrophes [1]	RTCD RTCD	Division mondiale (Programme de gestion des catastrophes, Service du logement, Service du développement urbain, TCBB) Division mondiale (Service du développement urbain, Programme de gestion des catastrophes, Service du logement, TCBB)	Gouvernements, pouvoirs locaux, organismes régionaux, conférences ministérielles, PNUD, équipes de pays des Nations Unies
3. Meilleur accès à la terre et au logement <i>[Domaine d'intervention 3 du Plan]</i>	3.1 Renforcement des capacités des gouvernements et des partenaires du Programme pour l'habitat pour garantir un meilleur accès aux services relatifs à la terre et au logement [2]	RTCD	Division mondiale (Service du logement, TCBB, Service du développement urbain), MRD (Groupe de l'égalité des sexes, Section des partenaires et de la jeunesse)	Pouvoirs publics nationaux, autorités locales, organismes régionaux, conférences ministérielles
4. Accès plus large à des équipements et services de base respectueux de l'environnement, notamment pour les populations non ou insuffisamment desservies <i>[Domaine d'intervention 4 du Plan]</i>	4.1 Amélioration de la fourniture de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et de gestion des déchets solides [2] 4.2 Adaptation et application des directives internationales sur l'accès aux services de base [1]	RTCD RTCD	HSFD (Service de l'eau, de l'assainissement et des infrastructures, Service du financement urbain), Division mondiale (Service du logement, TCBB), MRD (Groupe de l'égalité des sexes) Division mondiale (TCBB), HSFD (Service de l'eau, de l'assainissement et des infrastructures), MRD (Groupe de l'égalité des sexes, Section des partenaires et de la jeunesse), Directeur exécutif & gestion (ISS)	Pouvoirs publics nationaux, autorités locales, organismes régionaux, conférences ministérielles

D. Sous-programme 4. Financement des établissements humains

Réalisations escomptées	Réalisations intermédiaires escomptées	Unité responsable	Partenaires internes	Partenaires externes
1. Renforcement de l'efficacité des prestataires institutionnels de services publics urbains de base <i>[Domaine d'intervention 4 du Plan]</i>	1.1 Amélioration de l'accès à des services publics urbains de base respectueux de l'environnement [1]	Service de l'eau, de l'assainissement et des infrastructures	RTCD, Division mondiale (TCBB, Service de la planification de l'environnement urbain, Service du développement urbain), MRD (Groupe de l'égalité des sexes), Division de l'appui au programme RTCD, MRD (Service du développement socio-économique urbain), Division mondiale (TCBB, Service du logement, Service de la planification de l'environnement urbain, Service du développement urbain), Directeur exécutif & gestion (ISS), MRD (OMU, Groupe de l'égalité des sexes, Section des partenaires et de la jeunesse)	BAFD, BAD, Banque interaméricaine de développement, Banque européenne d'investissement, Coca Cola, BASF, Lane Xang Minerals Limited au Népal, Gender and Water Alliance Association intl. pour l'eau, Alliance mondiale des opérateurs du secteur de l'eau, Cap-Net, Transparency International, IBNET, UE, UN-Water Decade Prog. on Capacity Dev. (UNW-DPC), UN Office to Support the International Decade for Action « Water for life » 2005-2015 (UNO-IDfA), USAID, Association nationale des prestataires de services d'eau et d'assainissement du Mexique (ANEAS), National Water and Sewerage Corporation de l'Ouganda Google, Fondation Bill & Melinda Gates, UNICEF, OMS, PNUD, JICA, GTZ, WaterAid, International Institute for Geo-Information Science and Earth Observation (ITC)
	1.2 Amélioration des capacités des prestataires de services [2]			
	1.3 Décisions fondées sur des mécanismes améliorés de suivi de la fourniture de services [2]			
2. La demande de services publics urbains de base efficaces et respectueux de l'environnement émanant des usagers est satisfaite <i>[Domaine d'intervention 4 du Plan]</i>	2.1 Amélioration des connaissances relatives aux droits aux services urbains de base [1]	Service de l'eau, de l'assainissement et des infrastructures	RTCD (ROAAS, ROAP), Division mondiale, (Service du développement urbain, Service du logement, Division mondiale (TCBB, Service de la planification de l'environnement urbain), Directeur exécutif & gestion (ISS)	HCDH, Green Cross International, American Association for the Advancement of Science, COHRE Projet WET, Centre africain de recherche sur la population et la
	2.2 Mise en place de normes et pratiques respectueuses de l'environnement [3]			

Réalisations escomptées	Réalisations intermédiaires escomptées	Unité responsable	Partenaires internes	Partenaires externes
	2.3 Utilisation de pratiques de consommation durable [3]	infrastructures Service de l'eau, de l'assainissement et des infrastructures	TCBB, Service du développement urbain, Service du logement) Directeur exécutif & gestion (ISS) RTCD (ROAP) Division mondiale (Service de la planification de l'environnement urbain, Service du développement urbain. Service du logement, TCBB), Directeur exécutif & gestion (ISS), MRD (OMU, Groupe de l'égalité des sexes, Section des partenaires et de la jeunesse)	santé, Banque mondiale Projet WET, Centre africain de recherche sur la population et la santé, Banque mondiale
3. Investissement accru dans l'offre de logement abordable ou social et les équipements connexes <i>[Domaine d'intervention 4 du Plan]</i>	3.1 Création de mécanismes durables de crédit renouvelable et de prêt [1] 3.2 Institutions financières locales en mesure de faciliter l'amélioration des taudis grâce à une combinaison de moyens de financement commerciaux et communautaires et à des partenariats entre les gouvernements, les communautés et le secteur privé [2] 3.3 Mécanismes efficaces d'assistance technique aux banques, aux institutions de microfinance et aux collectivités en matière de financement du logement [1]	Service du financement urbain Service du financement urbain Service du financement urbain	Division de l'appui au programme, RTCD, Directeur exécutif & gestion (ISS, Groupe des relations avec la presse et les médias) Division mondiale (Service du logement, Service du développement urbain, TCBB), Directeur exécutif & gestion (ISS), MRD (OMU, Groupe de l'égalité des sexes, Section des partenaires et de la jeunesse, Service du développement socio-économique urbain) RTCD	Autorités municipales nationales et institutions financières nationales Habitat for Humanity International, Shack/Slum Dwellers International, DFCU Bank, Azania Bank Affordable Mortgage and Loan Corporation (AMAL), Société financière internationale, Initiatives Villes pour le Millénaire, CHF International
4. Augmentation des activités liées aux finances locales et au financement du logement abordable <i>[Domaine d'intervention 5 du Plan]</i>	4.1 Programmes gouvernementaux cibles à l'appui de logements abordables et d'activités d'amélioration des taudis [2] 4.2 Jouer le rôle de catalyseur des institutions locales pour fournir un accès aux services financiers et au financement des services de base [3]	Service du financement urbain Service du financement urbain	Division mondiale (Service du logement, TCBB), RTCD, MRD, HFSD (Service de l'eau, de l'assainissement et des infrastructures), MRD (Groupe de l'égalité des sexes) Division mondiale (Service du logement, TCBB); MRD (Groupe de l'égalité	Autorités municipales et nationales et institutions financières nationales. DFCU Bank, Habitat for Humanity International, Shack/Slum Dwellers International, Azania Bank, Initiative Villes pour le Millénaire, CHF International Affordable Mortgage and Loan Corporation (AMAL), Société

Réalisations escomptées	Réalisations intermédiaires escomptées	Unité responsable	Partenaires internes	Partenaires externes
	4.2 Jouer le rôle de catalyseur des institutions locales pour fournir un accès aux services financiers et au financement des services de base [3]	Service du financement urbain	des sexes, Service du développement socio-économique urbain, OMU, Section des partenaires et de la jeunesse) RTCD, Directeur exécutif & gestion (ISS)	financière internationale
	4.3 Systèmes efficaces d'éducation et de protection des consommateurs en matière de financement du logement [3]	Service du financement urbain	Division mondiale (TCBB), RTCD, MRD (Service du développement socio-économique urbain, Groupe de l'égalité des sexes) Directeur exécutif & gestion (ISS)	

E. Direction exécutive et gestion

Réalisations escomptées	Réalisations intermédiaires escomptées	Unité responsable	Partenaires internes	Partenaires externes
1. Renforcement de la cohérence des politiques en matière de gestion des activités du système des Nations Unies concernant les établissements	1.1 Questions relatives aux établissements humains dûment prises en compte dans les réunions et conférences internationales et intergouvernementales [1] 1.2 Amélioration de la sensibilisation et de la participation des partenaires du Programme pour l'habitat à des activités de plaidoyer et à la formulation des politiques [1]	Bureau du Directeur exécutif, Section des services de l'information	Toutes les divisions	
2. Amélioration des délais de présentation de la documentation et des rapports de performance aux organes directeurs	2.1 Mise en place de systèmes de suivi de l'information pour garantir que toute la correspondance et la documentation internes et externes sont présentées ou reçoivent réponse en temps utile. [3]	Bureau du Directeur exécutif	Toutes les divisions	
3. Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les sexes pour le personnel ayant les qualifications et l'expérience requises	3.1 Programme actif pour encourager les candidats qualifiés, en tenant particulièrement compte de l'équilibre entre les sexes et les régions, à se présenter à des postes d'ONU-Habitat [1]	Bureau du Directeur exécutif/Division de l'appui au programme	Toutes les divisions	
4. Recrutement et placement du personnel en temps utile	4.1 Mise en place d'un système efficace de gestion des ressources humaines et d'établissement de rapports [3]	Bureau du Directeur exécutif/ Division de l'appui au programme	Toutes les divisions	
5. Application des principes de	5.1 Programmes élaborés à partir des résultats du	Bureau du Directeur exécutif	Toutes les divisions	

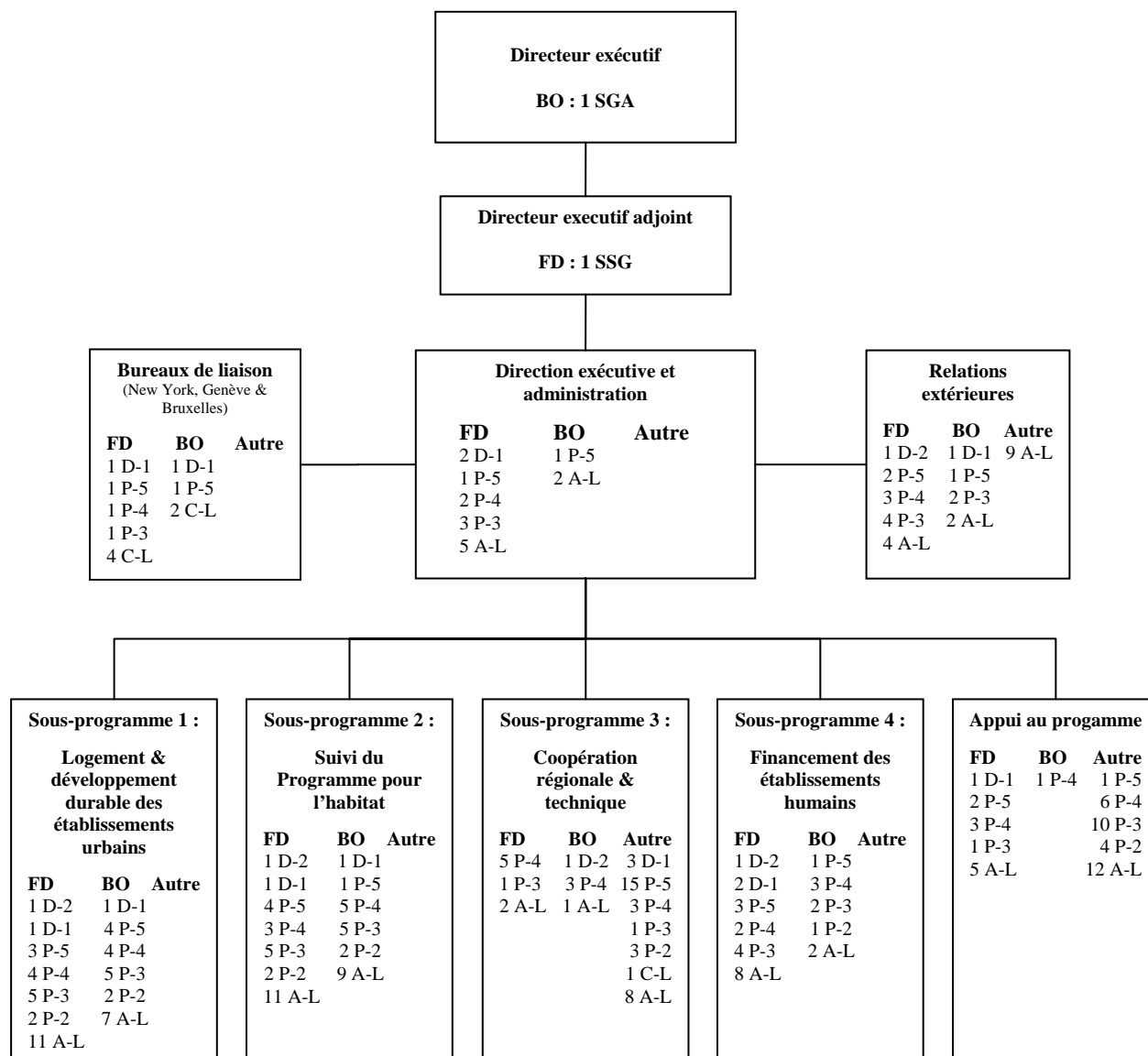
Réalisations escomptées	Réalisations intermédiaires escomptées	Unité responsable	Partenaires internes	Partenaires externes
la gestion axée sur les résultats <i>[Domaine d'intervention 6 du Plan]</i>	5.2 plan stratégique et institutionnel à moyen terme [1] 5.3 Les mesures de performance et l'évaluation orientent la prise de décision et la programmation [1] 5.3 Application systématique de normes de qualité pour parvenir aux résultats attendus [2]	Division de l'appui au programme, Suivi & évaluation Division de l'appui au programme		
6. Disponibilité des ressources financières nécessaires pour parvenir aux résultats du plan stratégique et institutionnel <i>[Domaine d'intervention 6 du Plan]</i>	6.1 Mobilisation effective de ressources pour parvenir aux résultats du Plan [2] 6.2 Allocation de ressources aux résultats prioritaires du Plan dans le cadre d'un système transparent [2]	Groupe de la mobilisation des ressources/Bureau du Directeur exécutif Division de l'appui au programme/Bureau du Directeur exécutif	Toutes les divisions	
7. Gestion efficace du programme de travail.	7.1 Systèmes de gestion des connaissances effectivement utilisés [1] 7.2 Délégation de pouvoirs au sein d'un cadre de responsabilisation [3] 7.3 Application de méthodes commerciales efficaces [2] 7.4 Compétences du personnel en rapport avec le Plan [2]	Bureau du Directeur exécutif Division de l'appui au programme/Bureau du Directeur exécutif Division de l'appui au programme	Toutes les divisions Toutes les divisions	
8. Alignement de l'institution pour obtenir les résultats du Plan <i>[Domaine d'intervention 6 du Plan]</i>	8.1 Rationalisation de la structure administrative [2] 8.2 Mise en service du système nécessaire pour parvenir aux résultats des domaines d'intervention du Plan [2]	Bureau du Directeur exécutif Bureau du Directeur exécutif	Toutes les divisions	

F. Division de l'appui au programme

Réalisations escomptées	Réalisations intermédiaires escomptées	Unité responsable	Partenaires internes	Partenaires externes
1. Habilitation du personnel pour obtenir les résultats attendus <i>[Domaine d'intervention 6 du Plan]</i>	1.1 Questions relatives aux établissements humains dûment prises en compte dans les réunions et conférences internationales et intergouvernementales [1]	Division de l'appui au programme	Toutes les divisions	
	1.2 Mise en place d'une structure incitative de performance [3]	Division de l'appui au programme		
	1.3 Délégation de pouvoirs au sein d'un cadre de responsabilisation [2]	Division de l'appui au programme		
	1.4 Application de procédures internes efficaces [1]			
2. Application des principes de la gestion axée sur les résultats <i>[Domaine d'intervention 6 du Plan]</i>	2.1 Programme établi à partir des résultats du Plan [1]	Division de l'appui au programme	Toutes les divisions	
	2.2 Application systématique de normes de qualité pour parvenir aux résultats attendus [2]	Division de l'appui au programme		
3. Disponibilité de ressources financières pour parvenir aux résultats du Plan stratégique <i>[Domaine d'intervention 6 du Plan]</i>	3.1 Allocation de ressources aux résultats prioritaires du Plan stratégique [1]	Division de l'appui au programme	Toutes les divisions	
	3.2 Amélioration de l'intégrité des données financières [1]	Division de l'appui au programme		
	3.3 Amélioration du suivi et du contrôle des activités du programme-budget et extrabudgétaires [2]	Division de l'appui au programme		

Annexe III

Structure organisationnelle et répartition des postes pour l'exercice biennal 2012-2013



Nombre de postes :

Fondation Fonds généraux (FD)	=	130
Budget ordinaire (BO)	=	75
Autres fonds	=	76
Total postes	=	281

Annexe IV

Hypothèses et méthodologie

A. Hypothèses pour l'exercice biennal 2012-2013

1. *Pourcentage de postes vacants*

On a supposé, pour le calcul des dépenses au titre des postes pour l'exercice 2012-2013, que le pourcentage de postes vacants serait de 9,6 % dans le cas des administrateurs et de 4 % dans celui des agents des services généraux.

2. *Inflation*

Aucun ajustement pour inflation n'a été appliqué aux activités des programmes financés directement ou aux dépenses imputées sur le budget ordinaire, le Siège de l'Organisation des Nations Unies devant se charger de ce travail lorsqu'il établira le budget ordinaire de l'ONU qui sera soumis à l'Assemblée générale pour adoption en 2011.

Les taux d'inflation suivants ont été retenus pour l'Office des Nations Unies à Nairobi :

- a) Tous postes confondus : taux moyen de 7,6 % pour l'exercice biennal;
- b) Dépenses autres que les dépenses de personnel : taux moyen de 6,6 % pour l'exercice biennal.

Les taux d'inflation ci-dessus pour les postes ont été appliqués aux coûts salariaux standards du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, version 5 (utilisés dans les crédits ouverts initialement pour l'exercice 2010-2011), après ajustement pour prendre en compte le pourcentage de postes vacants indiqué ci-dessus.

3. *Taux de change*

On part de l'hypothèse que 1 dollar vaut 78,7 shillings kényens.

B. Méthodologie : budget d'appui biennal¹⁹

La méthodologie fait intervenir plusieurs étapes dans le calcul des estimations. Ces calculs sont effectués séparément pour chaque année d'un exercice biennal donné. Dans le principe, la méthodologie consiste à utiliser les crédits approuvés pour la première année de l'exercice biennal en cours et à y ajouter les ajustements des crédits et des coûts, ce qui donne les estimations nécessaires pour la première année de l'exercice biennal considéré. De la même manière, les crédits ouverts pour la deuxième année de l'exercice biennal en cours sont révisés pour obtenir les estimations relatives à la deuxième année de l'exercice biennal considéré. Normalement, le calcul des estimations relatives au budget d'appui aux programmes de l'exercice biennal est effectué au cours du troisième trimestre de la première année de cet exercice biennal. Les différentes étapes sont expliquées ci-après.

1. *Ajustements en volume*

Sur la base des crédits approuvés, les augmentations ou diminutions réelles sont calculées et constituent les ajustements en volume. Ces derniers représentent les éléments contrôlables des estimations. Ils sont soumis à l'approbation du Directeur exécutif, qui doit évaluer les moyens requis par l'organisation pour s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées. Pour faciliter la comparaison avec les crédits approuvés, les ajustements en volume sont calculés sur la même base.

2. *Ajustements de divers coûts*

Aux crédits ouverts approuvés et aux ajustements en volume sont ajoutés des augmentations ou des diminutions des coûts imputables à des facteurs autres que les taux de change et les taux d'inflation. Elles ne traduisent que les changements connus intervenus au cours des deux années suivant la préparation du dernier budget d'appui biennal. Parmi ces facteurs figurent notamment les décisions de la Commission de la fonction publique internationale concernant un certain nombre d'allocations dues au personnel (indemnité pour personnes à charge, indemnité pour frais d'études, etc.). Les ajustements des coûts salariaux sont effectués sur la base des coûts salariaux standard définis par le Siège de l'Organisation des Nations Unies.

¹⁹ La même méthodologie d'ajustement des coûts sera appliquée au budget-programme biennal.

3. *Ajustements pour taux de change*

Les ajustements pour taux de change sont calculés pour chaque année et portent sur la totalité des crédits ouverts appropriés, ainsi que sur les ajustements des crédits et de divers coûts. Ces ajustements représentent normalement la différence entre les taux de change pratiqués par l'Organisation des Nations Unies au 1^{er} juillet de l'année précédant l'exercice biennal en cours et, par exemple, au 1^{er} juillet de la première année de l'exercice biennal en cours (c'est-à-dire au moment où est établi le projet de budget d'appui biennal).

Annexe V

Forum urbain mondial

1. Le Forum urbain mondial est convoqué conformément au paragraphe 10 du dispositif de la résolution 18/5 de la Commission des établissements humains dans laquelle la Commission priait le Directeur exécutif « de favoriser la fusion du Forum de l'environnement urbain et du Forum international sur la pauvreté urbaine en un nouveau Forum urbain, en vue de renforcer la coordination de l'appui international aux fins de l'application du Programme pour l'habitat ». Par la suite, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé, dans sa résolution 56/206 que le Forum serait un « Forum technique non-législatif où les experts peuvent échanger leurs points de vue lorsque le Conseil d'administration du Programme des Nations unies pour les établissements humains ne se réunit pas ». À la même session, l'Assemblée générale au paragraphe 7 de sa résolution 56/205, encourageait les autorités locales et les autres partenaires du Programme pour l'habitat à participer, si besoin est, au Forum urbain mondial en sa qualité d'organisme consultatif auprès du Directeur exécutif d'ONU-Habitat.

2. Le Forum urbain mondial qui se tient tous les deux ans en réunion consultative technique a pour objectif de :

- Faciliter l'échange d'expériences et le développement des connaissances collectives entre les villes et leurs partenaires au développement dans le domaine du logement et de l'urbanisation durable;
- Promouvoir une forte participation des partenaires du Programme pour l'habitat et des programmes, fonds et institutions internationaux concernés, garantissant ainsi leur inclusion dans l'identification des nouvelles questions, le partage des enseignements tirés de l'expérience et l'échange des meilleures pratiques et des bonnes politiques;
- Promouvoir l'amélioration de la coopération et de la coordination entre les institutions de développement dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat, la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau Millénaire et la Déclaration du Millénaire des Nations Unies.

3. Les recommandations du Forum urbain mondial sont soumises au Conseil d'administration pour approbation, puis à l'Assemblée générale pour qu'elle en prenne note. Les nouvelles informations importantes résultant des comptes rendus du Forum enrichissent la base des connaissances de l'Organisation et contribuent aux programmes de travail ultérieurs. Les gouvernements, les représentants des autorités locales, les Parlementaires mondiaux pour l'habitat, les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires, les organisations de médias, les spécialistes des établissements humains, les institutions de recherche et d'instituts scientifiques, le secteur privé, les secteurs des entreprises et associations à but non lucratif, les fondations, les organisations des Nations Unies concernées et d'autres institutions internationales participent au Forum.

4. Le Forum urbain mondial est une tribune de sensibilisation dont les activités concernent toutes les divisions d'ONU-Habitat. En réunissant tous les partenaires du Programme pour l'habitat pendant une semaine de discussion sur les problèmes des établissements humains, il offre un mécanisme efficace de promotion de nouveaux partenariats, de renforcement de la coopération internationale, d'enrichissement des débats politiques, et donne une impulsion à la diffusion des connaissances et aux examens par les pairs, au partage des meilleures pratiques et au renforcement des capacités. Le Forum est un mécanisme précieux pour renforcer l'image de marque d'ONU-Habitat dont les fonctions relèvent du domaine d'intervention 1 du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, tandis que les activités de fond entreprises au Forum sont de caractère transversal et contribuent aux cinq domaines d'intervention principaux.

5. Avec un plus grand nombre de participants du monde entier et tout un éventail de manifestations de différents types s'adressant à divers publics et groupes de partenaires, le Forum urbain mondial a évolué pour devenir la première tribune interactive du monde entre décideurs à tous les niveaux de l'État et divers acteurs non gouvernementaux qui sont tous des interlocuteurs actifs et utiles du Programme pour l'habitat et des responsables de sa mise en œuvre dans un monde de plus en plus urbanisé dans lequel l'inégalité sociale se creuse plus rapidement qu'elle ne se comble.

6. Le thème d'une session du Forum est négocié par le Directeur exécutif et le pays hôte; il se fonde sur les résultats de la session précédente, prend en compte les préoccupations prioritaires de la région hôte et l'intérêt qu'il présente pour le Programme pour l'habitat et le plan stratégique et institutionnel à moyen terme. Depuis la quatrième session qui s'est tenue à Nanjing (Chine), le thème

du Forum a été étroitement harmonisé avec le rapport sur L'état des villes dans le monde – rapport emblématique d'ONU-Habitat largement cité et faisant autorité. Cet arrangement a été réalisé sous la direction du Comité des représentants permanents et du Conseil d'administration. Le choix du thème et la teneur des sessions du Forum représentent donc un équilibre subtil entre les besoins de la région hôte et le programme mondial de suivi des villes et de la recherche d'ONU-Habitat largement reconnu par les partenaires du monde entier. La synergie qui en résulte a permis de mieux comprendre et apprécier les problèmes de l'urbanisation rapide, ce qui, à son tour, a continué à favoriser la collaboration internationale pour leur trouver une solution.

7. Actuellement, le Forum comprend les éléments de programme suivants : assemblée mondiale de la jeunesse urbaine, assemblée pour l'action en faveur de l'égalité entre les sexes, cérémonie d'ouverture, séance plénière d'ouverture, dialogues, débats par voie électronique avant le Forum pendant plusieurs mois, tables rondes, manifestations d'établissement de contacts, session extraordinaire, activités de formation, manifestations parallèles, réunions d'affaires, séminaires et une exposition internationale. Sur la base de projection et de demandes populaires, des manifestations supplémentaires proposées pour les futures sessions du Forum comprennent notamment : une table ronde sur la gestion des connaissances, un exposé sur la culture et l'art (de la jeunesse), le lancement du rapport sur L'état des villes dans le monde, le lancement de rapports régionaux sur l'état des villes, le projet « Une ONU », une manifestation de la Campagne urbaine mondiale.

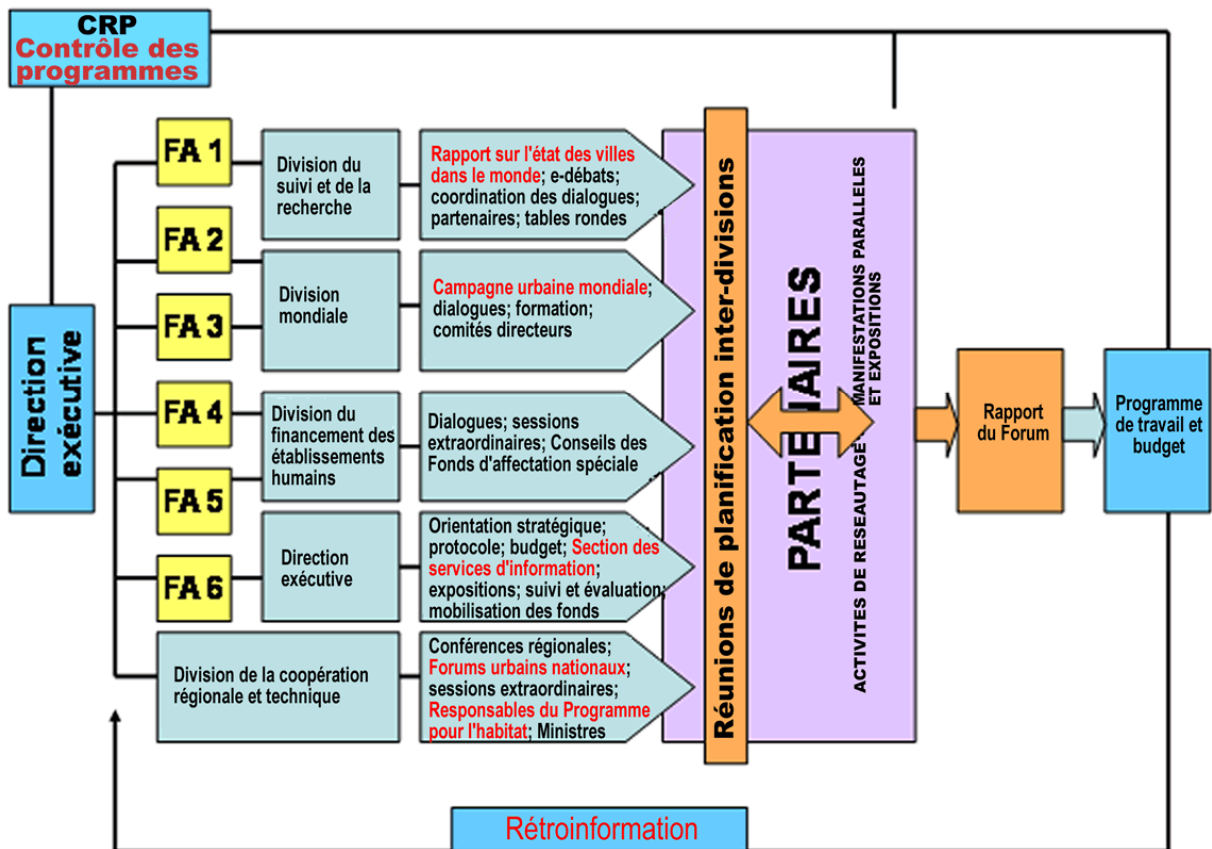
8. Tandis que la tribune intergouvernementale fournie par le Conseil d'administration délibère formellement sur le mandat d'ONU-Habitat et adopte son programme de travail et son budget, le Forum urbain mondial a un caractère unique et il est ouvert à tous les partenaires. Les manifestations organisées à l'occasion des sessions du Forum donnent aux gouvernements l'occasion de nouer le dialogue avec des acteurs non gouvernementaux de leurs pays et du monde et la possibilité d'élaborer des politiques de développement urbain potentiellement plus inclusives.

9. Le Groupe sur le Forum urbain mondial a été officiellement créé en vertu du paragraphe 71 du programme de travail et du budget pour l'exercice biennal 2008-2009, comme suit :

Ultérieurement, compte tenu de la résolution 20/10 du Conseil d'administration relative au Forum urbain mondial ainsi que de l'expansion sensible de cette manifestation et de l'accroissement de la charge de travail qui en a résulté pour le secrétariat du Conseil d'administration, il a été proposé de créer un groupe du Forum urbain mondial au Bureau du Directeur exécutif pour assurer la fourniture d'un appui organisationnel et technique suffisant par le Programme pour la préparation des sessions futures du Forum urbain mondial. Ce groupe consacra 40 % de son temps et de ses efforts à la fourniture d'un appui aux organes directeurs et à d'autres grandes conférences mondiales et régionales, notamment à la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain (AMCHUD), à Africités et à la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et les établissements humains (APMCHHS). Les 60 % restants seront consacrés à la préparation du Forum, et notamment à l'exécution des produits techniques et à la diffusion effective d'informations sur les tendances qui se font jour, les enseignements tirés et les recommandations de politique générale lors de ces réunions et des sessions ultérieures. En outre, le Groupe créera des synergies mutuellement avantageuses avec des partenaires, y compris les organismes de développement, dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat. Il sera doté de deux postes d'administrateur (un Coordonnateur P-5 et un spécialiste des établissements humains P-3) et de deux postes d'agent des services généraux (un assistant pour le soutien logistique et un assistant administratif).

10. La valeur et le potentiel uniques du Forum reposent sur son caractère comparativement « informel » découlant de son statut non législatif. A moins de renforcer la mise en évidence de ses résultats et de créer un mécanisme de suivi pour que les principaux partenaires puissent suivre son impact et ses progrès, la même caractéristique peut donner lieu à sa disparition possible. Dans le cadre de l'examen continu de la structure de gouvernance d'ONU-Habitat, les États membres souhaiteront peut-être examiner les interventions rapides et à moyen et long terme retenues à propos du Forum et faire des recommandations au Conseil d'administration par l'intermédiaire du Comité des représentants permanents.

Position du Forum urbain mondial dans le programme d'ONU-Habitat



Contributions du Forum urbain mondial au programme de travail pour l'exercice biennal 2012-2013

1. Direction exécutive et administration

Réalisation escomptée a) : Renforcement de la cohérence des politiques en matière de gestion et des activités du système des Nations Unies concernant les établissements humains

Réalisation intermédiaire escomptée a) 1 : Questions relatives aux établissements humains dûment prises en compte dans les réunions et conférences internationales et intergouvernementales [1]

Produits :

Service des réunions

b) Sixième session du Forum urbain mondial (1)

Documentation destinée aux organes directeurs

a) Documentation pour la sixième session du Forum urbain mondial (1)

Réalisation intermédiaire escomptée a) 2 : Amélioration de la sensibilisation et de la participation des partenaires du programme pour l'habitat à des activités de plaidoyer et à la formulation des politiques

Publications isolées

b) Rapport de la sixième session du Forum urbain mondial (1)

Autres activités de fond

a) Matériel pour les médias, notamment communiqués de presse, matériel audiovisuel et conférences de presse pour l'organisation, en particulier le Forum urbain mondial (30)

b) Appui à la sensibilisation pour la Campagne urbaine mondiale (1)

c) e-débats à l'appui du Forum urbain mondial (6)

2. Sous-programme 1 : Logement et développement durable des établissements humains

Réalisation escomptée a) : Amélioration des politiques, des dispositions législatives et des stratégies favorisent une planification, une gestion et une gouvernance urbaine sans exclusive

Réalisation intermédiaire escomptée a) 2 : Amélioration des politiques de sensibilisation, notamment par le biais de la Campagne urbaine mondiale [2]

Manifestations spéciales

a) Concertation à la sixième session du Forum urbain mondial relatif à l'environnement et à la planification urbaine (1) et concertation sur les sujets relatifs à la gouvernance avec des débats supplémentaires connexes (1)

b) Concertations de l'UNACLA sur les pouvoirs locaux, notamment débats supplémentaires connexes pendant la sixième session du Forum urbain mondial et la vingt-quatrième session du Conseil d'administration (2)

c) Réseau de développement urbain durable (SUD-Net) : concertation à la sixième session du Forum urbain mondial sur la gestion des villes avec une exposition supplémentaire connexe (1)

d) Réunions du Comité de direction de la Campagne urbaine mondiale au Forum urbain mondial (1); réunion d'une table ronde des partenaires au Forum urbain mondial (1); concertation des partenaires à la vingt-quatrième session du Conseil d'administration (1)

3. Sous-programme 2 : Suivi du Programme pour l'habitat

Réalisation escomptée a) : Amélioration de la sensibilisation, à l'échelle locale, nationale et mondiale, aux conditions et questions liées à l'urbanisation durable

Réalisation intermédiaire escomptée a) 1 : Diffusion effective d'informations factuelles sur les questions urbaines, plus particulièrement celles relatives au transport urbain durable et à la contribution des villes à l'économie [1]

Documentation destinée aux organes directeurs

a) Document de réflexion sur le Forum urbain mondial (en collaboration avec tous les sous-programmes) (E, A) (1)

Réalisation intermédiaire escomptée b) 1 : Une plus grande sensibilisation conduit à une plus large participation des partenaires du Programme pour l'habitat [1]

Manifestations spéciales

- a) Conférence mondiale des parlementaires sur leur rôle dans l'urbanisation durable (1)
- b) Réunions du Conseil du Forum urbain mondial, e-débats, tables rondes et sessions extraordinaires : assemblée mondiale de la jeunesse urbaine (1); table ronde sur la jeunesse (1), organisations de la société civile (1); session spéciale des organisations de la société civile dans les pays arabes (1); remise du Prix mondial Habitat Business Award pour des villes meilleures à l'occasion du Habitat Business Forum (1); table ronde des parlementaires mondiaux pour l'habitat (1)

4. Sous-programme 3 : Coopération régionale et technique

Réalisation escomptée a) 1 : Renforcement des politiques d'urbanisation durable du niveau local au niveau régional [1]

Réalisation intermédiaire escomptée a) 1 : Amélioration de l'accent mis au niveau national sur les politiques d'urbanisation durable [1]

Documentation destinée aux organes directeurs

- a) Réunions ministérielles sur le logement et le développement urbain et rapports régionaux sur l'état des villes (en collaboration avec les autres divisions d'ONU-Habitat) (S) (1)
- b) Manifestations du Forum urbain mondial : rapport sur la table ronde ministérielle (1); table ronde des Maires (1), rapport sur la coopération Sud-Sud (1); documentation à l'intention des dialogues thématiques (1); rapports sur les manifestations parallèles (3)
- c) Réunion préparatoire à la sixième session du Forum urbain mondial (1)

5. Sous-programme 4 : Financement des établissements humains

Réalisation escomptée a) : Renforcement de l'efficacité et de l'efficacités des prestataires institutionnels de services publics urbains de base

Réalisation intermédiaire escomptée a) 1 : Amélioration de l'accès à des services publics urbains de base respectueux de l'environnement [1]

Manifestations spéciales

- a) Service de la sixième session du Forum urbain mondial (1)
- b) Service de la vingt-quatrième session du Conseil d'administration (1)

Informations supplémentaires sur les activités et le budget du Forum urbain mondial

(telles qu'intégrées dans le programme de travail et le budget pour l'exercice biennal 2012-2013)

Description	Estimations des dépenses de personnel	Estimations des autres dépenses	Dépenses totale
<i>Appui d'ONU-Habitat au financement</i>			
Activités préparatoires <ul style="list-style-type: none"> • Accord relatif à la conférence (négociation et signature) • Visas, protocole, budget, services de conférence, logistiques, notamment lieu, hôtels, voyages • Invitation, enregistrement, informations, site Internet et commercialisation • Demandes pour l'organisation de manifestation et sélection • Participants des pays les moins avancés • Débats électroniques (6 pendant 3 mois) • Sensibilisation et mobilisation des partenaires (responsables des programmes d'habitat et forums urbains nationaux) • Production de publications et matériels de promotion, programme du Forum pour la presse et les médias • Traduction de documents dans d'autres langues 	1 040 310	1 034 750	2 075 060
Principales activités pendant la session <ul style="list-style-type: none"> • Séances d'ouverture et de clôture (2) • Séance plénière d'ouverture (1) • Dialogues (6) • Débats thématiques ouverts (12) • Tables rondes (13) • Lancement du rapport sur l'état des villes dans le monde • Lancement des rapports régionaux sur l'état des villes et autres rapports sur les programmes (4) • Assemblée mondiale de la jeunesse urbaine (16) • Assemblée pour l'action en faveur de l'égalité des sexes (14) • Séances de formation (30) • Sessions extraordinaires (8), par exemple coopération Sud-Sud, manifestation, SUD-Net, Habitat lecture award • Établissement de contacts (200) et manifestations parallèles (60) • Séminaires et réunions d'affaires (6) • Campagne urbaine mondiale (2) • Projet «Une ONU» (2) • Concours artistique (1) • Interprétation en anglais, arabe, espagnol, français + la langue du pays hôte • Conférences de presse • Exposition • Rédaction du rapport 	662 015	2 082 941	2 744 956
Activités de clôture et conclusions <ul style="list-style-type: none"> • Rapport final du Forum urbain mondial en anglais • Préparation du rapport financier • Évaluation des programmes des divisions 	189 147	121 475	310 622
Total partiel			5 130 638
Contributions du pays hôte			3 300 000
Total			8 430 638

Note :

La répartition du financement se présente comme suit : 256 532 dollars du budget ordinaire (3 %), 2 308 787 dollars (27 %) du compte à des fins générales de la Fondation, 5 865 319 dollars (70 %) de contributions affectées, dont 3,3 millions de dollars (soit l'équivalent de 39 % du budget total) sont fournis par le pays hôte.

Les contributions d'appui du pays hôte aux activités préparatoires (par exemple mission préparatoire, publicité et commercialisation, distribution, publication, impression, traduction, personnels engagés pour aider à la préparation, etc.), aux principales activités pendant la manifestation (par exemple voyages des membres du personnel, de participants de pays les moins avancés, d'experts, de membres de comités, de conférenciers, d'animateurs, etc., coûts d'exposition, d'impression et de traduction de documents pendant les séances, rédaction du rapport), et aux activités de clôture (par exemple frais de traduction et d'impression du rapport final du Forum urbain mondial et coûts d'évaluation).